Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

E1911 V2

INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

République Démocratique du Congo

Justice –Paix – Travail

Projet d'appui à la Réhabilitation des Parcs Nationaux (PREPAN)

- Phase de consolidation -

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Rapport Final

Septembre 2014

Sommaire

Préambule 3

Abréviations 4

Résumé non-technique 6

non-technical Summary 17

Résumé non-technique en lingala 28

Résumé non-technique en swahili 38

1 Introduction 49

2 Etat des lieux 51

2.1 Cadre juridique 51

2.2 État de référence socio-économique et culturel 55

2.3 Étatactuel des Aires protégées 68

2.4 Situation de départ PN Garamba,PN Virunga / Mikenoet PN Kahuzi-Biega 70

3 Le PREPAN consolidé 75

3.1 Stratégie de l'ICCN 75

3.2 Le PREPAN consolidé proprement-dit 76

4 Impacts sociaux et environnementaux 85

4.1 Processus de sélection et d'évaluation 86

4.2 Impacts sociaux potentiellement positifs 88

4.3 Impacts sociaux potentiellement négatifs 90

4.4 Matrice des impacts sociaux du PREPAN 91

4.5 Analyse des impacts environnementaux 102

5 Alternatives 107

5.1 Scénario sans projet 107

5.2 Alternatives 108

6 Le Plan de Gestion Environnementaleet Sociale (PGES) 109

6.1 Contenu 109

6.2 Renforcement des capacités de l'ICCN 124

6.3 Conformité avec les Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale 126

7 Conclusion 127

PRÉAMBULE

Le présent document est un des quatre cadres socio-environnementaux devant guider la conception et la mise en œuvre des actions soutenues par le Projet de réhabilitation du réseau des parcs nationaux (PREPAN) : **il en constitue le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)**, les trois autres étant le Cadre de politique de réinstallation (CPR), le Cadre fonctionnel (CF) et le Cadre de planification en faveur des populations autochtones (CPPA).

Ces cadres se doivent d'être en accord avec les lois et réglementations nationales de la RDC ainsi qu'avec les politiques de sauvegarde environnementales et sociales de la Banque mondiale.

Une première série de ces documents de sauvegarde avait été produite en mai 2008 dans le cadre du lancement du PREPAN.

La Banque mondiale a proposé en mai 2013 d'apporter un financement additionnel qui va permettre de consolider le PREPAN en complétant ses composantes 1 « Appui au renforcement institutionnel » et 2 « Appui aux parcs nationaux » -- lequel sera focalisé sur les parcs nationaux de Garamba et de Kahuzi-Biega -- et en introduisant une nouvelle composante 4 « Création et capitalisation d'un fonds fiduciaire pour les aires protégées, appelé « Fonds Okapi pour la Conservation de la Nature (FOCON) » ».

La série d'août 2014 constitue ainsi une mise à jour des documents de sauvegarde du PREPAN consolidé et intègre les appuis complémentaires prévus dans le cadre du financement additionnel.

Y sont prises en compte les remarques et recommandations des participants à l'Atelier de validation des cadres de sauvegarde (CGES, CF, CPR, CPPA) actualisés et complétés, qui s'est tenu à Kinshasa le 4 août 2014.

ABRÉVIATIONS

ACF	African Conservation Foundation
AP	Aire protégée
APA	Accès et Partage des Avantages
APN	African Parks Network
AWS	African Wildlife Society
CCC	Comité de Conservation Communautaire
CF	Cadre fonctionnel
CGCC	Conseil de Gestion de Conservation Communautaire
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNONGD	Conseil National des ONG de Développement
CoCoCongo	Coalition pour la Conservation au Congo
CoCoSec	Comité de Coordination du Secteur
CoCoSi	Comité de Coordination du Site
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique Centrale
CPR	Cadre de politique de réinstallation
CSJ	Cour Suprême de Justice
DC	Domaine de chasse
DFGI	Diane Fossey Gorilla International
DSCRP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EIS	Etude d'impact social
FFI	Fauna and Flora International
FZS / FZG	Frankfurt Zoological Society
GEEC	Groupe d'Études Environnementales du Congo
GEF / FEM	Global Environment Facility / Fonds pour l'Environnement Mondial
GO	Gorilla Organisation
GTF	Groupe de Travail Forêts
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
ICCN	Institut congolais pour la Conservation de la nature
IDA	Association Internationale de Développement
LEM	Law Enforcement Monitoring
MECNT	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
MGVP	Mountain Gorilla Veterinary Project
PA	Peuples autochtones
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGG	Plan général de gestion
PICG	Programme International de Conservation des Gorilles
PN	Parc national
PNG	Parc national de la Garamba
PNKB	Parc national de Kahuzi Biega

PNVi	Parc national des Virunga
PO	Politique de sauvegarde
PPA	Plan pour les peuples autochtones
PPTE	Pays pauvre très endetté
PREPAN	Projet d'appui à la réhabilitation des parcs nationaux
REPEC	Réseau des Partenaires de l'Environnement au Congo
Réseau CREF	Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Écosystèmes Forestiers du Nord – Kivu
RN	Route nationale
TdR	Termes de référence
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wildlife Fund for Nature

RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE

Le présent document constitue le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) devant guider la conception et la mise en œuvre des actions soutenues par le Projet de réhabilitation du réseau des parcs nationaux (PREPAN), en accord avec les lois et réglementations nationales de la RDC ainsi qu'avec les politiques de sauvegarde environnementales et sociales de la Banque mondiale.

Un premier document avait été produit en mai 2008 dans le cadre du lancement du PREPAN.

La Banque mondiale va apporter un financement additionnel qui va permettre de consolider le PREPAN en complétant ses composantes 1 « Appui au renforcement institutionnel » et 2 « Appui aux parcs nationaux » -- lequel sera focalisé sur les parcs nationaux de Garamba et de Kahuzi-Biega -- et en introduisant une nouvelle composante 4 « Création et capitalisation d'un fonds fiduciaire pour les aires protégées, appelé « Fonds Okapi pour la Conservation de la Nature (FOCON) » ».

Cette version constitue ainsi une mise à jour du CGES du PREPAN consolidé et intègre les appuis complémentaires prévus dans le cadre du financement additionnel.

L'ICCN a récemment révisé sa stratégie nationale de conservation de la biodiversité dans les aires protégées de la RDC Dans le sixième de ses neuf programmes stratégiques, libellé « Gouvernance, participation, accès et partage des avantages », l'ICCN introduit une ouverture aux communautés riveraines, prévoyant de prendre en compte, dans le cadre de partenariats, les capitaux fonciers des communautés riveraines dans les aires protégées en vue d'un partage des bénéfices de la conservation et de la valorisation de la biodiversité, y compris de l'utilisation des ressources génétiques.

L'ICCN a également adopté, dans le cadre d'une lettre de politique, en date du 12 décembre 2007 (cf. annexes aux rapports) relative aux principes de gestion participative, les principes fondamentaux et notamment sociaux, devant s'appliquer à toute action de conservation en RDC et qui s'énoncent comme suit :

- là où c'est possible, tous les efforts seront déployés pour éviter le déplacement involontaire physique de la population ;
- là où le déplacement physique est inévitable, des mesures d'atténuation seront identifiées et développées afin que les populations affectées gardent, sinon améliorent, leurs conditions de vie et de production initiale ;
- là où les populations affectées, qu'elles soient à l'intérieur ou à la périphérie des aires protégées, sont obligées de modifier ou de restreindre leur accès aux ressources naturelles dans les aires protégées en question, elles seront activement associées au processus d'identification, de préparation, de mise en œuvre et de suivi des actions de développement préconisées et des mesures d'atténuation, y compris les plans de gestion et d'aménagement et les cadres fonctionnels de compensation, en conformité avec la législation nationale et les standards internationaux y compris ceux de la Banque mondiale ;
- là où des populations autochtones vivent dans les aires protégées ou à leur proximité et utilisent les ressources naturelles, des mesures d'atténuation et de développement spécifiques seront prises pour protéger leur culture, leur mode de vie et leurs modes de production.

Le PREPAN consolidé sera doté de financements additionnels de 11,64 millions USD sur fonds GEF et de 3,0 millions USD sur fonds IDA. Il comportera quatre composantes dont une nouvelle :

- Composante 1 : Appui à la réhabilitation institutionnelle de l'ICCN (niveau national) ; cette composante va bénéficier d'une partie du financement additionnel et être renforcée ; le montant de l'allocation initiale, après restructuration, était de 2,6 millions USD ; il sera augmenté de 0,99 million USD (dont 0,75 million USD sur fonds IDA et 0,24 sur fonds GEF) pour être porté à 3,59 millions USD ;

- Composante 2 : Appui aux parcs nationaux (niveau des sites) ; initialement limité au Parc national de la Garamba et au secteur de Mikeno du Parc national des Virunga, cet appui va être étendu au Parc national de Kahuzi-Biega. La composante va recevoir un complément d'appui pour un montant total de 4,75 millions USD (dont 0,75 million USD sur fonds IDA et 4,0 sur fonds GEF), faisant passer le montant total alloué de 3,9 millions USD, après restructuration, à 8,65 millions USD. Ce complément d'allocation sera focalisé sur les parcs des Virunga (0,4 million USD), de Garamba (2 millions USD) et de Kahuzi-Biega (2 millions USD) ainsi que sur le réseau des jardins botaniques (0,35 million USD) ;

- Composante 3 : Identification de nouvelles aires protégées (niveau national) ; cette composante n'est pas modifiée en ce qui concerne le financement qui lui est affecté ;

- Composante 4 : Création et capitalisation du FOCON ; cette nouvelle composante sera dotée d'un financement additionnel de 8,9 millions USD dont 7,4 millions USD de fonds GEF prévus pour capitaliser le Fonds et 1,5 million USD de fonds IDA en appui à sa création et à sa gestion.

Le financement additionnel va permettre la finalisation d'un programme de réinstallation des communautés pygmées dans le secteur de Mikeno du Parc national des Virunga, la poursuite des appuis dans le Parc national de Garamba et l'apport de nouveaux appuis dans le Parc national de Kahuzi-Biega.

Des visites de terrain et des consultations ont été organisées en janvier et février 2013 sur les sites pour notamment : recueillir les données de base concernant la mise en œuvre des plans opérationnels des sites ; identifier les acteurs institutionnels ; prévoir et estimer les effets environnementaux et sociaux positifs et négatifs ainsi que les mesures possibles d'évitement ou d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux négatifs ; analyser les impacts potentiels du scénario sans projet.

L'objectif du Projet consiste à « gérer la biodiversité de manière durable de telle façon qu'elle puisse procurer des retombées socio-économiques aux populations locales dans le contexte post-conflit ». Sur le plan social, on peut considérer que les différentes composantes du PREPAN répondront à ces objectifs et auront pour résultat un certain nombre d'impacts résumés ci-après.

IMPACTS SOCIAUX POTENTIELLEMENT POSITIFS

Le PREPAN constitue un élément important de la *Nouvelle Vision pour la Conservation des Aires Protégées dans la RDC.*Cette nouvelle vision se fonde sur la volonté de renforcer l'importance des aspects sociaux et de l'économie rurale dans le processus de la conservation de la nature.

A l'échelle locale, ce travail peut contribuer à prévenir et/ou atténuer les conflits qui risquent de surgir si les acteurs ne disposent pas d'un espace de négociation de leurs droits d'accès aux terres cultivables, au bois et aux autres produits et services des forêts. Il participe aussi à la mise en cohérence du droit coutumier et du droit positif dont la co-existence, si elle n'est pas bien gérée, peut devenir une source de tension.

Les impacts potentiellement positifs du PREPAN sont les suivants :

Meilleur respect des droits humains,

- Lutte contre les discriminations et les mauvais traitements subis par les groupes de populations les plus vulnérables, jusqu'à présent non suffisamment pris en compte par l'administration des parcs : il s'agit notamment des pygmées du secteur Mikeno du PNVi et des basses terres du PNKB, et tout particulièrement des femmes.

Reconnaissance et protection des droits coutumiers

- Participation de la population au processus d'identification des nouvelles aires protégées (Comp. 3) ;
- Reconnaissance et vulgarisation des droits d'usage traditionnels dans les aires protégées (Comp. 2 & 3) ;
- Besoin de mettre sur pied un guide d'accès et de gestion des ressources (convention locale) pour les domaines de chasse, circonscrits dans un plan de zonage à mettre en œuvre ;
- Prise en considération et résolution des conflits nés entre l'administration des parcs et les populations, notamment avec la création du PNKB en 1970 et, surtout, lors de l'extension de ses limites en 1975 ; reconnaissance et compensation des préjudices causés.

Bonne gouvernance dans les processus de prise de décision

- Reconnaissance des capacités à gérer et du rôle positif joué, particulièrement pendant les périodes de crise, par les populations locales et notamment autochtones dans la conservation du PNKB et la lutte contre les occupants extérieurs illégaux de toutes sortes ; valorisation de cette expertise à l'avenir.

- Participation de la population rurale
    - au processus de décision concernant l'affectation des terres (élargissement des méthodes mises à l'essai dans le cadre de l'identification des nouvelles aires protégées – Comp. 3),
    - à l'élaboration/révision des plans d'aménagement/plans généraux de gestion des aires protégées, à leur mise en œuvre et au processus de suivi et d'évaluation (Comp. 2),
    - au processus de prise de décision dans le domaine de la conservation de la nature (Comp. 1).

Partage des bénéfices, nouvelles opportunités économiques et réduction de la pauvreté

- Meilleure connaissance et reconnaissance des modes de vie, des besoins et attentes socio-économiques des populations, notamment des peuples autochtones (voir PPA) (Comp. 2 & 3) ;
- Accès de la population locale aux recettes générées par la mise en valeur des aires protégées, notamment par le tourisme) en rendant opérationnels les organes de participation communautaires (CCC-CGCC) (Comp. 2) ;
- Amélioration des conditions de vie des populations locales grâce aux opportunités d'emplois offertes par le Projet, au travers des initiatives lancées au niveau de la communauté dans des plans de développement local.

IMPACTS SOCIAUX POTENTIELLEMENT NÉGATIFS

La situation sociale de base relève un bon nombre de défis et risques d'impacts sociaux négatifs :

- Discrimination des non originaires ;
- Problématique de la migration des exploitants miniers artisanaux chassés de la concession de Kibali Gold Mining vers le domaine de chasse de Gangala Na Bodio attenant au PNG ;
- Déplacement involontaire physique : toute activité relative au déplacement physique est exclue des composantes 2 (Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega) et 3 (création de nouvelles aires protégées) ;
- Appauvrissement provoqué par la limitation et/ou perte de l'accès aux ressources à l'intérieur des aires protégées et perte de bénéfices possibles par d'autres formes d'usage de la terre (exploitation forestière, plantations, mines, etc.) (tous les groupes de populations rurales) ;
- Faible partage des bénéfices (tous les groupes de populations rurales) ;
- Faible participation à la prise de décision (tous les groupes de populations rurales).

Parmi les blocages structurels à l'origine de ces impacts potentiellement négatifs, on identifie :

- Une faible compétence des parties prenantes dans les domaines des affaires sociales, de la gouvernance, du partage des bénéfices et de la co-gestion ;
- Un faible niveau de reconnaissance et de protection des droits des populations rurales en général et des peuples autochtones en particulier;
- Une marginalisation des populations rurales ,en général, et des peuples autochtones, en particulier, dans les processus de prise de décision, d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement/plans généraux de gestion, de suivi et d'évaluation.

Ces phénomènes doivent être considérés comme le principal défi à la mise en œuvre du PREPAN

ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'intervention du PREPAN vise spécifiquement la réhabilitation d'anciens parcs nationaux de la RDC, à raison de deux dans sa première phase et de trois dans sa phase de consolidation. Globalement, aucun impact négatif par rapport aux politiques de sauvegarde concernées n'est donc à craindre. Au contraire, la nature même du Projet fait que les activités sont conçues pour

réduire les risques environnementaux existants (braconnage commercial, déforestation, pollution ou destruction des sources d'eau, etc.).

Dans le secteur Mikeno

Dans le cadre de la première phase du PREPAN, il était prévu de contribuer à protéger la forêt de haute montagne (*Forêts OP/BP 4.36 ; Habitats Naturels OP/BP 4.04)* qui est un bassin versant d'importance capitale pour l'agriculture pratiquée en aval. Du fait de la nature poreuse des sols, les sources facilement exploitables d'eau potable sont relativement rares. Le Projet contribuait ainsi à protéger ces sources pour les quelques 50 000 personnes qui en dépendent. De plus, en réhabilitant l'adduction d'eau de Kamira, le Projet contribuait à améliorer la qualité de vie des habitants : les distances que les femmes ont à parcourir pour chercher de l'eau étant considérablement réduites et la santé améliorée grâce à une meilleure qualité de l'eau (*Évaluation Environnementale : OP/BP/GP 4.01).*

Le Projet devait financer des travaux de réhabilitation de pistes rurales et de bâtiments, qui tout en étant d'envergure modeste, étaient à effectuer avec précaution de façon à réduire les risques d'impacts négatifs sur l'environnement tels que l'érosion des sols ou la pollution de l'eau. A cet effet, il avait été prévu que des clauses spécifiques soient incluses dans les contrats des prestataires de services recrutés pour ces travaux ainsi qu'un budget dans la composante 2 pour vérifier la bonne application de ces mesures de prévention.

Enfin, il était attendu de la réhabilitation de la piste d'accès à Bukima, un impact positif, d'une part, pour les populations (en permettant d'évacuer plus facilement leurs produits agricoles) et, d'autre part, pour le parc (en permettant de mieux valoriser le tourisme des gorilles), les populations devant bénéficier des retombées économiques et sociales (*Évaluation Environnementale : OP/BP/GP 4.01)*.

Pour la phase de consolidation du PREPAN, le seul appui financé sur les fonds additionnels concernera la finalisation du programme de réinstallation des communautés pygmées dans le secteur de Mikeno, déjà planifié, mais non encore exécuté pour des raisons de sécurité. Cet appui ne devrait pas avoir d'impact environnemental particulier.

Au PN Garamba

Dans sa première phase, l'intervention du PREPAN aurait dû mettre l'accent sur les activités permettant d'améliorer la protection des espèces phares, dont la survie dépend, entre autres, de la sauvegarde de leur habitat naturel au PN Garamba (*Habitats Naturels OP/BP 4.04)*. Les galeries forestières, ainsi que les zones boisées dans les domaines de chasse, sont ainsi particulièrement importantes pour la survie des éléphants (*Forêts OP/BP 4.36)*. Dans le long terme, il existe un fort potentiel pour le développement du safari chasse dans les domaines de chasse. C'est pourquoi le PREPAN appuie les activités de conservation communautaire afin de permettre aux communautés locales de s'impliquer dans une meilleure valorisation de ce potentiel faune à travers les retombées économiques et sociales issues d'une gestion rationnelle du tourisme et un partage des bénéfices *(Évaluation Environnementale : OP/BP/GP 4.01*.).

Dans la même logique que celle pratiquée au PNVi, il était prévu au PNG, pour la réalisation des chantiers d'infrastructures de taille modeste, que des clauses spécifiques soient incluses dans les

contrats des prestataires de services recrutés pour ce faire et qu'un budget correspondant soit affecté à la composante 2 pour en vérifier la bonne application.

Enfin, l'impact attendu de la réhabilitation de certaines pistes aux centres administratifs (et marchés) avait été considéré comme très positif pour les populations, sur les plans économique et social (*Évaluation Environnementale : OP/BP/GP 4.01)*.

Dans la phase de consolidation du PREPAN, un financement complémentaire sera alloué à un renforcement de la composante protection, par le recrutement et la formation d'une quarantaine de jeunes gardes en remplacement de départs à la retraite, la construction de trois postes de gardes positionnés de façon à permettre d'augmenter le rayon d'action des patrouilles, l'acquisition de matériel de vision et de protection adapté à des interventions rapides.

Ces dépenses prévues vont à l'évidence avoir un impact environnemental globalement positif puisqu'elles vont permettre d'élargir la zone contrôlée par les patrouilles de l'ICCN qui est actuellement limitée à environ 20% de la superficie totale du PNG.

Il faudra cependant prendre en compte les risques d'impacts négatifs ci-après, liés à la création des trois nouveaux postes à l'intérieur des limites du parc, à la fois au moment de leur création, mais aussi dans l'organisation de leur gestion.

- Principaux risques à prévoir lors de la création des postes :
    - La dégradation du milieu naturel sur les sites d'installation des postes ;
    - L'emploi de matériaux polluants pour la construction ;
    - L'abandon et la dissémination des déchets de chantier ;
    - Le braconnage et le transport des produits interdits (viande de brousse) par les équipes chargées de la construction et du transport des matériaux.

- Ceux à prendre en considération dans l'organisation de la gestion des postes :
    - La présence de personnels permanents non nécessaires à la maintenance des postes ;
    - La résidence d'occupants hors cadre professionnel (familles, etc.)
    - Le développement sur les sites d'activités de production pour l'alimentation des patrouilles.

Les mesures à prévoir pour limiter/réduire ces risques sont :

- la réalisation d'une étude d'impact comparant les avantages et inconvénients liés aux différentes options possibles pour décider des sites d'implantation des nouveaux postes.

- la réalisation d'un programme de réhabilitation et de restauration des sites des prélévements de matériaux et autres intrants ;

- la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur les actions qui ont un impact sur l'environnement ;

- l'établissement de cahiers des charges spécifiant :
    - les limites précises des emprises des futurs sites retenus, à ne pas déborder,
    - les matériaux à utiliser et les modes de construction autorisés,

  - les normes de remise en état des sites à l'achèvement des chantiers.
  - Les prélèvements autorisés ou non sur le site pour la réalisation du chantier et pour la satisfaction des besoins des personnels concernés.

- le contrôle par l'ICCN de l'exécution des tâches dans le respect des normes fixées dans le cahier des charges, pendant et à la fin du chantier.

- l'adoption, sous forme de règlement intérieur à l'ICCN, de règles et procédures précisant les personnes autorisées à fréquenter les postes et les activités qui leur sont permises.

Les activités prévues sur financement additionnel dans le cadre des autres composantes concernent :

- La conservation communautaire, avec la prise en charge des coûts de fonctionnement des établissements de santé et des écoles et la construction d'une nouvelle école. Il s'agit d'infrastructures situées à l'intérieur des villages, pour lesquelles des procédures et spécifications standardisées de construction et de maintenance sont déjà disponibles et qu'il suffira d'inclure dans les cahiers des charges des futurs prestataires.

- La recherche et le monitoring avec la prise en charge des vols de surveillance et d'un programme de suivi de la population d'éléphants : les procédures à respecter pour les vols de surveillance sont déjà établies et devront être respectées par les pilotes concernés.

- La direction et gestion administrative et financière, comprenant l'administration, le fonctionnement et le maintien des infrastructures des différents secteurs du parc, l'entretien du matériel roulant, le fonctionnement de bureau. Là encore, les procédures sont déjà bien connues et censées être parfaitement maîtrisées par les responsables concernés, d'autant qu'il s'agit d'une phase de consolidation du Projet.

Au PN Kahuzi Biega

Les premières actions financées par le PREPAN ne vont intervenir qu'à partir de sa phase de consolidation. Il est prévu que l'ICCN s'adjoigne les services d'un partenaire extérieur pour lui apporter un appui administratif et une expertise technique dans la mise en œuvre du PREPAN au PNKB, comme cela a été le cas dans la phase initiale du Projet avec *Frankfurt Zoological Society (FZS*) au PNVi et *African Parks Network (APN)* au PNG.

Dans la même logique que celles pratiquées au PNVi et au PNG pour la réalisation des chantiers d'infrastructures de taille modeste, et à l'instar de ce que sont censés avoir fait et vont continuer à faire ZFS et APN dans leurs missions respectives, le futur partenaire qui sera recruté au PNKB veillera à ce que des clauses spécifiques soient incluses dans les contrats des prestataires de services recrutés pour la réalisation des infrastructures et qu'un budget correspondant soit affecté à la composante 2 pour en vérifier la bonne application.

Une grande partie des fonds provenant des financements additionnels seront alloués à la composante protection avec le renforcement des moyens de surveillance par l'augmentation du nombre de gardes et la construction de logements, de stations et de postes de patrouilles, ainsi que la poursuite du marquage des limites du parc.

Comme cela a déjà été présenté dans le cas du PNG, les actions prévues en faveur de la protection du PNKB auront un impact environnemental globalement positif dans la mesure où elles vont participer à le reprise du contrôle de toute la partie de basse altitude du parc.

Les risques d'impacts négatifs se rapportent surtout aux constructions d'infrastructures. En la matière, il convient de distinguer, comme cela a été présenté pour celles du PNG, les nouvelles réalisations prévues à l'intérieur des limites du parc et celles qui proposent des agrandissements sur des sites déjà équipés, par exemple dans des stations existantes ou dans les villages.

Les procédures et spécifications relatives au respect de l'environnement sur des sites existants, déjà habités et déjà en partie aménagés et équipés, sont déjà bien connues et n'ont pas besoin d'être rappelées de manière détaillée, et ce d'autant que le PNKB fait l'objet d'une assistance multiforme de la Coopération allemande depuis plus de 25 ans.

En revanche, les créations ex nihilo de postes ou stations, sur des sites localisés à l'intérieur des limites du parc, prévues pour permettre la reprise des interventions des brigades de l'ICCN dans des zones jusqu'alors non couvertes, vont nécessiter des dispositions particulières, comme dans le cas de la création des trois postes prévus au PNG. (cf. principaux risques à prévoir lors de la création des postes et à prendre en compte dans l'organisation de la gestion des postes, ainsi que les mesures à prévoir pour limiter/réduire ces risques).

La poursuite du marquage des limites est une entreprise délicate, dans la mesure où une grande part du pourtour du parc a été définie dans les textes de classement par des limites artificielles, et que ces limites qui n'ont encore jamais été matérialisées sur le terrain depuis la création du parc, puis son extension en 1975, sont généralement mal connues par les populations riveraines et font en conséquence l'objet de fréquents conflits.

Le tracé du pourtour d'une aire protégée à partir de limites naturelles présente, à l'évidence, de nombreux avantages dont un impact environnemental minimal, un coût de création et d'entretien négligeable et une visibilité forte. Très recommandé lorsqu'il est possible d'intervenir au moment de la création d'un parc, il n'est malheureusement plus d'actualité au PNKB. Le quart des limites du parc, soit environ 150 km sont déjà établies sur le terrain, le marquage restant à effectuer concerne quelques 450 km. Il va comprendre un travail d'étude des textes légaux et de cartographie, puis de délimitation avec la participation des populations riveraines.

Ceci étant, les risques d'impacts négatifs sont inhérents à la matérialisation de tout tracé de tronçon de piste à l'intérieur d'un parc et pas spécifiques à celle d'une limite de parc. Il faudra éviter de dégrader les formations végétales de bordure du parc si ce n'est pas nécessaire, tout en s'assurant que la visibilité des limites soit suffisamment bonne, notamment pour les riverains. L'ICCN a prévu de faire exécuter ces travaux en réduisant le plus possible la partie mécanisée et en utilisant le plus possible de la main d'œuvre locale. Ceci est a priori une option qui permet de minimiser les impacts environnementaux négatifs.

Les conducteurs de chantiers devront s'assurer du ramassage des déchets qui pourraient être abandonnés lors du marquage des limites et veiller à ce que les manœuvres engagés ne s'adonnent pas à des prélèvements de ressources non autorisés tels que le braconnage ou la coupe de bois, hors du cadre du chantier.

Les activités prévues sur financement additionnel dans le cadre des autres composantes et susceptibles de générer un impact environnemental concernent :

- La conservation communautaire, avec la participation à la construction et remise en état d'écoles, de centres de santé, de dispositifs d'approvisionnement en eau et de pistes. Cette fois encore, il s'agit d'infrastructures situées à l'intérieur des villages, pour la réalisation desquelles il conviendra de respecter des procédures et spécifications standardisées déjà bien connues et largement diffusées.
- La direction et gestion administrative et financière, avec une contribution à la maintenance de la voierie et à la fourniture d 'équipements pour l'administration du parc. Comme au PNG et même s'il s'agit cette fois d'une première intervention du PREPAN, il faut tenir compte du fait que les procédures et spécifications en la matière sont déjà parfaitement maîtrisées par les gestionnaires du parc et leurs partenaires allemands, présents sur le site depuis déjà plus de 25 ans.

Le plan de gestion environnementale et sociale du PREPAN propose une série de mesures détaillées en réponse aux risques d'impacts tant positifs que négatifs qui ont été identifiés plus haut, afin d'éviter et/ou d'alléger ceux qui sont négatifs et de profiter des potentiels positifs qu'offrent le Projet.

Ces mesures du PGES appliquent au cas du Projet les orientations tracées au niveau national dans la Lettre de Politique de l'ICCN. Autant que possible, ces mesures du PGES sont directement incorporées dans les composantes du Projet de façon à recevoir le même niveau d'attention et de priorité que ses autres activités et à maximiser leurs chances de succès.

Comme cela a déjà été mentionné précédemment pour la réalisation des chantiers d'infrastructures de taille modeste dans chacun des trois parcs, il est prévu que des clauses spécifiques soient incluses dans les contrats des prestataires de services recrutés pour ce faire et qu'un budget correspondant soit affecté à la composante 2 pour en vérifier la bonne application.

Les mesures proposées, classées par enjeu, sont les suivantes :

<u>Enjeu 1 : Sensibilisation</u>

- mesure 1. Mettre en œuvre un programme d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur le PREPAN au niveau des directions générale et provinciales ainsi que des sites concernés.

<u>Enjeu 2 : Compétences</u>

- mesure 2. Renforcer l'éducation civique des agents de terrain de l'ICCN pour qu'ils donnent l'exemple du respect dû à tous leurs concitoyens, y compris aux peuples autochtones plus vulnérables et tout particulièrement aux femmes, au niveau des sites de Mikeno et Kahuzi-Biega.

- mesure 3. Continuer à développer les capacités techniques au sein de l'ICCN et de ses partenaires pour la mise en oeuvre du PGES y inclus CPR, CF et PPA, au niveau national (Comp. 1 et 3) et au niveau des sites de Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega (Comp. 2).

- mesure 4. Renforcer le système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PGES y inclus CPR, CF et PPA au niveau national (Comp. 1 et 3) et au niveau des sites Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega (Comp. 2).

- mesure 5.Procurer aux peuples autochtones les capacités techniques leur permettant de participer activement à la gestion des sites de Mikeno et Kahuzi-Biega (Comp. 2) et au processus d'identification des nouvelles aires protégées (Comp. 3

- mesure 6. Poursuivre l'organisation des campagnes d'information/sensibilisation autour des sites existants de Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega (Comp. 2) et dans les régions ciblées pour les futures nouvelles aires protégées (Comp. 3).

<u>Enjeu 3 : Droits et Gouvernance</u>

- mesure 7. Etablir la cartographie participative des campements des peuples autochtones et identifier leurs zones d'usage. Faciliter l'acquisition de lopins de terres agricoles au profit des ménages concernés en périphérie de Mikeno, avec enregistrement et titre foncier.

- mesure 8. Prendre en considération et engager un processus de résolution des conflits nés entre le parc et les communautés riveraines, liés essentiellement à l'extension des limites, à l'exploitation des cultures et aux dégâts aux cultures causés par les animaux.

- mesure 9. Exclure du champ du Projet toute activité relative au déplacement physique. A défaut d'alternative réaliste à une réinstallation physique, abandonner cette composante ou bien élaborer de manière participative des plans d'actions et mesures de compensation et de réhabilitation en cohérence avec la PO 4.12.

- mesure 10. Lors de l'identification des nouvelles aires protégées (Comp. 3), éviter et minimiser autant que possible les restrictions d'accès aux ressources (déplacements économiques). S'assurer que cette identification respecte le principe de consentement libre, préalable et informé des communautés locales, y compris des groupes autochtones. Financer les consultations locales et documenter les points de vue et doléances des communautés locales.

- mesure 11. Reconnaître et sécuriser les droits d'usage traditionnels (cueillette, pêche, chasse traditionnelle, etc.) dans les zones tampons de Garamba, au travers d'un processus d'aménagement des terroirs villageois (plan de zonage), et celles potentielles de Mikeno (Comp. 2). Négocier des conventions d'usages traditionnels selon des modalités durables avec les peuples autochtones situés à Mikeno.

- mesure 12. A défaut d'alternative réaliste à une restriction d'accès aux ressources dans l'un des sites (Garamba ou Mikeno) ou lors de l'identification d'une nouvelle aire protégée, organiser des concertations avec toutes les parties prenantes et élaborer de manière participative des plans d'actions, stratégies et mesures de compensation et réhabilitation en cohérence avec la PO 4.12.

- mesure 13. Reconnaître les capacités à gérer et le rôle positif joué, particulièrement pendant les périodes de crise, par les populations locales et notamment les PA dans la conservation des parcs et la lutte contre les occupants extérieurs illégaux de toutes sortes. Valoriser cette expertise à l'avenir, notamment au PN Kahuzi-Biega.

- mesure 14. Faciliter la participation de toutes les parties prenantes dans le CoCoSec de Mikeno et les CoCoSi de Garamba et de Kahuzi-Biega ; dans l'identification des nouvelles aires protégées ; et dans le CoCoCongo et autres processus de concertation et décision au niveau national.

Enjeu 4 : Réduction de la pauvreté

- mesure 15. Tester des systèmes préventifs de protection des cultures et de compensation des dégâts, réplicables à grande échelle et complémentaires aux avantages et opportunités économiques créés par le Projet pour améliorer les conditions de vie des populations riveraines (Comp.2). Au besoin, réglementer la chasse des animaux non protégés dans les terroirs agricoles, dans le cadre des accords de collaboration à Mikeno, Kahuzi Biega et Garamba.

- mesure 16. Promouvoir les alternatives aux ressources du Parc : petit élevage à Garamba, élevage et agroforesterie à Kahuzi-Biega, plantations de bois de feu et captage d'eau à Mikeno, y compris pour les groupes autochtones.

- mesure 17. Créer de l'emploi local dans le Parc ou en périphérie (Garamba, Kahuzi-Biega et Mikeno). Offrir des programmes spéciaux aux peuples autochtones pour les faire bénéficier de nouveaux emplois auprès de l'ICCN : garde de parc, pisteur, etc. (Kahuzi-Biega et Mikeno).

- mesure 18. Stimuler de nouvelles opportunités économiques. Réhabiliter des pistes rurales pour faciliter l'accès aux marchés et l'évacuation des productions agricoles, et ainsi accroître les revenus des communautés locales. Favoriser une redynamisation du tourisme à Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega pour entraîner des activités économiques et emplois.

- mesure 19. Assurer un partage équitable des bénéfices issus du tourisme dans le secteur Mikeno, à Kahuzi-Biega et à Garamba, avec la mise en valeur cynégétique des domaines de chasse autour du PNG ; la clé de répartition pourrait se référer à celle de la stratégie nationale de conservation communautaire (SNCoCo). Renforcer les capacités des associations locales à gérer cette quote-part et renforcer les mécanismes d'information publique.

- mesure 20. Appuyer des micro-réalisations et services sociaux (captages d'eau, écoles, dispensaires) en réponse aux besoins prioritaires exprimés par les communautés locales (Accords de collaboration à Mikeno ; au travers des Comités de conservation communautaire à Garamba et Kahuzi-Biega). Exécuter ces travaux et services à travers les structures et initiatives locales dans une optique de renforcement de capacité et de durabilité.

NON-TECHNICAL SUMMARY

This document constitutes the Environmental and Social Framework Management (CGES, for its name in French, *Cadre de Gestion Environnementale et Sociale*) which will act as guidelines for the design and implementation regarding the actions supported by the National Parks Network Rehabilitation Project (PREPAN, for its name in French, *Project de Réhabilitation du Réseau des Parcs Nationaux*). These actions must be put in place in accordance with the Democratic Republic of Congo's (DRC) environmental laws and regulations, as well as with the World Bank's environmental and social safeguard policies.

An initial document had been drafted in May 2008 as part of the PREPAN's initial launch.

In order to help sustain the PREPAN, the World Bank will provide additional funding aimed at enhancing the project's 1st and 2nd components (1) "Institutional strengthening support" and (2) "Support for the national parks" -- focused on Garamba and Kahuzi-Biega national parks --; and introducing a new component (4th Component) "Creation and capitalization of a trust fund for protected areas, called '*Fonds Okapi pour la Conservation de la Nature (FOCON).*' "

This document constitutes an updated version of the PREPAN's CGES and incorporates the additional planned financial support.

The ICCN has recently reviewed its national biodiversity conservation strategy for the DRC protected areas. In its sixth strategy program, called "Governance, participation, access and benefit sharing'', the ICCN introduces an opening towards neighbouring communities, planning to take into account, in the context of partnerships, land ownership of neighbouring communities within protected areas so as to share benefits from the conservation and valorization of the local biodiversity, including from the usage of genetic resources.

As part of a policy letter regarding interactive management, the ICCN has also adopted fundamental principles and especially social principles which will be applied to all conservation work in the RDC:

- Where possible, every effort will be made to ensure involuntary resettlement;
- Where resettlement is unavoidable, mitigation measures will be identified and put into place so as to ensure initial or better living conditions and initial production levels for affected populations;
- When the affected populations, whether they be inside or outside of protected areas, are forced to modify or limit their access to natural resources within protected areas in question, they will be actively associated to the identification, preparation, implementation and monitoring processes as well as mitigation measures, including management and local land use plans, functional compensation frameworks, in compliance with national legislation and international standards, including those of the World Bank;
- Specific development and mitigation measures will be put in place in order to protect Indigenous people's lifestyles (culture, specific lifestyle and production methods) when living in or near protected areas and directly using natural resources.

The enhanced consolidated PREPAN will receive US$11.64 million from the Global Environment Facility (GEF) Trust Fund grant and US$3 million from the International Development Association (IDA) grant as additional funding. This project will include four components, of which one that has newly been appointed:

- 1st Component: Support to the institutional strengthening of the ICCN (national scale). This component will see itself reinforced, as it is eligible to benefit from a portion of the granted funding. Following restructuring, the amount of the initial allocation was of US$2.6 million. This amount will be upgraded to US$0.99 million (US$0.75 million from the IDA grant and US$0.24 million from the GEF grant) and will now total US$3.59 million;

- 2nd Component: Support for the national parks (local site scale);initially limited to the Garamba National Parkand to the Mikeno sector in the Virunga National Park, the second component will be extended to the Kahuzi-Biega National Park. This component will receive additional funding of US$4.75 million (US$0.75 million from the IDA grant and US$4.0 million from the GEF grant), making the total amount upgrade from US$3.9 million to US$8.65 million, following restructuring. This additional allowance will be primarily used for the Virunga National Park (US$0.4 million), the Garamba National Park (US$2.0 million), the Kahuzi-Biega National Park (US$2.0 million) and for the network of botanical gardens (US$0.35 million);

- 3rdComponent: Identification of new potential protected areas (national scale). This component's financial support hasn't been modified;

- 4th Component: Creation and capitalization of the FOCON; this component will receive additional funding of US$8.9 million (US$7.4 million from the GEF grant in order to capitalize the Fund and US$1.5 million from the IDA grant in support to its creation and management).

This additional funding will enable to finalize a resettlement program for Pygmy communities in the Mikeno sector in the Virunga National Park, as well as to promote financial support for the Garamba National Park and provide financial contributions for the Kahuzi-Biega National Park.

Site visits and consultations were held in January and February 2013 so as to collect baseline data with regards to the implementation of the operational plans for each site; identify institutional entities; predict and evaluate potential positive or negative environmental and social impacts and determine potential remediation techniques; analyze potential impacts if the project were not to be implemented.

The project's objective is to "sustainably manage biodiversity so as to generate socio-economic benefts for local populations, in a post-conflict environment."On a social scale, the PREPAN's different components will meet these objectives. Potential impacts generated by these same components are summarized bellow.

POTENTIEL POSITIVE SOCIAL IMPACTS

The PREPAN is a key component in the *New Vision for the Conservation of Protected Areas in the DRC*, striving to increase the importance of the rural economy and of social aspects within the nature conservation process.

At a local scale, this work can play a large part in addressing and/or mitigating potential conflicts that may arise due to lack of negociation processes regarding induividual's access rights to farmlands, to forest and other natural products. Furthermore, it will help manage peacefully customary and substantive laws including coexistance, therefore avoiding potential conflict grounds.

The PREPAN's potential postive impacts can be summarized as:

Greater respect for human rights

- Fight against discrimination and mistreatment suffered by the most vulnerable population groups and who have been, up to now insufficiantly accounted for by national parks' administration (Pygmy tribes from the Mikeno sector of the PNVi, and especially women, living in the lowlands of the Kahuzi-Biega National Park).

Recognition and protection of customary rights

- Involvement of the population in the identification process of new protected areas (3rd Component);
- Legal recognition and awareness of traditional use rights in protected areas (2nd and 3rdComponents);
- Need to elaborate an access and ressource management guide (local convention) for the hunting domain, limited in a zoning plan to be defined;
- Take into consideration and resolve conflicts between the national park's administration and local individuals which appeared namely during the creation of the Kahuzi-Biega National Park in 1970, but especially during the extension of the park's boundaries in 1975. Recognition and compensation forsufferedprejudices.

Good governance standarts in the decision making process

- Acknowledge and promote management capacities and the positive role played by local individuals, especially in times of crisis. Take into account the Indifenous people's role played in the conservation process of the Kahuzi-Biega National Park and the fight against illegal settlers and valorize this expertise in the future;

- Involvement of rural population:
    - In the decision process for the designation of land use (broadening of the scope of the tried-out methods used to identify new potential protected areas – 3rd Component);
    - In the drafting/reviewing/implementation/monitoring of land use or general plans for protected areas' management (2nd Component);
    - In the decision making process in the nature's conservation field (1st Component).

Profit split, new economic opportunites and poverty reduction

- Promote better knowledge and recognition of populations' lifestyles, needs and socio-economic expectations, especially regarding Indigenous groups (see PPA) (2nd and 3rdComponents);
- Make sure that profits generated by development of activities in protected areas, namely tourism, benefit local populations by rendering the community participatory bodies operational (CCC-CGCC) (2nd Component);
- Improve living conditions for local populations with new employment opportunites created by the Project, by community based developpment plan initiatives.

POTENTIAL NEGATIVE SOCIAL IMPACTS

The basic social situation is potentially tainted by negative social impacts:

- Discrimination of non natives;
- Migration of artisanal miners from the Kibali Gold Mining concession to Gangala Na Bodio hunting domain, adjacent to PNG;
- Involuntary resettlement: any activity related to a physical ressettlement is excluded from the 2ndComponent (Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega) and 3 (potential new protected areas);
- Impoverishment caused by limited access or loss of access to resources inside protected areas. Loss of potential profits by other forms of land use (forest exploitation, plantations, mines, etc.). All rural population groups are potentially affected by these issues;
- Poor sharing of benefits. All rural population groups are potentially affected by this issue;
- Poor of involvement in the decision making process. All rural population groups are potentially affected by this issue.

Among the key structural problems causing these potential impacts, it's possible to notice:

- Poor skills in the fields of social policies, management and co-management, benefit sharing stakeholders;
- Low level of recognition and protection of rural populations' rights (especially with Indigenous groups);
- Marginalisation of rural populations (especially Indigenous communities) when it comes to decision making, drafting/implementing/monitoring of of land use or general management plans.

These situtations must be taken into account and considered as the biggest challenge faced for the implementation of the PREPAN.

ASSESSMENT OF ENVIRONMENTAL IMPACTS

The objective of the PREPAN is to implement a rehabilitation process of already existing national parks in the RDC. Specifically, it will aim to manage two national parks in its first phase and three national parks in its last phase (consolidation phase). Generally speaking, negative environmental impacts are not to be expected with regard to the environmental conservation politics stated in the Project. On the contrary, these politics aim to reduce current negative environmental impacts (commercial poaching, deforestation, destruction and pollution of water sources, etc.)

Concerning the Mikeno sector

During the initial phase of the PREPAN, it had been initially planned to contribute towards protecting forests of high-mountainous areas (Forests: OP 4.36*;* Natural Habitats: OP 4.04),an ecosystem located in an important watershed for agricultural activities located downstream. The layers of soil in the region are of a porous nature. Therefore easily exploitable drinking water sources are hard to find. In light of this, one of the Project's objectives was to help protect available drinking water sources for the 50 000 people who depended upon them. Finally, after rehabilitating the Kamira water system, the Project contributed to improving the lifestyle of local

inhabitants: decreased distances travelled by women to obtain water and improved health conditions in response to access to a better water quality (Environmental Assessment:OP 4.01).

It has also been originally planned for the Project to finance rehabilitation and reconstruction worksregarding rural paths and infrastructures. These steps would have had to be done with care, so as not to generate negative environmental impacts (erosion, water sources contamination). Therefore, certain terms were schedules to be included in all contracts, as well as a special budget in the Project's 2nd Component so as to verify the compliance with all environmental measures.

Finally, it was estimated that local populations would benefit economically and socially from the rehabilitation work done on the access road to Bukima (easier transportation of local products and developmentof gorilla tourism), local populations benefiting from the economic and social spillover (Environmental Assessment: OP 4.01).

For the Project's consolidation phase, additional funding will enable to finalize the resettlement program for Pygmy communities in the Mikeno sector.This program has already been planned but still hasn't been implemented for security related reasons.Negative environmental impacts should not be generated in this case.

Concerning the Garamba National Park

During its initial phase, the PREPAN's intervention should have been to focus on implementing activities designed to protect the Garamba National Park's natural habitat and which would, in turn, help protect flagship species (Natural Habitats: OP 4.04). Gallery forests, forested areas in hunting grounds are especially crucial in order to ensure the long-term survival of elephant populations. In the long term,there is a strong potential for development of the safari hunting activities in hunting areas. Therefore the Project supports all community conservation oriented activities in order for local communities to get involved and benefit economically from a sound management of tourism and benefit sharing (Environmental Assessment: OP 4.01).

In the same line of reasoning as implemented in the Virunga National Park, the PNG had planned to include, for modest-sized infrastructure work, certain terms in all handed-out contracts, as well as a special budget on the Project's 2ndComponent so as to verify the compliance with all environmental measures.

Finally, the predicted positive impact related to the rehabilitation process of certain tracks in the administrative centers (and markets) had been considered as very positive on an economic and social scale for local populations (Environmental Assessment: OP 4.01).

For the project's consolidation phase, an additional funding will be granted to help implement conservation oriented efforts: recruiting and training of approximately forty young park rangers in anticipation of retirement of current employees; construction of three additional guard posts implement in order to increase the number and range of patrols; purchase of new vision and protection equipment for swift interventions.

Positive impacts are thought to be generated by such an upgrading. Specifically, the ICCN's range patrol will be significantly upgraded. They currently are limited to 20% of the total area of the Garamba National Park.

However, negative impacts will be generated when construction work begins for three new guard posts, as well as during their implementation (organization) and management stages:

- Main anticipated risks associated with creating guard posts :
    - Degradation of the natural environment at the guard posts' locations;
    - Use of polluting substances during construction;
    - Abandonment and dispersal of construction waste;
    - Poaching and transport of illicit products (bushmeat) by the teams in charge of construction and transportation activities.

- Risks to take intoconsideration during the organization and management phases:
    - Unnecessary permanent personnel hired for maintenance;
    - Non-professionaloccupants (families, etc.);
    - On-site development of production activities in order to feed the guards.

Measures to implement in order to limit/reduce these risks:

- Complete an impact assessment, comparing positive and negatives impacts generated by the different options at hand in order to decide the location of the new guard posts;

- Complete a site rehabilitation and restauration plan for areas affected by material and other inputs gathering;

- Implement an awareness campaign on activities that impact the environment;

- Writing down specifications concerning:
    - Future sites' borders (no overlapping);
    - Building materials and authorized construction techniques;
    - Standards for site remediation, after construction work is done;
    - Authorized or unauthorized samplings needed for carrying out the construction work and for enhancing the satisfaction of concerned individuals.

- The ICCN will be in charge of supervising the job performance for the entire project, according to the standards mentioned above

- The implementation as internal rules to the ICCN, (such as extra procedures) specifying authorized personnel for certain tasks

Activities possible if additional funding is granted for the project's other components:

- Community conservation plans: management of health facilities, schools and construction work for new schools' operating costs. Standardized specifications regarding construction and maintenance work inside village have already been drafted and can easily be incorporated with other specifications for future new service provider.
- Specifications regarding aerial surveillance, research and monitoring of elephant populations are available and need to be applied by pilots.
- The administrative and financial management: the administration, infrastructure operation and maintenance in different sectors of the park, maintenance of rolling stock and office

management. Concerned individuals should already have a good understanding of available specifications, especially since it's all part of the project's consolidation phase.

Concerning the Kahuzi-Biega National Park

The first activities financed by the PREPAN will only take place during the consolidation phase of the project. It's expected that the ICCN will appoint services from an external partner for additional administrative support and technique expertise in implementing the PREPAN in the Kahuzi-Biega National Park. This has already been the case with the Project with the *Frankfurt Zoological Society (FZS*) at the Virunga National Park and with the *African Parks Network (APN)*in the Garamba National Park.

According to the same line of reasoning as implemented in the Virunga National Park and the Garamba National Park for modest-sized infrastructure work, the future partner recruited for the Project in the Kahuzi-Biega National Park will make sure that certain terms are included in all handed-out contracts, as well as a special budget for the Project's 2ndComponent, so as to verify compliance with all environmental measures.

A major part of the granted budgets from additional funding will be allocated for protection measures, specifically in strengthening of monitoring efforts: increasing hired guard numbers, construction of private housing, patrol posts, and efforts to mark the park's official boundaries.

As mentioned earlier for the Garamba National Park, actions which will be implemented for the protection and management of the Kahuzi-Biega National Park won't have any global negative impacts, as they will help authorities regain control of the park's lowland sectors.

Construction and development of infrastructures will potentially generate negative impacts. Like it was presented regarding the Garamba National Park, it is necessary to distinguish the new planned projects within the limits of the park, from those which propose extending the already equipped sties, for example, within existing stations or villages.

Procedures and specifications related environment protection efforts in existing sites that are already inhabited or partially developed are already well known. There is therefore no need to re-describethem, especially since the Kahuzi-Biega National Park has been part of wide-ranging German Cooperative assistance for the last 25 years.

However, posts or stations implementation projects created from scratch and located inside the official park boundaries will need to be managed according to specific measures (ex: three guard posts in Garamba National Park).Theseprojects are implemented so as to increaseICCN's brigade interventions on previously intervention-free territories. (See;Main risks to foresee when creating posts and to take into consideration within the organisation of post management as well as measures to consider in order to limit/reduce these risks).

Efforts to mark the park's official boundaries constitute a delicate task, as most boundaries are of an artificial nature and still haven't been officially marked since 1975. Therefore, they are often unknown by the local population and are a frequent cause of conflict.

Official boundaries using the topographic and geological aspects of a region offer decisive advantages, such as a minimal environmental impact, a low establishment and maintenance cost

and a strong visibility. Unfortunately, this situation doesn't apply to the Kahuzi-Biega National Park. One quarter of all the park's boundaries (150 km) have already been established. 450 km still need to be defined.It will include a study project of legal documents and maps followed by delimitation with the assistance of neighbouring communities.

However, negative impacts will always be generated by the creation of roads inside of national parks. When possible, efforts to avoid degradation of vegetal formations near the national park's borders must be made, while ensuring that nearby neighbouring residents are still aware of the park's boundaries. The ICCN has planned to carry out this work, minimizing as much as possible mechanized operations and using local labour force, therefore mitigating negative environmental impacts.

Foremans will need to ensure that wastes generated by marking of the park's official boundaries will be picked up. Furthermore, they will need to ensure that hired employees do not take part in any illegal off-site activities, such as poaching or logging.

Regarding the other components, the scheduled activities which will generate negative environmental impacts and which will take place if additional funding is granted, relate to:

- Community conservation plans with construction and rehabilitation of schools, health centers, water supply systems and trails. Once more, these infrastructures are located inside villages. Construction and maintenance work must therefore follow largely known and distributed specifications;
- The administrative and financial management, contributing to road maintenance works and the procurement of equipment for the park's administration. Even if this case constitutes a first intervention by the PREPAN, it's relevant to mention that identically to the project implemented in the Garamba National Park, procedures and specifications which need to be applied are already well known by the park's managers and their 25-year-long German partners.

The PREPAN's environmental and social management plan offers a series of detailled measures in response to potential postive or negative impacts mentionned above (plus haut), in order to minimize negative impacts and benefit from positive impacts created by the Project.

These PGSE measures are applied within the Project regarding the suggested guidelines to be put in place at a national scale, such as they have been described in the ICCN's policy letter. The PGSE's measures are incorperated into the Project's components in order to receive the same levels of priority and concern as the ones from the Project and maximize their chances of success.

As previously mentioned concerning modest-sized infrastructure work in each of the concerned national parks, certain terms will be included in all handed-out contracts, as well as a special budget to be included in the Project's 2nd Component so as to verify the compliance of all implemented measures.

The planned measures, arranged by issue, are:

1st issue:Awareness

- 1st measure: Implement an informational, educational and communicational programme on PREPAN at the general and provincial directions, as well as at the concerned sites;

2st issue:Expertise

- 2nd measure: Promote the ICCN's field staff's awarness on civic-mindedness to serve as mentors to their fellow citizens to promote respect towards the more vulnerable Indigenous communinities, and especially towards women living in the Mikeno and Kahuzi-Biega sites;

- 3rd measure: Keep on improving technical capabilities within the ICCN and its partners in order to implement the PGES, the CPR, the CF and PPA at a national scale (1st and 3rdComponents) and in the Mikeno, Garamba and Kahuzi-Biega sites (2nd Component);

- 4th measure: Reinforce the PGES, CPR, CP and PPA's monitoring-evaluation system on a national scale (1st and 3rdComponents) and within the Mikeno, Garamba and Kahuzi-Biega sites (2nd Component);

- 5th measure: Provide the Indigenous communities with technical capacities in order to help them take part in the management activities of the Mikeno and Kahuzi-Biega sites (2nd Component) and in the identification process of new potential protected areas (3rd Component);

- 6th measure: Continue setting up information/awareness campaigns in and around the Mikeno, Garamba and Kahuzi-Biega sites (2nd Component) and in the designated regions for future new protected areas (3rd Component).

3rd issue:Rights and Governance

- 7th measure: Establish the Indigenous communities' settlements' participatory mapping of their villages and areas of use. Help facilitate acquisition of farming parcels for households in need located around Mikeno. These processes will need to be properly registered and a official property deed will need to be issued;

- 8th measure: Take into consideration and resolve conflicts between the park and the adjacent communities, due to extention of the park's boundaries, exploitation of crops and crop damage due to animal activities.

- 9thmeasure: Avoid any resettlement related activites. When a resettlement project seems the most viable solution, discard this possibility or proceed to elaborate in a participatory manner management plans and rehabilitation and compensation measures in compliance with the OP 4.12;

- 10th measure: When new protected areas have been identified (3rd Component), avoid and minimize as much as possible access restrictions to resources (economic displacements). Make sure that this identifying process respects the free, prior and

informed consent of Indigenous groups. Finance the local consultation steps and document the local communities' point of view and complaints;

- 11th measure: Recognize and secure traditonal use rights (gathering, fishing, traditional hunting, etc.) in buffer zones the Garamba National Park and potential buffer zones around the Mikeno site (2nd Component). Negociate in a sustainable fashion with the Indigenous communities in Mikeno conventions regarding traditonal uses;

- 12th measure: In Lieu of a realistic alternative to access restriction to resources in one of the sites (Garamba or Mikeno) or during the identification of a new protected area, set up consultation meetings with all concerned parties in order to come up with mitigation and remediation solutions, strategies, compensation and rehabilitation measures according to OP 4.12;

- 13th measure: Acknowledge and promote management capacities and the positive role played by local individuals, especially in times of crisis. Take into account the Indigenous people's role played in the conservation process of parks and the fight against illegal settlers. See to the development of this expertise for future situations, especially for the Kahuzi-Biega National Park;

- 14th measure: Facilitate the participation ofindividuals involved in the CoCoSec of Milenko and the CoCoSi of Garamba and Kahuzi-Biega projects;the identification of new protected areas; and individuals involved in the CoCoCongo project and other concertation and decision making processes at a national scale.

<u>4th issue: Reducing poverty</u>

- 15th measure: Test preventive systems regarding crop protection and damage compensation that are easily replicable at a grand scale. These systems are also complementary to the numerous economic opportunities implemented by the Projet in order to better neighbouring populations' living conditions (2nd Component). If necessary, regulate hunting of non-proteced animal species on farmlands, as implemented by the cooperation agreements in Mikeno, Kahuzi-Biega and Garamba;

- 16th measure: Promote alternatives to natural resources in national parks (including for Indigenous populations): small-scale farm in Garambe, firewood plantations and water collection/extraction in Mikeno, development of agroforestry and farming activities in Kahuzi-Biega;

- 17thmeasure: Create local employment opportunities in or on the outskirts of national parks (Garamba, Kahuzi-Biega and Mikeno). Offer special programs for Indigenous groups in order for them to benefit from new employment opportunities with the ICCN (park ranger, tracker, etc.) (Mikeno site, Kahuzi-Biega National Park);

- 18thmeasure: Create new economic opportunities. Restore rural paths to facilitate access to markets and transportation of agricultural products, therefore increasing rural communities' incomes. Target tourism revitalization in Mikeno, Garamba and Kahuzi-Biega so as to generate economic and employment opportunities;

- 19th measure: Ensure an equitable benefit-sharing from touristic activities in Mikeno, Kahuzi-Biega and Garamba) with the development of game tourism in the vicinity of the PNG. The capital key weightings could be based on the national strategy for community based conservation (SNCoCo). Reinforce local associations' capacities to manage this share and heighten public information systems;

- 20th measure: Support small-scale achievements and social services (water collection, schools, clinics) reflecting local communities' essential needs (Cooperation agreements in Mikeno – Community Conservation Committees in Garamba and Kahuzi-Biega). Execute these tasks using local structures and initiatives to allow strengthening of local capacity and enhance sustainability.

RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE EN LINGALA

BOKUSE BWA MAKAMBO MATALI LOLENGE YAKOSALELA BILOKO BIYE BIZINGI MOKILI MPE EFANDELI YA BATU

Nkoma eye ezali kopesa lolenge kani ya kosalela mpo ya kolakisa ndenge nini kobongisa mpe kosala misala mya biloko biye bizingi mokili mpe efandeli ya batu (Cadre de gestion environnementale et sociale CGES) ya kozongisa o molongo mwabibombelo bia banyama (PREPAN), kolandana na mibeko mia ùmboka RDC mpe ba politiki ya Banki munene ya mokili mobimba mpo na maye matali kokengela mpe kobatela biloko biye bizingi mokili mpe efandeli ya batu.

Nkoma yoko ya liboso nde ekomamaki na sanza ya 5 ya mobu 2008 o eleko ya bofungoli misala mia PREPAN.

Banki munene ya mokili mobimba ekobakisa lisusu mutanu mwa mbongo eye ekosalisa mpo ya bokolisi PREPAN na koibakisela biteni 1 “bokolisi mambi ma bilo bikosala” mpe 2 “bokolisi bibombamelo bi aba nyama (parcs)” - na ngambo ya Garamba mpe Kahuzi-Biega – mpe kobakisa eteni mususu ya sika 4 “Bokeli mpe bosaleli mumbongo moye mokosalisa mpo ya bibombamelo bi aba nyama. Mumbongo moye na kombo ya (OKAPI)”.

Nkoma eye nde ezongisi sika mabongisi ya lolenge ya kosalela misala mya biloko biye bizali na mokili mpe efandeli ya bato (CGES) ya PREPAN mpe ekotisi mabongisi nakayi ya mambi ma bokolisi lolenge kani ya kosalela mbongo eye ekobakisama.

ICCN autaki kolandela lisusu ndenge akosalela mpo ya kobatela mpe kokengela ba nyama na kati ya Parc ya mboka RDC mobimba. Nakati ya pologalamu ya 6motoba, yoko ya ba pologalamu naye 9libwa, eye ebengami “ebongiseli, esaleli, bokoti mpe bokaboli benefisi litomba”, ICCN apesi nzela na batu oyo bakofanda nzinga nzinga, mpo ete mambi ma mumbongo mwa bango makoka kotalisama malamu mpo ya bokaboli malamu benefisi eye ekouta na misala mia bobateli mpe bokengeli ba niama mpe na kosalela biloko biyike lokola nakati ya bisika bia bibombamelo bi aba nyama.

ICCN azwi lisusu mukanu nakati ya mukanda mwa politiki yaye, lolenge ya kosalela eye ekosangisa esika yoko batu banso, mukanu moye mokotala mitindu ya efandeli ya batu baye bakozala na kati ya misala mina, mpe akomi boye :

- Kosala makasi manso mpo ya kotalela likambu ya kolongola batu bisika wapi akoluka kosalela mpe kotinda bango bipayi mususu.
- Bisika wapi ekosenge penza kolongola batu mpe kotinda bango bipayi mususu, mikanu mikozwama mpo ete basala yango lolenge elongobani mpo ya kokolisa mpe kobongisa efandeli ya batu baye bakolungwa.
- Bisika biye batu bakozala pembeni to nakati ya bibombamelo biaba nyama, biye bikosala ete bakota lisusu kuna te mpo ya koluka to bileyi to biloko mususu, bakobongisela batu wana pologalamu, mpe nzela mususu eye ekosalisa bango bakoka kofanda malamu kolandana na politiki ya Banki munene ya mokili mobimba mpe na mibeku ya mboka RDC.

- Bisika wapi ba pygmies bazali kofanda nakati ya bibombamelo biaba nyama to nzinga nzinga na byango, mikanu mikozwama mpo ya kobongisa mpe kokolisa efandeli ya bango na mpe lolenge bakosalaka mumbongo na bango.

PREPAN ekozwa mutango mwa mbongo milioni 11.64 USD kouta kowuta na GEF mpe milioni 3.0 USD kouta kowuta na IDA. Ekozala na biteni binene binei mineyi (4) biakala, kosangisa na eteni yoko ya sika:

- Eteni ya 1 yambo: kokolisa esalelo ya ICCN (nakati ya RDC mobimba); eteni eye ezwaki liboso milioni 2.6 USD, nde babakisi milioni 0.99 USD (milioni 0.75 USD kouta na IDA, mpe milioni 3.59 USD kouta kowuta na GEF) ;

- Eteni ya 2 mibale: Kokolisa misala mia bibombamelo biaba nyama (to ba parcs); ebongimaki liboso mpo ya Garamba mpe Mikeno kuna na Virunga, nde bakobakisa Kahuzi-Biega. Eteni eye ezwaki milioni 4.75 USD (milioni 0.75 USD kouta na IDA mpe milioni 4.0 USD kouta kowuta na GEF), nde bakobakisa milioni 3.9 USD mpo na kokoma na milioni 8.65 USD. Bobalisami ena nde ekosalisa na Virunga (milioni 0.4 USD), na Garamba (milioni 2 USD), na Kahuzi-Biega (milioni 2 USD) mpe na bilanga ya bobateli ba nzete (milioni 0.35 USD) ;

- Eteni ya 3 misato: boponi bwa bisika bisusu bia sika mpo ya kobakisa bibombelo biaba nyama mpe ba nzete. Na eteni eye nde ebakisami ya mbongo ezali te ;

- Eteni ya 4 mineyi: bokeli mpe bosaleli mbongo kouta na ebombamelo ya mbongo (Fonds) OKAPI; eteni eye ya sika nde ezwi mutango mwa mbongo milioni makiasi 8.9 USD ekouta na IDA mpo ya misala miayango.

Bobakisi mbongo boye nde bosalisi lisusu mpo na kosilisa misala miye mibandaki kala mia bomemi ba pygmées (bambuti) na etando ya Mikeno na Virunga, mpe bokolisi misala na Garamba mpe na Kahuzi-Biega.

Bokeyi na kati ya bisika biye mpe bosalisi masanga ya masolo na batu esalamaki na janvier mpe na fevrier 2013 mpo na: kozwa mabi ma bosalisi malamu ma bongisi (ba plans) to kalata (ba cartes) ya bisika binso, kotala malamu bilo binso kani biye bikosala misala, koyekola malamu maye matali bilembo biyike bia malamu to bia mabe biye misala mikotika na biloko biye bizingi mokili mpe efandelo ya batu.

Misala miye mia PREPAN mibongisami mpo ya bosaleli malamu ya biloko bia mokili mpo ete batu bakoka kobongisa bozwi bwa bango mpe kokende liboso lokola na ntago eye bauti bawuti na ba bitumba. Na efandeli ya bango, emononi ete biteni binso bia misala mia PREPAN bizali kosalisa mpo na kolanda nzela ena ya bobongisi efandeli mpe bomoi bwa batu. Bilembo biye misala miye mikopesa nde biye bizali kolanda.

BILEMBO BIA MALAMU MPO NA EFANDELI YA BATU BIKOZALA

PREPAN ezali lolenge ya sika eye elongobani mpo ete misala nyonso misalama na botisi efandeli ya batu mpe biloko biye binso bizingi mokili. Mabongiseli oyo ya sika nde esalami mpo na kotosa mibeko miye mizali kosenge ete batala mpe efandeli ya batu na mumbongo na bango na ntangu bazali kosalela bibombelo bia ba niama mpe bobateli ba nzete ya mokili.

Na bisika biye bakosalela misala miye babongisi ekosali mpo ete batu bakota na bitumba lisusu te to mpe bawelela lisusu biloko bia mokili te.

Nayango, bilembo biye bia malamu bi kouta kowuta na misala ma PREPAN bikozala :

Botosi masengi ma batu

- Kolongola bokabwani kati ya batu mpe kosala mpo ete basusu batungisama mpo ya misala mususu na baninga na bango te. Mpe kokengele baye bazali na makasi te lokola babange na bana mike mpe basi na ba pygmées baye batu mususu bakomonelaka, lokola esalamaki na Kahuzi-Biega na kala.

Boyebi mpe botosi mibeko mpe masengi ma bonkoko

- Bobongisi misala miye elongo na bayi mboka lokola (Eteni ya 3) ;
- Boyebi mpe botosi mambi ma bonkoko nakati ya bisika biye misala mikosalema (Biteni 2 ya mpe ya 3) ;
- Mposa ya kotiya buku mokambi mpoya mambi yakosalela lolenge ya biteni ya ban yama na ba zinga zinga na yango ;
- Bolandi malamu mikakatano miye mizali kati ya batu na baye bakokonza bibombeli bia ba niama mpe bofuti ba mbeba soki ezali mpo na kozongela maye malekaki na 1970 mpe mingi mingi na bobakisi mindelo na 1975 to na Kahuzi-Biega, boyebi mpe bofuti mbano ya mbilinga mbilinga bayi mko.

Bokambi bolamu bwa bozwi mikanu mia mosala

- Boyebi misala nyonso mya batu ya mboka oyo esalisi bombomi Parc kahuzi –Biega ezala ndenge ezali na koboya bapaya bafanda o kati ;
- Kosangisa batu banso na bozui mikano etali mabongisi ya Parc
    - Lolenge ya kozwa mokano mpona maye matali bokabi mabele mosusu ya sika (Eteni ya 3),
    - Kosala to mpe kobandela mwangu ya kokamba ba percs na lolenge ya kolandisa mpe kokamba (Eteni ya 2),
    - Lolenge ya kozwa mokano na maye matali kobomba ban yama na ma nzete (Eteni ya 1).

Bokaboli litomba mpe lolenge ya kobatisa nkita mpe kokitisa kimobola

- Boyebi malamu masengi mpe bosengi bwa batu ya nzinga nzinga (Eteni 2 na 3 na mwango ya ba pygmées) ;
- Bokomisa mpe boyebisi batu mutanu mwa mbongo eye ekobima na misala mpo ya bango (CCC-CGCC) (Eteni 2) ;
- Bobongisi efandeli ya batu mpe mumbongo na bango mpo ya kobongisa bomoyi na bango mpe na mabota na bango ;

BILEMBO BIA MABE BIYE BIKOKI KOMONONO

Efandeli ya batu nde ezali kolakisa bilembo bia mabe bikoki komonono sima :

- Bokabwani bwa batu onteya kakolo mboka na bapaya ;

- Makambo ya batu baye bazali koya na misala mia boluki mabanga ma ntalu na kaki ya lopango ya Kibali Golg Mining pembeni ya mabele ya ICCN (domaine de chasse de Gangala Na Bodio pene na PNG ;
- Bolongoli batu na makasi bisika bazalaki mpo bakende bisika mususu : mosala nionso ya kolongola batu na esika na bango epekisami na Eteni ya 2 (Mikeno,n garamba et Kahuzi-Biega) na 3 (bosali ba parcs ya sika) ;
- Kimobola kowuta na bokutoli to pe bopekisi batu baye bazwami zinga zinga na ba parcs nabozwaka lifuti na mabongisami ya bonkoko (kosalela zamba, bilanga, mabanga ya ntalo, bongo na bongo) ;
- Bozangi kozwa kouta na bopekisi batu bakota lisusu na zamba te
- Bokaboli litomba muke na bayi bituka nionso ;
- Bozangi kosangisa bato wapi esika yoko mikano ezwamaka mpona nabolamu ya Parc.

Nakati ya makambu maye makosala bilembo biye bia mabe bizala tokoki kolobela :

- Boyebi boke bwa bayi mboka na makambo matali misala miye bomoto, bokambi, bokaboli litomba na kokomba elongo ;
- Bobateli boke bwa masengi ma batu mingi mpe na bayi ba pygmées ;
- Kazanga ko tya batu nyonso esika yoko mpo na kazua mikano, kobongisa misala mpe kolandela yango mpo esalama malamu na bayi mboko mpe na ba pygmées lokolo.

Makambo maye nde maye makosala ete PREPAN ebunda makasi mpo na kosilisa mango.

BOTALI NA BOKEBI BILEMBO NA BILOKO BIYE BIZINGI MOKILI

Misala mia PREPAN mpo na mbula ibale nde misali ete babongisa ba parcs nyonso ya kala na RDC mpe balandela misala mpo ete elembo ata yoko ya mabe etikala. Nabonene, likambo yoko te ya mabe kobongisama na bayi pilitiki ya bobateli ekoki kobangisa. Na yango, lolenge ya projet ekosala été misala myango mibongisami mpona bokutoli makambo mazali nakoli (koboma ban yama mpo ya mombongo, kokata zamba, kobebisa biziba ya mayi, mpe bongo na bongo.

Na Mikeno

Nde misala esalemi mpo na kobatela zamba eye ekozala na ba ngomba, na phase ya liboso ya PREPAN (Politiki ya zamba 4.63 mpe 4.04 ya Banki munene ya mokili mobimba). Kobatela mabele mpe kokengele mayi mpo na batu 50.000 baye bafandaka kuna. Kobongisa bomoi bwa batu mpe bokonogono bwa nzoto na kobongisela bango mayi bakomele (Polititki 4.01).Bombongisi mayi ya Kamira ekosala été bato bamele mayi ya kitoko elongobani, bamama bakende lisusu mosika te mpo na kotoka mayi, nzoto ezali malamu.

Projet elingaki lisusu kopesa mbongo ya bobongisi banzela, bandako oyo elingaki esalamam na bokebi mpo te mabe ezala te ndakisa kobebisa mayi (pollution de l'eau) na mabele (érosion). Banzela oyo esengelaki esalama ezali nzela ya Bukima mpoesalisa baye population Na mbongo bakobakisa, eloko yoko ba kosala ezali kasalisa ba pygmées ya Mikeno.

Na suka, ebongisamaki ete kobongisa ba nzela na mboka Bukima, ezali bongo likambo yoko ya malamu na ngambo moko, mpo été bayi mboka bakobanda kobimisa bilona na bango, na ngambo esusu ekosala ete kokendaka kotala ba gorilles (mikomboso), bayi mboka bakozwa mbano mpona kobakisa nkita (politiki 4.01).

Mpona phase eye yakopesa PREPAN nguya, ebakiseli yoko ezali kaka kosilisa mabongisami ya kolongola bayi mboka ba pymées na eteni ya Mikeno, ebongisami kasi nanu esalami te mpona makambo matali sécurité.

Na Garamba

Na phase ya ya liboso PREPAN abongaki na kosala ezali kobeta nsete na misala oyo etali kobatela ba nyama na esika bango bafandaka mpo na ko bomba bango malamu ba bunga te o nteya PN Garamba (politiki 4.04). Ba zamba to mpe bisobe na kati ya parc bizali na litomba mpoya libiki ya ba nzoku (politiki 4.36). Na mosika esengeli kozongisa makambo matali safari na kati ya Parc na kotala été azali na makoki yango. Yango wana PREPAN azali kosunga misala miye mikosalema nde misalisi mpo ete bayi misala ba ICCN bakoka katambola malamu bisika binso bakokengele mpo ya kobakisa litomba kowuta na bokambi malamu mpe bokaboli litomba lina (politiki 4.01).

Na lolenge moko esalamaka na parc ya Virunga, esengeli kosala o nteya ya parc ya garamba, kobongisa bisika ya kosala misala mya kotonga (infrastructures de taille modeste). Misala miye ekosalema na batu mosusu (prestatires) oyo bakondimama bongo esengeli mbongo ya misala miye ezala na eteni ya mibale (Eteni 2) mpo na kolandela misala malamu.

Na nsuka elembo oyo ekokoma na misala ya kotonga ba nzela o nteya ba centres administratifs ezalaki malamu mpo na bayi mboka na makambo etali nkita mpe bomoto (politiki 4.01).

Mpona phase eye yakopesa PREPAN nguya, mbongo mosusu ekobakisama likolo ya oyo ya liboso mpona kobakisa makasi eteni ya kobatela, kozwa bato na mosali mpe koteya bilenga ba gardes tuku mineyi mpona bokitami baye bozali kokende na bopemi (retraite), botongi ba postes misatu ya misala na lolenge ya kobakisa etando ya misla ya patrouilles, kozwa bibundeli ya mosala elongobani mpoya kobatela parc.

Misolo mina mikozala na bilembo malamu mpo été ekobakisa etando eye ezali na bobateli na bayi ICCN oyo ezali sika oyo pene na pourcentage 20 ya etando mobimba ya PNG.

Ebongisami kozwa bilembo ya mabe biye elandisami na botongi ba postes ya sika ya misala o nteya parc elongo moko to mpe mabongisi bokambi.

- Mama ya makambo ya mabe ne ngonga ya botongi ba postes :
    - Bobebisi bisika biye batotonga ba postes ;
    - Bosaleli biloko ya mabe na botongi ;
    - Botiki mpe bopanzi bosoto esika ya kotonga ba postes ;
    - Bobomi ba nyama mpe bomemi na mobembo biloko bipekisami na baye bazali kosala misala ya botongi.

- Biye bisengeli bisalama na bokambi ba postes ;
    - Kosala makasi mpo ete batu baye bazali na musala te bakutana bisika wapi bazali kosalela misala ;
    - Mpe batia te bifandeli to ba ndaku ya libota na bisika bia musala ;
    - Bosali bilanga na bisika bia musala te.

Mikano mya kozwa mpo ya kosala misala malamu ezali :

- Bobongisi nkoma eye ekopesa lolenge ya kosala misala minso (étude d'impact) ;

- Bobongisi ba buku ya boyokani eye ekopesi masengi ma batu mpe ma baye bazali kobongisa misala ;
- Bobongisami kowuta na ICCN mpona mitali kolimnbola na batu misala miye mizali na bilembo minso.

- Bobongisi nkoma eye mpo na :
    - Bokebi ma bisika ebongisami mpo ya mosala ;
    - Biloko oyo ekonga na kosala misala mpe lolenge elongobani ya kotonga ;
    - Ndingisa ya kozongisa esika ya mosala na pompeto lolenge esengeli ;
    - Bosali misala na lolenge elongobani mpo ya kosepelisa na baye bazuami na bisika misala ekosalama.

- ICCN akolandela misala miye mikosalama na lolenge elongobani engebene na buku ya misala, kobanda na ebandeli kino suka.

- ICCN akosala mibeko onteya ye mpona kokamba lolenge ya misala elongo na bato baye bakondimama mpona kosala misala mina.

Misala mibongisami na bobakisi mosolo mosusu onteya biteni misusu miye :

- Bobateli biloko na bayi mboka bango moko, mpe kofuta mbongo mpo na botongi bisika bia mayi ya komela, kelasi mpe ba ndako ya ba monganga to lopitalo na kati ya ba mboka nzike. Kotongo malamu bifandeli to ndako ya mabota mpo ete batu bakoka kofanda malamu na mabota ma bango.

- Boluki mpe boyebi lolenge kani kobatela ba nyama na nzela ya mpepo mpe lolenge ya kolandisa ba neoku : lolenge ya bolandeli bobateli na nzela ya mpepo esila kondimama mpe ekotosama na bayi bamemi mpepo ;

Bakambi ya yoko direction ya mosolo ekozwaka mpe kokamba, kolandela ba biteni ya parc, kobatela bayi masini to mpe mituka, mpe misala. Wana mpe lisusus lolenge yakokamba biyebami malamu na bayi bakambi misala mina, mingi mpo été ezala eteni ya koyika mpiko ya eye projet.

Na Kahuzi Biega

Misala ya yambo PREPAN abimisaki mbongo ekosalama na eteni ya kobakisa nguya (consolidation). Ebongisamaki été ICCN asangana na yoko partenaire ye libanda mpona kosunga mpo ete misala ekende liboso mpe esalema lolenge elongobani ya PREPAN na Kahuzi Biega (PNKB), lolenge esalemaki mpona FrankFurt Zoological Society (FSZ), na Virunga mpe na African Park Network (APN) mpo na Garamba.

Lolenge moko esalemaki na Virunga mpe na Garamba mpo na bosali misala nde bongo bakokoba na kosala ZDS mpe APN. Moto oyo akoya nasima mpona maye matali Kahuzi Biega ebongi naye asala na bokebi mpe botosi maye manso makomama mpe maye manso matali mbongo ya biteni nioso mibale (Eteni 2).

Eteni ya monene ya mbongo ekowuta na misololo oyo mikobakisama mpo na kokembisa misala na kobakisana moyuya ya na gardes mpe botongi ba ndako, bisika ya mosala mpe kotiya mokoloto ya mindelo wapi esika parc esuki.

Lokola esilaki ekomamaki na PNG misala minso mibongisamaki mpona PNKB bikozala na bilembo ya malamu mpo na bobateli mpe bokengeli na na ngambo ya ngele ya Kahuzi Biega (basse altitude).

Bilembo ya mabe ekosalema mingi na misala ya botongi ba ndako to mpe bisika ya mosala. Na yango esengeli kosala bokeseni lokola esalemaki na PNG, misal ya sika ebongisamaki na parc na biye esengelamaki batonga ya minenen ndakisa ba poste oyo bizali na kati ya ba mboka.

Koyeba kotosa maye manso mizali nzinga nzinga na biso tosi toyebi yango mpe tozali na miponsa ya kolobela yango lisusu te. Tozali na boyebi ya Kahuzi Biega lokola moko oyo eza na mbula koleka tuku mibale na mitano (Allemand 25ans).

Na nzela mosusu, ba poste ya patrouilles oyo bizali na kati ya parc, ebongisamaki babandela na bayi brigades ya ICCN na kati ezala lolenge ya pa postes misatu oyo ebongisami na PNG.

Kolandisa mokoloto ya ndelo ezali likambo ya mbano zinga zinga na parc ebongi ezala polele na kati ya mikanda miye mipese mindelo ya parc, mpe na ba mbongwana ya mondelo na 1975, biyebani malamu te na bayi mboka bazwami zinga zinga na parc mpe ezalaka yoko likambo ya bozangi boyokani.

Mondelo ya parc kobanda na mokoloto oyo esalama na molongo, bizali na bilembo malamu ebele mpe mutuya ya kolandela mpe kobatela bizala mam aya likambo te. Mindelo mingi bizwami pene na 150 km esila kosalama, mokoloto ezali na kilometele 450. Ekozwa mpe mosala ya mibeko y ambula matari mpe kalate na mondelo ekosalama elongo na bayi mboka.

Na yango, bilembo mabe bikoki kozanga te nabolandisaki mokoloto onteya parc. Ebongisami kosala bokebi na ba nzete na mondelao ya parc, mpe nakosalaka été mindelo mina mizala na bilembo. ICCN abongisi kosala misala na bokutoli misala mina na nzela ya masini mpe kosala mango elongo na bayi mboka bawzami zinga zinga. Yango ezali likambo yoko ekokitisa kotikaka bilembo ya mabe.

Bamemi masini bakolokotaka bosoto oyo okotikala na esika ya mosala mpona kotiya mokoloto natina na bayi mosala basala misala ya kobomaka ma niama te, to mpe tokata ba nzete libanda ya esika ya mosala na bango te.

Misala miye mibongisami na bobalisi mosolo na kati ya biteni oyo okomema bilmebo mizali :

- Bobateli elongo na botogi mpe kobongisa biteyelo, ba lopitalo, biziba ya mayi mpe ba nzela, ebongisami bisalema na ba mboka bikosenga botosi mibeko ya kosala misala mina.
- Bokamabi mpe kobatela ba nzela na biloko ya mosala ya parc. Lokola na PNG na mpe mosala ya yambo ya PREPAN, ebongi koyeba été lolenge ya kosalamisala eyebani malamu na bakambi mpe na bayi partenaires ya mboka Allemagne oyo bazi kuna kobanda mibu 25.

Lolenga ya kokamba PREPAN ebongisi mikamo na bolayi mpe na biyano ya bilembo ya mabe lokola ekomami likolo mpona kokiyisa bilembo ya mabe mpe na projet.

Mikano mina nizali na kayi ya eteni babengi PGES ekosalama la likambo moko na moko ya projet pona kolandisa na engumba mobimba mokanda ya politiki ya ICCN. Na ndenge ekoki, mikano mina ya PGES bakotisi yango mbala moko na projet na lolenge ya kozwa misala mina mitambola malau.

Lokola esili elobamaki liboso, mpona botongi ba postes misato ya misala ya parc, ebongisami kokosisa na contrats ya ba societe miye mikosala misala été mosolo ezala engebeni na oyo ebongisami na eteni ya 2 mpona bolandi malamu.

Mikano mibongisami, elandisami na makambo miye :

Mosala ya yambo (1): Kopanza sango

- Mokano ya 1. Kotia mosala ya kopanza nago, koteya kelasi mpe kosolola (IEC) mpo na PREPAN na oyo etali mboka (Direction générale te provinciale) mpe bisika binso bikozuama.

Mosala ya mibale (2) : Koyeba mosala

- Mokano ya 2. Bokembisi boyebi ya baye bazali na ICCN mpo ete bayeba kotosa boto, mpe bayi pysmées, mingi mingi basi to mpe ba mama onteya Mikeno mpe Khuzi-Biega.

- Mokano ya 3. Kokoba na kokolisa misala na ICCN na mpe ba partenaires na ye mpona bosaleli PGES mpe CPR, CF na mpe lisusu PPA, na enguma mobimba (Eteni ya A mpe 3) onteya Mikeno, Garamaba na mpe Kahuzi-Biega (Eteni ya 2).

- Mokano ya 4. Kokolisa lolenge ya kosala misala mpe kolandala yango na kosalelaka PGES mpe CPR, CF na mpe PPA onteya engumba mobimba (Eteni ya 1 mpe 2) onteya Mikeno, Garamba na mpe Kahuzi-Biega (Eteni ya 2).

- Mokano ya 5. Kopesa baye bavandi na mboka esika mpo na bosali misala lolenge elongobani na Mikeno mpe na Kahuzi Biega (Eteni ya 2) bolandi ya bisika oyo ebombami (Eteni ya 3).

- Mokano ya 6. Bolandi malamu maye matali Mikeno, Garamba mpe Kahuzi Biega (comp. 2) mpe na bisika misala ekosalama (comp. 3).

Mosala ya misato 3 : Mibeko mpe lolenge ya bosali misala

- Mokano ya 7. Kosala misala elongo na bayi mboka ba pygmées mpe kopona bisika ya kosala bilanga. Kobongi bisika binso bato bokoki kozala mpe kosalisa bango mpo na maye matali mabele.

- Mokano ya 8. Bozui mpe bosali misala na bokebi ya bozangi koyokana ya parc mpe na bato kowuta na bobakisi mabele ya parc, bosali bilanga mpe koboma ba niama.

- Mokano ya 9. Kopekisa été misala ya projet ebimisa bato na bisika na bango bafandaka. Soki lolenge mosusu ya kopekisa makambo lina mizali te, esengeli kotika été,i lina to mpe kosala été mikano mibongisami onteya politiki 4.12 esalama na malamu nionso.

- Mokano ya 10. Na tango ya koyeba bisika bibatelami ya sika (Eteni ya 3) esengeli kotala mingi mingi mpo ya koboya kopekisa batu basala misala na bango. Kosala été mokano mona endimami na bayi mboka mpe ba pygmées. Kopesa mosolo mpona mosala ya kosololaka na bayi mboka ezala na bilemebo ndakisa ba mposa ya bato mpe makanisi mia bango.

- Mokano ya 11.Koyeba mpe kobatela misala mia bato (ndakisa kobuka mbuma, koloba, kotia mitambo ya ba niama, bongo na bongo) zinga zinga ya Garamba, koleka na lolenge ya bosololi na bayi mboka (plan de zonage), na mpe makambo mayike ya Mikeno (Eteni ya 2). Boyokani mpoya kosala misala misala na bayi mboka na lolenge ya kobatela zamba mpona bango mpe bana ba bango na mpe bayi pygmées zinga zinga na Mikeno.

- Mokano ya 12. Kozanga kopekisa bayi mboka basala misala mia bango na zamba onteya Garamba mpe Mikeno, to mpe na ntago ya kosala parc ya sika, ebongisami kosolola na bayi mboka nionso bazwami ontena misala mia bobateli ba parc, mpe kolandisa mokano ya bofuti baye bakobima onteya parc lina engebene na politiki 4.12.

- Mokano ya 13.Koyeba lolenge yako tala maye manso matali misala lokola na Kahuzi Biega.

- Mokano ya 14. Kosunga bayi mboka mpona likita ya CoCoSec ya Mikeno mpe na CoCoSi ya Garamba na mpe Kahuzi-Biega ; naboponaka ba parcs ya sika, mpe na CoCoCongo mpe ba nzela misusu ya mokano onteya enguma mobimba.

<u>Mosala ya minei4 : Bokutoli ya kimobola</u>

- Mokano15. Komeka lolenge ya kobatela bilona naabofuti biloko biye bikobeba nabolandisi makambo ya nkita mpona bobongisi lolenge ya kovanda ya bayi mboka. Na yango, kozwa mikano mpona kokitisa mosala ya koboma mpe kobatela ba niama mpe mboka elongo na Mikeno, kahuzi-Biega mpe Garamba.

- Mokano16.Komatisa lolenge ya kosala misala ya parc : kobokola ba niama ya mike, kosala mpe bilanga na Kahuzi-Biega, kolona ba nzete mpe kobongisa biziba ya mayi na Mikeno mpe na bayi pygmées.

- Mokano17. Kopesa misala na kati ya parc to mpe zinga zinga (Garamban Hahuzi-Biega mpe Mikeno).

- Mokano18.Kotala malamu maye matali kotonga mpe kobongisa mboka mpe ba nzela mpo na lisungi ya bato nabobimisi bilona mpe kobakisa nkita ya bayi mboka. Kosala été mosala ya tourisme ebakisa nkita mpe epesa misala na Mikeno, garamba mpe na Kahuzi-Biega.

- Mokano19. Bokaboli na bosembo litomba ewuti na tourisme ya Mikeno, Kahuzi-Biega mpe na Garamba elongo na domaine ya chasse ya PNG ; fungola ya bokaboli ekowuta na SNCoCo. Komatisa lolenge ya kosolola.

- Mokano20. Kosunga misala ya mike mike mpe na maye matali bomoto (biziba ya mayi, biteyelo, lopitalo) na mituna ya mposa ya bayi mboka bazwami zinga zinga na Mikeno, Garamba mpe Kahuzi-Biega koleka na boyokani. Kosala misala mina na bokasi manso mpe na lolenge elongobani.

RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE EN SWAHILI

MUHTASARI SEHEMU YA USIMAMIZI KIMAZINGIRA NA KIJAMII

Kitabu hiki kime andaa Mfumo wa Usimamizi wa Mazingira na Jamii (CGES) kuelekeza mpango na utekelezaji wa hatua inayo unga mkono mradi ya kutengeneza shamba la minyama kitaifa (PREPAN kwa kifaransa), kwa mujibu wa sheria na kanuni za kitaifa ya jamuhuri yaki democratia ya Kongo (DRC) pia na siasa ya ukingo wamazingira na kijamii ya Benki kuu ya Dunia.

Kitabu ya kwanza kilizalishwa tarehe mei 2008 kama sehemu ya uzinduzi wa PREPAN.

Benki ya Dunia itatoa fedha za ziada ambazo itakaoimarisha PREPAN pia na kukamilisha sehemu yake ya kwanza (1) « uungaji mkono kwa uimarishaji wa kitaasisi » na ya pili (2) « uungaji mkono kwa shamba la minyama za taifa » - ambayo yatalenga hifadhi za taifa ya Garamba pia na hiyo ya Kahuzi – Biega na kuanzisha kipengele mpya ya ine (4) « Kujenga na fedha mfuko wa imani kwa maeneo ya shamba la shamba ya minyama » inayoitwa « Mfuko wa Okapi ».

Na toleo hili ni kuhuishaji upia ya (CGES) ya PREPAN kuimarishwa na ni pamoja na msaada wa ziada zinazotolewa chini ya fedha za nyongeza.

ICCN hivi karibuni upya mkakati wake wa kitaifa kwa ajili ya uhifadhi wa viumbe hai katika maeneo ya hifadhi katika DRC. Katika sita ya mipango ya tisa ya kimkakati maneno « Utawala Bora, ushiriki, upatikanaji na mgawanyo wa faida », ICCN ilianzisha uwaziwazi na majamii za jirani la shamba la minyama, mipango ya kuzingatia, katika mazingira ya ushirikiano, mfuko wa udongo ya majamaa jirani katika maeneo ya hifadhi kwa lengo la kugawana faida ya uhifadhi na kukuza ya viumbe hai, ikiwa ni pamoja na matumizi ya rasilimali za maumbile.

ICCN pia limeidhinisha kama sehemu ya barua hiyo ya siasa na kanuni za usimamizi shirikishi, kanuni ya msingi, ikiwa ni pamoja kijamii, kuomba kwa mtu yeyote hatua za kuhifadhi wanyamapori katika jamuhuri yaki democratia ya Kongo na ni kama ifuatavyo :

- Ikiwezekana, kila juhudi zitafanywa ili kuepuka kuondoa bila kutaka peke yake idadi ya watu kwenye sehemu ya udongo ;
- Mahali ambao kuondoka kwa idadi ya watu hakuta hepukika, hatua za kukabiliana kutambuliwa na maendeleo ya kuweka watu walioathirika, vinginevyo kuboresha hali ya maisha yao na uzalishaji awali ;
- Mahali ambapo watu walioathirika, kama ndani au juu ya pembezoni ya maeneo ya shamba la minyama (hifadhi), wanalazimika kurekebisha au kuzuia upatikanaji wa maliasili katika maeneo ya hifadhi hii, watakuwa kushiriki kikamilifu katika kutambua, maandalizi, utekelezaji na ufuatiliaji wa maendeleo na ilipendekeza hatua za kukabiliana, ikiwa ni pamoja na mipango ya usimamizi wa mifumo ya maendeleo kwa mujibu wa sheria za kitaifa na viwango vya kimataifa ikiwa ni pamoja na yale ya Benki ya Dunia ;
- Mahali ambao wambute wanaishi katika au karibu na maeneo ya hifadhi na kutumia rasilimali za asili, hatua za kukabiliana na masuala maalum ya maendeleo zitachukuliwa kulinda utamaduni awo tabia yao, maisha yao pia namna gani yakufanya makazi yao.

PREPAN itakuwa na fedha za ziada ya dola Milioni 11, 640,000 kupitia fedha ya GEF na dola milioni 3.0 za kimarekani katika matumizi ya fedha IDA. Itakuwa ni pamoja na vipengele ine (4) ikiwemo ni pamoja na mpya :

- Kipengele ya 1 : ungaji mkono na ukarabati wa taasisi ya ICCN (ngazi ya kitaifa); sehemu hii yatafaidika kutokana na baadhi fedha za ziada na kuimarishwa; kiasi cha mgao wa awali, baada ya baada ya marekebisho, ilikuwa kiwango cha dolla milioni 2,6 ; utaongezeka na USD milioni 0,99 (ikiwa ni pamoja na USD milioni 0,75 juu ya fedha IDA na USD milioni 0.24 juu ya fedha GEF) ikifikishwa kiwango cha USD milioni 3,59 ;

- Kipengele 2 : ungaji mkono ya hifadhi za taifa (tovuti ngazi); awali mdogo katika shamba la minyama ya taifa ya Garamba na Mikeno sekta ya Virunga National Park, msaada huu utatumika kwa kirefu mpaka huko kwenye shamba la minyama ya Kahuzi-Biega. sehemu hii itapokea msaada kuongeza kwa jumla ya USD milioni 4,75 (ikiwamo pamoja na USD milioni 0,75 juu ya fedha ya IDA na dolla zaki marekani kiwango cha USD milioni 4.0 ya fedha ya GEF), na kuleta kiasi jumla zilitolewa kiwango cha milioni 3.9 USD baada ya marekebisho, na kiwango cha dolla zaki marekani milioni 8,65. Fedha hizi ziada kuzingatia hifadhi Virunga (USD 0,4), Garamba (USD milioni 2) na Kahuzi-Biega (USD milioni 2) kama vile mtandao wa bustani za mimea (USD milioni 0,35);

- Kipengele 3 : Ubainishaji ya maeneo mapya ya ulinzi (ngazi ya kitaifa); sehemu hii haiku tiliwa mkono na ili heshimu kiwango cha fedha inayo ihusu ;

- Kipengele 4 : Kuundwa kwa mfuko wa Okapi ; Hii sehemu mpya zitatolewa kwa fedha za ziada ya dola milioni 8.9 ambayo milioni 7.4 ya fedha ya GEF zilizotengwa kwa ajili ya na dola milioni 1.5 na fedha ya IDA ambao usaidia uundaji na usimamizi.

Fedha za ziada itaruhusu kukamilisha mpango wa makazi ya uamishaji ya wa mbuti katika sekta ya Mikeno ya Virunga National Park, kuendesha msaada katika Garamba National Park na masaidizi mapya katika Kahuzi Biega Nation Park.

Ziara ya shamba ya minyama na mashauriano yalifanyika katika Januari na Februari 2013 katika maeneo ya kukusanya maelezo yote kwa ajili ya utekelezaji wa mipango kazi ya maeneo ya ; kutambua watu wanaohusika na kitaasisi; kutabiri na kutathmini chanya na hasi ya athari za mazingira na kijamii na hatua ya uwezekano kwa kuepusha au kukabiliana na athari za mazingira na kijamii ; kuchambua uwezekano wa madhara ya mazingira bila ya mradi huo.

Lengo mradi ni « kusimamia viumbe hai katika njia endelevu ili iweze kutoa faida ya kiuchumi na kijamii kwa wakazi katika mazingira baada ya vita » Katika ngazi ya kijamii, Katika ngazi ya kijamii, tunaweza kufikiria vipengele mbalimbali ya PREPAN kufikia malengo haya na kusababisha idadi ya athari muhtasari hapa chini.

ATHARI ZA KIJAMII UWEZA BORA

PREPAN ni sehemu muhimu ya Uso upia kwa Hifadhi ya maeneo ya hifadhi katika DRC. Dira hii mpya ni msingi juu ya hamu ya kuimarisha umuhimu wa masuala ya jamii ya uchumi wa vijijini katika mutandao wa ulinzi wa viumbe.

Katika ngazi ya mtaa, kazi hii inaweza kusaidia au kupunguza migogoro ambayo yanaweza kutokea kama wachezaji hawana nafasi kwa majadiliano ya uwezo wao wa kupata haki za udongo ya kilimo, mbao na bidhaa nyingine msitu na huduma. Pia inachangia katika mshikamano wa haki ya asili bora ambao imetekelezwa hapo, kama haipatwe masimamizi bora, italeta fitina kati yao.

Hathari muhimu uwezekano wa madhara chanya ya PREPAN ni hizi :

Heshima kubwa ya haki za binadamu

- Matetezi ya binadamu dhidi ya ubaguzi na kutokutendewa haki kwa makundi ya watu wanaoishi katika mazingira wanayo kua na magumu zaidi hivyo na si kutosha kuchukuliwa na uwongozi wa park utawala wa hifadhi hizi ni hizi ni pamoja na wambuti kwenye upande wa Mikeno ya PNVi na katika shamba la minyama za Kahuzi-Biega na hasa wanawake.

Kutambua na kulinda haki za kimila ya asili

- Ushiriki wa umma katika utambuzi wa maeneo mapya ya ulinzi (kipengele 3) mchakato ;
- kutambuliwa pamoja na matangazo wa haki za matumizi jadi katika maeneo ya hifadhi (kipengele 2 & 3);
- Haja ya kuanzisha upatikanaji na usimamizi mwongozo wa rasilimali (makubaliano ya ndani) kwa maeneo ya uwindaji, kufungiwa katika mpango wa kugawa maeneo ya kutekeleza
- Kuzingatia na utatuzi wa migogoro inayotokana kati ya Hifadhi ya utawala na watu na kuundwa pia kwa Kahuzi-Biega mwaka 1970, na hasa wakati kupanua mipaka yake katika mwaka 1975 ; kutambua na fidia kwa uharibifu unaosababishwa.

Utawala bora katika kufanya maamuzi mchakato

- uwezo kutambuliwa kwa kusimamia na jukumu chanya, hasa wakati wa matatizo, ikiwa ni pamoja wenyeji na wazawa katika uhifadhi wa Kahuzi-Biega na mapambano dhidi ya watu wanyo zibiti inje ya kisheria ya kila aina ;
- thamani ya utaalamu huu katika siku zijazo ;
- Ushiriki wa vijijini idadi ya watu :
    - Kati ya maamuzi mchakato kuhusu matumizi ya ardhi (mbinu utvidgningen majaribio katika mazingira ya utambuzi wa maeneo mapya ya ulinzi - kipengele 3) ;
    - Undaji / marekebisho ya mipango ya jumla ya usimamizi kwa maeneo ya hifadhi, utekelezaji wake na mipango ya maendeleo kufuatilia mchakato na / tathmini (Kipengele 2) ;
    - katika utoaji wa maamuzi katika uwanja wa hifadhi ya asili (kipengele 1).

Kugawana faida, fursa mpya wa uchumi na kupunguza umaskini

- wakazi wa, ikiwa ni pamoja watu wambuti (angalia PPA) (kipengele 2) ;
- Bora uelewa na utambuzi wa maisha, mahitaji na mahitaji ya kijamii na kiuchumi kwa wakazi wa, ikiwa ni pamoja watu wambuti (angalia PPA) (kipengele 2 & 3) ;

- Upatikanaji ya Makazi ya vijijini kandokando kwa mapato yanayotokana na maendeleo ya maeneo ya hifadhi (utalii,) kufanya kazi miili ya ushirikishwaji wa jamii (CCC-CGCC) (kipengele 2) ;

Kuboresha hali ya maisha ya wenyeji kwa njia ya ajira zinazotolewa na mradi kupitia mipango katika ngazi ya jamii katika mipango ya maendeleo.,

ATHARI ZA KIJAMII UWEZA HASI

Msingi ya kijamii anataja idadi kadhaa ya changamoto na hatari ya athari mbaya za kijamii

- Ubaguzi ya wale wasiyo wenye kijiji ;
- Masuala ya uhamiaji wadogo wachimbaji inaendeshwa kutoka dealership Kibali Gold Mining na mashamba uwindaji Gangala Na Bodio karibu na PNG ;
- Harakati za kimwili shughuli yoyote kuhusiana na harakati za kimwili ni kutengwa kutoka sehemu 2 (Mikeno, Garamba na Kahuzi-Biega) na 3 (viumbe wa maeneo mapya ya ulinzi) ;
- Kupungua kwa unasababishwa na kiwango cha juu na / au hasara ya upatikanaji wa rasilimali ndani ya maeneo ya hifadhi na hasara ya faida na aina nyingine ya matumizi ya udongo ((Makazi ya mashamba makubwa, Zahabui,…) (Makundi yote ya watu wa vijijini) ;
- Chini wa kugawana faida (makundi yote ya watu wa vijijini) ;
- Chini wa kushiriki katika kufanya maamuzi (makundi yote ya watu wa vijijini).

Miongoni mwa vikwazo miundo ya asili ya hizi athari uwezekano wa hasi, ni kutambuliwa :

- Chini uwezo wa wadau katika maeneo ya masuala ya kijamii, utawala, kugawana faida na ushirikiano wa usimamizi ;
- kiwango cha chini cha kutambua na kulinda haki za watu vijijini kwa ujumla na wazawa watu hasa ;
- Kubaguliwa kwa wakazi wa vijijini kwa ujumla na wazawa watu, hasa katika mchakato wa utoaji wa maamuzi, maendeleo na utekelezaji wa mipango ya usimamizi wa jumla mipango ya maendeleo / mipango muhimu ya ufuatiliaji ;

Mambo haya yanahitajika kama changamoto kuu na utekelezaji wa PREPAN

UCHAMBUZI YA ATHARI ZA MAZINGIRA

kuingilia kati inalenga PREPAN hasa ukarabati wa Hifadhi za Taifa wa zamani wa DRC, na mbili katika awamu ya kwanza na tatu katika uimarishaji awamu yake ya kwanza. Kwa ujumla, hakuna madhara hasi kuhusiana na sera husika za ulinzi ni si kwa kuwa waliogopa. Badala yake, asili ya kwamba shughuli za mradi ni iliyoundwa na kupunguza hatari za mazingira zilizopo (Ujangili ya uchuuzi, ukataji misitu, uharibifu wa mazingira au uharibifu wa vyanzo vya maji, nk.).

Katika secta ya Mikeno

Katika sehemu awamu ya kwanza ya sekta ya PREPAN ilitarajiwa kusaidia kulinda mlima wa msitu (Misitu OP 4.36, za Mahali ya pori OP 4.04) ambayo ni eneo la maji muhimu kwa ajili ya shughuli za kilimo katika upande ya chini. Kutokana na hali porous ya udongo, vyanzo vya urahisi cha maji ya kunywa ni nadra. Mradi na kusaidiwa ili kulinda vyanzo hivi kwa baadhi ya watu 50,000 ambao wanategemea kinyeji.

Aidha, kwa kukarabati usambazaji wa maji Kamira, Mradi wa imechangia kuboresha maisha ya wakaji : na umbali ya wanawake na kusafiri kuchota maji ni mno kupunguzwa na kuboresha afya kupitia na kuboreshwa kupitia bora ya maji (Tathmini ya Mazingira OP 4.01).

Mradi huo kufadhili ukarabati wa barabara za vijijini na majengo, ambayo, wakati akiwa kawaida katika upeo, walikuwa kufanyika kwa tahadhari ili kupunguza hatari ya athari mbaya kwa mazingira kama vile mmomonyoko wa udongo au uchafuzi wa maji. Kwa maana hii, ilikuwa ni kutarajia kwamba vifungu maalum ni pamoja na katika mikataba ya watoa huduma kuajiri kwa kazi hii na bajeti kwa ajili ya kipengele 2 kuthibitisha matumizi sahihi ya hatua hizi za kuzuia.

Hatimaye, ilitarajiwa kwamba ukarabati wa upatikanaji kufuatilia kwa Bukima matokeo chanya kwa upande mmoja, kwa watu (kuruhusu kwa urahisi zaidi kuokoa bidhaa zao za kilimo) na pili, kwa Hifadhi (Kuruhusu kwa matumizi bora ya gorilla utalii), watu ambao kufaidika kutokana na faida za kiuchumi na kijamii (Tathmini ya Mazingira OP 4.01).

Kwa awamu ya uimarishaji PREPAN, msaada tu unafadhiliwa fedha za ziada itafikia kukamilika la makazi mpango jamii Mbilikimo katika eneo Mikeno tayari mipango ya tayari uliopangwa kufanyika lakini bado kunyongwa kwa sababu ya usalama. Msaada Hii haipaswi kuwa na hasa athari za kimazingira kipekee.

Katika National Park ya Garamba

Katika awamu yake ya kwanza, kuingilia kati PREPAN lazima kuzingatia kwa shughuli za kuboresha ulinzi wa aina centralt, ambaye maisha inategemea, miongoni mwa mambo mengine, utunzaji wa mazingira yao ya asili katika Hifadhi ya Taifa ya Garamba (Tathmini ya Mazingira OP 4.01). Misitu ya sanaa na misitu katika maeneo ya kanda ya uwindaji, na ni muhimu hasa kwa ajili ya maisha ya tembo (Forests OP 4.36). Kwa muda mrefu, kuna uwezekano wa nguvu kwa ajili ya maendeleo ya uwindaji katika maeneo ya uwindaji. Hiyo ni kwa nini PREPAN inasaidia shughuli za kuhifadhi jamii ili kuwawezesha jamii kushiriki katika kuongeza thamani ya uwezo wanyamapori kupitia faida za kiuchumi na kijamii kutokana na usimamizi sauti ya mchezo uwindaji na kugawana faida (Tathmini ya Mazingira OP 4.01).

Katika mantiki hiyo kama kwamba inatekelezwa katika Virunga National Park, ilitarajiwa kwa PNG, kwa ajili ya utambuzi wa miradi ya miundombinu ndogo, vifungu maalum kuwa ni pamoja na katika mikataba ya watoa huduma kwa kuwa ni pamoja na katika mikataba ya watoa huduma wafanyakazi kufanya hivyo na bajeti sambamba zilizotengwa kwa ajili ya Kipengele 2 kuthibitisha maombi sahihi.

Hatimaye, athari inatarajiwa wa ukarabati wa nyimbo baadhi ya vituo vya utawala (na masoko) ilionekana kuwa mazuri sana kwa ajili ya watu, kiuchumi na kijamii (Tathmini ya Mazingira OP 4.01).

Katika awamu ya uimarishaji PREPAN, fedha za ziada itakuwa zilizotengwa Kwa ajili ya kuimarisha sehemu ya ulinzi, ajira na mafunzo ya arobaini vijana walinzi badala ya kustaafu ujenzi wa tatu posts walinzi nafasi nzuri ya kusaidia kuongeza doria kuwafikia, vifaa vya upatikanaji na ulinzi wa maono ilichukuliwa na hatua ya haraka.

Matumizi haya ni wazi kuwa na jumla chanya ya athari za mazingira wao tangu kusaidia kupanua eneo la kudhibitiwa na doria ICCN ambayo kwa sasa ni mdogo juu ya 20% ya jumla ya eneo la udongo muhimu katika shamba ya National Park Garamba.

Hata hivyo, itakuwa kuzingatia athari mbaya chini, kuhusiana na kuundwa kwa nafasi tatu mpya ndani ya Hifadhi ya mipaka, wote wakati wa kuundwa yao, lakini pia katika shirika la yao usimamizi.

- Hatari kuu kutabiri wakati wa kuunda nafasi :
    - Uharibifu wa mazingira ya asili juu ya ufungaji maeneo nafasi ;
    - Matumizi ya vifaa vya kuchafua kwa ajili ya ujenzi ;
    - Kutelekezwa na usambazaji wa ujenzi taka ;
    - Uwindaji na timu ya ujenzi na kubeba mizigo ya majengo na usafirishaji wa bidhaa marufuku (nyama pori).

- Wale kuchukuliwa katika shirika la nafasi za uongozi :
    - Mbele ya matengenezo ya lazima ya nafasi ya kudumu wafanyakazi ;
    - Wakazi makazi nje ya mazingira ya kitaalamu (Kijamii…).
    - Maendeleo ya maeneo ya shughuli za uzalishaji kwa ajili ya doria chakula.

Hatua kuwa na kikomo / kupunguza hatari hizi

- Kufanya utafiti athari kulinganisha faida na hasara ya chaguzi mbalimbali kuamua maeneo ya implantation ya ajira mpya.

- kuanzisha makubaliano ya kubainisha katika buku ya masikilizano :

    - Mipaka sahihi ya njia kwa ajili ya maeneo baadaye kuchaguliwa, si kufurika ;
    - Vifaa vya kutumiwa na mbinu za ujenzi mamlaka ;
    - Viwango vya reclamation tovuti ya kumalizika kwa miradi.
    - Kodi mamlaka au si tovuti kwa ajili ya kufanya tovuti na mahitaji ya watumishi husika.

- Kudhibiti na ICCN ya kazi kwa mujibu wa viwango vilivyowekwa katika specifikationer, wakati na mwishoni mwa ujenzi.

Shughuli zilizopangwa juu ya fedha za ziada kupitia vipengele nyingine yanahusiana :

- Jumuia za uhifadhi, kwa msaada wa gharama za uendeshaji wa vituo vya afya na shule, na ujenzi wa shule mpya ; ni miundombinu iko ndani ya vijiji, ambayo taratibu na ujenzi na matengenezo specifikationer sanifu ni tayari inapatikana na itakuwa ya kutosha kwa pamoja katika buku ya masikilizano ya baadaye ;
- Utekelezaji wa mpango wa ukarabati na marejesho ya maeneo ya sampuli sahihi wa vifaa na pembejeo nyingine ;
-
- Utekelezaji wa mpango ili kuongeza uelewa wa vitendo kuwa na madhara kwa mazingira ;

- Utafiti na ufuatiliaji kusaidia ndege ufuatiliaji na mpango wa kufuatilia idadi ya watu tembo taratibu za kufuatwa kwa ndege ufuatiliaji ni tayari kuanzisha na itakuwa na ufuatiliaji ni tayari kuanzisha na lazima kuheshimiwa na madereva wasiwasi ;

- Usimamizi na utawala na usimamizi wa fedha, ikiwa ni pamoja na utawala, uendeshaji na matengenezo ya miundombinu katika maeneo mbalimbali ya hifadhi, matengenezo ya rolling hisa, uendeshaji wa ofisi. Tena, taratibu tayari maalumu na inatarajiwa kuwa mastered na viongozi husika, hasa kwa vile ni awamu ya uimarishaji wa Mradi.

Katika National Park ya Kahuzi-Biega

vitendo vya kwanza unafadhiliwa PREPAN kazi tu baada ya uimarishaji awamu yake ya kwanza. Inatarajiwa kwamba ICCN mdhamini kuteua huduma ya mpenzi nje ya kutoa ni pamoja na msaada wa utawala na utaalamu wa kiufundi kwenye shamba la minyama ya Kahuzi-Biega, kama ilivyokuwa katika awamu ya kwanza ya mradi na *Frankfurt Zoological Society* (*FZS*) katika Virunga National Park na *Afrika Hifadhi Network (APN) katika PNG*.

Katika mshipa huo kama wale mazoezi katika Virunga National Park na National Park Garamba kwa utekelezaji wa miradi ya miundombinu ya kawaida ukubwa na kama kwamba wanatakiwa wamefanya na kuendelea kufanya ZFS na APN katika ujumbe wa zao, mpenzi baadaye wataajiriwa ya Kahuzi-Biega kuhakikisha kwamba vifungu maalum ni pamoja na katika mikataba ya watoa huduma kuajiri kwa ajili ya ujenzi wa miundombinu na bajeti sambamba zilizotengwa kwa ajili ya kipengele 2 kuthibitisha mafanyakiyo sahihi.

Sehemu kubwa ya fedha kutoka fedha za ziada itakuwa zilizotengwa kwa ajili ya ulinzi sehemu na uimarishaji wa ufuatiliaji na kuongeza idadi ya walinzi na ujenzi wa nyumba, vituo vya na vituo doria, kama vile harakati za kuashiria mipaka ya hifadhi.

Kama tayari imeonekana katika shida ya shamba taifa la minyama ya Garamba iliyopangwa kwa ajili ya ulinzi ya ya shamba taifa ya Kahuzi-Biega kuwa na jumla chanya ya athari za mazingira kama wao kushiriki katika kuanza kwa udhibiti wa sehemu yoyote ya nyanda za chini ya hifadhi.

Hatari ya athari mbaya kuhusiana hasa kwa ujenzi wa miundombinu. Kwa hali hii, ni lazima wanajulikana, kama imeonekana kwa yale ya shamba minyama ya taifa Garamba, maendeleo mapya iliyopangwa ndani ya mipaka ya hifadhi na wale upanuzi sadaka juu ya maeneo tayari vifaa, kwa mfano katika vituo vya zilizopo au vijiji.

Taratibu na specifikationer kwa ajili ya maeneo mazingira zilizopo tayari wakazi na tayari sehemu samani na vifaa, tayari maalumu na hawana haja ya kutajwa kwa undani, na hasa kama shamba la minyama ya Kahuzi-Biega wamekuwa msaada wa Ushirikiano wa Ujerumani kwa zaidi ya miaka 25.

Kwa upande mwingine, ex nihilo ubunifu posts au vituo vya katika maeneo iko ndani ya Hifadhi ya mipaka, iliyoundwa na kuruhusu kuanza kwa shughuli za vikosi ICCN katika maeneo si awali, itahitaji mipango maalum, kama katika kesi ya kuundwa kwa posts tatu katika Garamba National Park. (Angalia hatari kuu kutabiri wakati wa kuunda nafasi na kuzingatia shirika la nafasi za uongozi, pamoja na hatua kuchukuliwa na kikomo / kupunguza hatari hizi).

Muendelezo wa markers mpaka ni gumu biashara, kadiri mengi ya mzunguko wa Hifadhi ya imekuwa defined katika uainishaji maandishi kwa mipaka bandia, Na kwamba mipaka haya kamwe kuwa materialized juu ya ardhi tangu uumbaji wa Hifadhi na ugani yake mwaka 1975, kwa ujumla haueleweki na wakazi na kwa hiyo ni chini ya migogoro ya mara kwa mara.

Mpito ya mzunguko ya ulinzi mipaka ya asili kutoka hii, faida ni wazi nyingi ikiwa ni pamoja athari ndogo mazingira, gharama ya kujenga na kidogo matengenezo na kujulikana eneo hilo. Ilipendekeza wakati inawezekana kuingilia kati wakati wa uumbaji wa Hifadhi, ni tena habari katika Kahuzi-Biega. Robo ya Hifadhi ya mipaka, 150 km ni tayari imara katika shamba, iliyobaki kufanya kuashiria wasiwasi baadhi ya 450 km. Itakuwa ni pamoja na maandiko kazi utafiti wa kisheria na ramani na delineation na ushiriki wa wakaji wakandokando.

Alisema, hatari ya athari mbaya ni asili katika utambuzi wa yoyote sehemu njia kufuatilia ndani ya hifadhi na si maalum na ile ya Hifadhi ya mipaka. Itakuwa kuepuka kuharibu mimea makali Wakati kuhakikisha kwamba mipaka kujulikana ni nzuri ya kutosha, hasa kwa wakazi. ICCN imepanga kutekeleza kazi hiyo kwa kupunguza sehemu ya mitambo kama iwezekanavyo na kutumia zaidi ya mkono wa kaaji wa eneo hiyo. Hii ni ndiyo ya kwanza chaguo ambayo itapunguza athari mbaya ya mazingira.

Waongozi wa mujengo wanapaswa kuhakikisha maeneo kwa ajili ya ukusanyaji takataka inaweza kuwa kutelekezwa wakati kuashiria mipaka na kuhakikisha kwamba ujanja kushiriki si kushiriki katika uchimbaji ruhusa ya rasilimali kama vile uwindaji nyama porini au ukato ya mbao nje ya mfumo wa tovuti.

Makazi Iliyopangwa shughuli za fedha za ziada kupitia sehemu nyingine na inaweza kuzalisha wasiwasi athari za mazingira :

- Jumuia za uhifadhi, kuwashirikisha ujenzi na ukarabati wa shule, vituo vya afya, maji na nyimbo vifaa. Tena, ni miundombinu iko ndani ya vijiji, utekelezaji wa ambayo inapaswa kuzingatiwa na taratibu sanifu na vizuri tayari anajulikana na sana tayari sanifu na maalumu zilikwisha tangazwa kwa watu wote kupitia njia ya radio ;
- Usimamizi na utawala na usimamizi wa fedha, kuchangia matengenezo ya roadworks na utoaji wa vifaa kwa ajili ya utawala hifadhi. Kama katika Garamba National Park na hata kama hii ni mara ya kwanza PREPAN kuingilia kati lazima kuzingatia ukweli kwamba taratibu na mahitaji katika eneo hili ni tayari mastered na Hifadhi ya urafifiki na wapenzi yao ya Ujerumani, ambao yuko hapo kwenye eneo hili tangu mwaka 25.

Masharti ya usimamizi wa kijamii na mazingira ya PREPAN inatoa mfululizo wa majibu ya kina na hatari ya athari chanya na hasi ambayo yamekuwa kutambuliwa juu ya hatua na wale hasi kuzuia na / au kupunguza na kufurahia matukiyo na mazao bora inayo tolewa na Mradi.

Hatua hizi ya PGSE imetekelezwa Mradi miongozo ya katika ngazi ya kitaifa katika Sera ya Barua ICCN. Kila inapowezekana, hatua hizi ni moja kwa moja kuingizwa katika PGSE vipengele kati ya mradi na kupokea ngazi hiyo hiyo ya kipaumbele na kipaumbele zaidi ya shughuli nyingine na kuongeza nafasi yao ya mafanikio.

Kama tayari zilizotajwa hapo juu kwa ajili ya utekelezaji wa miradi ya miundombinu ya kawaida ukubwa katika mbuga zote tatu, inatarajiwa kwamba masharti maalum ni pamoja na katika

mikataba na watoa huduma wafanyakazi kufanya hivyo na bajeti sambamba zilizotengwa kwa ajili ya kipengele 2 kuthibitisha maombi sahihi.

Hatua zilizopendekezwa, jumuishwa na suala ni kama ifuatavyo :

Suala 1 : Uhamasichaji

- Kipimo 1. Ku tekeleza mpango ya upashaji habari na mafundisho (IEC) zidi ya PREPAN kwenye ngazi ya juu pamoja na kijimbo na mitaa inayo hihusikanayo.

Suala 2 : Ujuzi

- Kipimo 2 Kukuza. Kuhimarisha elimu ya kiraia kwa wafanya kazi wa ICCN kwa mfano wao heshima ya wananchi wote, ikiwa ni pamoja hata wambuti na watu wanayomagumu zaidi na hasa wanawake wenyeji, katika maeneo ya Mikeno pomaja na Kahuzi – Biega ;

- Kipimo 3. Kuendelea kubuni uwezo wa kiufundi katika ICCN na washirika wake kwa ajili ya utekelezaji ya PGES ikiwa ni pamoja na CPR, CF na PPA katika ngazi ya kitaifa (Kipengele 1. na 3) na katika maeneo ya Mikeno, Garamba na Kahuzi-Biega (Kipengele 2) ;

- Kipimo 4. Kuimarisha ufuatiliaji na tathmini ya utekelezaji ya PGES ikiwa ni pamoja na CPR, CF na PPA katika ngazi ya kitaifa (Kipengele 1 na 3) na katika maeneo ya Mikeno, Garamba na Kahuzi-Biega (kipengele 2) ;

- Kipimo 5. Kutoa wenyeji uwezo wa kiufundi na kushiriki kikamilifu katika usimamizi wa maeneo Mikeno na Kahuzi-Biega (kipengele 2) na mchakato wa kutambua maeneo mapya ya ulinzi (kipengele 3) ;

- Kipimo 6. kuendelea Shirika la habari / ufahamu kuzunguka maeneo zilizopo Mikeno, Garamba na Kahuzi-Biega (kipengele 2) na walengwa kwa ajili ya baadaye maeneo mapya ya ulinzi mikoa kampeni (Kipengele 3).

Suala 3. : Haki za Binadamu na Utawala

- Kipimo 7. Kuanzisha ramani shirikisho ya makao watu mbuti na kuthibitisha vijiji ambao husikayo na makazi yawo.. Kuwezesha upatikanaji wa viwanja ya ardhi ya kilimo kwa kaya nje kidogo ya Mikeno na wasiwasi na kurekodi na usajili na miliki ya udongo ;

- Kipimo 8. Fikiria na kuanzisha mchakato wa utatuzi wa migogoro inayotokana kati ya Park na wakaaji wa kandokando kufuatana na unene wa mipaka, na utamaduni pamoja na hatari ya matukiyo ya mafikiri ki utamduni ya minyama.;

- Kipimo 9. Kuwatenga shamba Project shughuli yoyote kuhusiana na harakati za kimwili. Kutokana na kukosekana kwa mbadala ya kweli kwa kuhamishwa kimwili, kuachana na sehemu hii au kuendeleza njia shirikishi ya vitendo na hatua ya fidia na ukarabati wa Mipango sambamba na OP 4.12 ;

- Kipimo 10. Baada ya utambulisho wa maeneo mapya ya ulinzi (kipengele 3), kuepuka na kupunguza kama vile vikwazo uwezekano wa upatikanaji wa rasilimali (makazi yao ya kiuchumi). Kuhakikisha kwamba mambo hii ya kitambulisho uheshimiya kanuni ya makubaliano upekee, kabla na ridhaa ya jamii, ikiwa ni pamoja na makundi ya kiasili. Fedha mashauriano ya ndani na kumbukumbu maoni na malalamiko ya jamii ;

- kipimà 11. Kutambua na kupata haki za kitamaduni ya matumizi ya kitu (kuokota, uvuvi, uwindaji wa nyama porini,…) katika maeneo ya kandokando Garamba Kupitia mpango mchakato ya wana kijiji ya mtaa (Mpango ya mipaka) na hasa hiyo ya Mikeno (kipengele 2). Kujadili mikataba matumizi ya jadi katika njia endelevu inayo gawiya pamoja na wa mbuti ambao wanaishi katika Mikeno ;

- Kipimo 12. Kushindwa kweli mbadala ya kizuizi cha upatikanaji wa rasilimali katika moja tovuti (Garamba au Mikeno) au wakati kitambulisho ya ulinzi eneo jipya, kuandaa mashauriano na wadau wote na kuendeleza namna ya hatua, mikakati na hatua ya fidia na ukarabati sambamba mipango shirikishi na OP 4.12 ;

- Kipimo 13. Kutambua uwezo wa kusimamia na jukumu chanya, hasa wakati wa matatizo, na wakazi wa ndani ikiwa ni pamoja na wenyeji katika mbuga ya hifadhi na mapambano dhidi ya occupiers kinyume cha sheria nje ya kila aina. Kuendeleza utaalamu huu katika siku zijazo, ikiwa ni pamoja na National Park ya Kahuzi-Biega ;

- Kipimo 14. Kuwezesha ushiriki wa wadau wote katika CoCoSec Mikeno na CoCoSi Garamba na Kahuzi-Biega.; katika utambuzi wa maeneo mapya ya ulinzi; na CoCoCongo na taratibu nyingine pamoja na hatua ya ngazi ya juu ya taifa.

<u>Suala 4. Kupunguza Umaskini</u>

- Kipimo 15. Upimaji kuzuia mifumo ya ulinzi wa mazao na fidia kwa uharibifu wa kuigwa kwa kiasi kikubwa na faida ya ziada na fursa za kiuchumi kuundwa kwa mradi wa kuboresha hali ya maisha ya watu wa kando kando (Kipengele 2). Kama ni lazima, kuzibiti uwindaji nyama bila ukingo katika eneo ya udongo juu ya kilimo, chini ya ushirikiano mikataba wa maafikiano kwenye Mikeno, Kahuzi Biega na Garamba ;

- Kipimo 16. Kuendeleza njia mbadala kwa rasilimali ya mifugo ndogo katika Garamba Park, mifugo na kilimo cha mseto katika Kahuzi-Biega, mashamba makubwa ya kuni na vyanzo vya maji ya Mikeno, ikiwa ni pamoja makundi ya wa mbuti ;

- Kipimo 17. Kujenga ajira za ndani katika Hifadhi ya au katika pembezoni (Garamba, Kahuzi-Biega na Mikeno). Kutoa programu maalum kwa wazawa kwa manufaa ya ajira mpya katika ICCN : Mwangalizi ya hifadhi,… (Kahuzi-Biega na Mikeno) ;

- kipimo 18. kuchochea fursa mpya za kiuchumi. Kukarabati barabara za vijijini ili kuwezesha upatikanaji wa masoko na kuondolewa kwa uzalishaji wa kilimo, na kuongeza kipato cha watu wanao ishi kando kando. Kukuza kuinua ya utalii Mikeno, Garamba na Kahuzi-Biega kuendesha shughuli za kiuchumi na ajira ;

- ;

- Kipimo 19. Kuhakikisha ugawaji sawa wa faida kutokana na utalii katika sekta ya Mikeno, Kahuzi-Biega na Garamba, pamoja na maeneo ya kuweka thamani ya uwindaji wa nyama kandokando na PNG.; gao inaweza pia kutaja kwa mbinu ya ukingo yaki jamii (SNCoCo) , Kuimarisha uwezo wa mashirika ya ndani kusimamia sehemu hii na kuimarisha mifumo ya umma habari ;

- Kipimo 20. Miradi midogo-na huduma za jamii (vyanzo vya maji, shule, kliniki) katika kukabiliana na mahitaji ya kipaumbele yaliyotolewa na jamii (mikataba kushirikiana Mikeno.;kupitia kamati za uhifadhi wa jamii katika Garamba na Kahuzi-Biega). Kufanya kazi na huduma kama njia ya miundo na juhudi za kwa lengo la kujenga uwezo na endelevu.

1 INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo est un des pays les plus riches au monde, de par sa diversité biologique.

Lors du Vème Congrès mondial sur les Parcs nationaux qui s'est tenu à Durban en 2003, la Communauté internationale de la Conservation a affirmé sa conviction en la matière en ces termes : *«Les aires protégées génèrent d'importants avantages économiques, écologiques et sociaux aux niveaux locaux, nationaux et mondial. Malheureusement, les communautés locales assument une part disproportionnée du coût des aires protégées. Comme c'est le cas pour d'autres formes d'utilisation des terres à grande échelle, beaucoup de communautés locales ont été marginalisées et exclues des aires protégées. La richesse naturelle et culturelle étant souvent un atout important pour les communautés locales, la négation de leurs droits sur ces ressources peut exacerber la pauvreté. On ne peut accepter que la création et la gestion d'aires protégées exacerbent la pauvreté».*

C'est la raison pour laquelle la ratification par la RDC de la Convention sur la Diversité Biologique, nécessite en retour de sa part, tout particulièrement en faveur des communautés autochtones et locales, une compensation des coûts socioculturels et des impacts provoqués par la mise en place et la maintenance des aires protégées de même qu'un réajustement politique en vue d'assurer que ces coûts et ces impacts dus à la perte des opportunités de revenus soient compensés de manière équitable.

Depuis 2002, la RDC a entamé un vaste chantier de réformes structurelles en faveur de la gestion durable de ses ressources naturelles et du développement communautaire. Dans cette dynamique, le Gouvernement congolais s'est engagé dans une approche de la conservation de la nature, davantage orientée vers le développement local et la lutte contre la pauvreté. A cet effet, l'ICCN développe depuis plusieurs années une nouvelle démarche qui place l'élément humain en position centrale et privilégie la gestion participative des aires protégées ainsi que le développement local dans les zones périphériques.

L'ICCN a récemment révisé sa stratégie nationale de conservation de la biodiversité dans les aires protégées de la RDC, laquelle place désormais au rang de ses priorités de gestion, entre autres, le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques, qui constitue le troisième pilier de la Convention sur la Diversité Biologique et dont les conditions de mise en œuvre ont été clarifiées et précisées dans le cadre du Protocole de Nagoya adopté en octobre 2010.

Dans le sixième de ses neuf programmes stratégiques, libellé « Gouvernance, participation, accès et partage des avantages », l'ICCN introduit une ouverture aux communautés riveraines, prévoyant de prendre en compte, dans le cadre de partenariats, les capitaux fonciers des communautés riveraines dans les aires protégées en vue d'un partage des bénéfices de la conservation et de la valorisation de la biodiversité, y compris de l'utilisation des ressources génétiques.

Ceci constitue indéniablement une avancée. Il reste cependant au Gouvernement congolais à adopter de manière explicite, et ce dans le cadre d'un texte de politique sectorielle, les principes fondamentaux et notamment sociaux, devant s'appliquer à toute action de conservation en RDC et qui pourraient s'énoncer comme suit :

- là où c'est possible, tous les efforts seront déployés pour éviter le déplacement involontaire physique de la population ;
- là où le déplacement physique est inévitable, des mesures d'atténuation seront identifiées et développées afin que les populations affectées gardent, sinon améliorent, leurs conditions de vie et de production initiale ;
- là où les populations affectées, qu'elles soient à l'intérieur ou à la périphérie des aires protégées, sont obligées de modifier ou de restreindre leur accès aux ressources naturelles dans les aires protégées en question, elles seront activement associées au processus d'identification, de préparation, de mise en œuvre et de suivi des actions de développement préconisées et des mesures d'atténuation, y compris les plans de gestion et d'aménagement et les cadres fonctionnels de compensation, en conformité avec la législation nationale et les standards internationaux y compris ceux de la Banque mondiale ;
- là où des populations autochtones vivent dans les aires protégées ou à leur proximité et utilisent les ressources naturelles, des mesures d'atténuation et de développement spécifiques seront prises pour protéger leur culture, leur mode de vie et leurs modes de production.

C'est cette nouvelle approche qui anime le PREPAN consolidé et le PGES proposé par la présente étude.

L'établissement du CGES permet d'identifier, d'évaluer et de gérer les impacts environnementaux et sociaux potentiels de la mise en œuvre du PREPAN consolidé.

Sur la base d'une analyse des impacts environnementaux et sociaux attendus, il est proposé un plan de gestion indiquant un ensemble de mesures d'atténuation, voire de suppression, des impacts négatifs et, au contraire, d'amplification des impacts positifs. Pour chacune des mesures, il est précisé quels sont : (i) les principales activités à mener ; (ii) les responsables de la mise en œuvre ; (iii) les coûts estimatifs ; (iv) les indicateurs de vérification.

Le présent CGES va guider toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du PREPAN consolidé en prenant en compte les directives environnementales et sociales nationales et les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale.

Pour compléter les enseignements tirés des consultations menées lors de la préparation des cadres de sauvegarde se rapportant à la première phase du PREPAN, ainsi que des points de vues échangés entre les différentes parties prenantes depuis le début de la mise en œuvre du Projet, il a été prévu, dans le cadre de la production de cadres actualisés/complétés du PREPAN consolidé, d'organiser des visites de terrain et des consultations sur les sites pour notamment : recueillir les données de base concernant la mise en œuvre des plans opérationnels des sites ; identifier les acteurs institutionnels ; prévoir et estimer les effets environnementaux et sociaux positifs et négatifs ainsi que les mesures possibles d'évitement ou d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux négatifs ; analyser les impacts potentiels du scénario sans projet.

Ces visites et consultations ont été effectuées en janvier et février 2013 dans les parcs nationaux de la Salonga, de la Garamba et de Kahuzi-Biega. Un rapport de mission a été produit en avril 2013 et est joint dans les annexes aux rapports.

Des consultations complémentaires pourront être organisées en tant que de besoin par les responsables de la mise en œuvre du PREPAN consolidé, à savoir par les chefs de site eux-mêmes et leurs assistants techniques et administratifs, tant pour les opérations qu'ils auront à gérer directement que pour celles qu'ils auront à sous-traiter à des tiers, tous les contrats de prestataires de services étant censés contenir des clauses spécifiques destinées à réduire les risques d'impacts négatifs sur l'environnement. Une attention toute particulière sera à apporter aux populations locales du Parc national de Kahuzi-Biega, nouveau site d'intervention du PREPAN.

Le CGES est structuré en sept sections dont la présente introduction qui en constitue la première. La section 2 dresse un état des lieux et comprend une présentation du cadre juridique, de la situation socio-économique des zones concernées, de l'état actuel et de la situation de départ des aires protégées susceptibles d'être bénéficiaires des financements additionnels du PREPAN. La section 3 rappelle les bases de la stratégie de l'ICCN et présente le PREPAN consolidé. La section 4 est constituée de l'analyse des impacts environnementaux et sociaux. Les sections 5 et 6 présentent les alternatives au Projet et le Plan de gestion environnementale et sociale. Enfin, la section 7 présente des éléments de conclusion.

2 ETAT DES LIEUX

2.1 Cadre juridique

2.1.1 Dispositions anciennes

Durant l'ère coloniale, le gouvernement avait reconnu les droits des populations locales sur les terres qu'elles « occupaient, cultivaient ou exploitaient d'une manière ou d'une autre suivant les coutumes et usages du lieu ».

En 1967, la Loi dite Bakajika conféra au gouvernement « le plein droit de propriété sur son domaine et la pleine souveraineté de céder des droits sur les terres, les forêts et les mines sur toute l'étendue du territoire », supprimant ainsi la propriété individuelle du sol en RDC.

La loi foncière de 1973 a précisé que « les terres occupées par les communautés locales deviennent, à partir de l'entrée en vigueur de la présente loi, des terres domaniales » (cf. article 387). Cette loi dispose ensuite que les droits de jouissance régulièrement acquis sur ces terres seront régis par une ordonnance du Président de la République (article 389 loi foncière). Cependant, cette ordonnance d'application n'a jamais été prise et le régime foncier congolais est resté donc à ce jour incomplet. Il est marqué par la coexistence du droit écrit et du droit coutumier, dont les incohérences possibles n'ont pas été formellement réconciliées.

Dans la pratique, c'est la jurisprudence qui détermine quelle règle s'applique en cas de différend sur les terres rurales. Une des décisions phares de la Cour Suprême de Justice (CSJ) énonce qu'en vertu de la Loi dite foncière, les droits de jouissance sur les terres occupées par les

communautés locales sont régis par le droit coutumier avant leur règlementation par l'Ordonnance présidentielle (CSJ, RC 103, 20 janvier 1988, RJZ 1988, p 7).

Le droit coutumier diffère selon la région et les chefs coutumiers sont généralement tenus de suivre ces règles non écrites. La terre appartient d'une façon collective aux morts, aux vivants et aux générations futures, et ne peut généralement pas être vendue à des étrangers. Dans certains cas, des droits sont cédés contre le paiement d'un tribut.

L'ancien cadre légal laissait peu de recours aux populations locales lorsque l'administration décidait d'allouer les terres en concession forestière ou minière ou de les classer en aire protégée. Le décret du 11 avril 1949 portant Régime forestier ne prévoyait pas de consultation préalable à l'exploitation forestière.

Jusqu'à il y a peu de temps, la conservation de la nature était régie par l'Ordonnance-loi n°69-041 du 22 août 1969, dont la mise en œuvre avait été difficile, faute d'avoir prévu des mesures d'exécution. Cette ordonnance-loi s'était avérée inadaptée aux conventions internationales relatives à la diversité biologique et aux principes et normes modernes de gestion de la diversité biologique, des aires protégées et des zones humides. Elle ne prenait en effet pas en compte les nouveaux impératifs qu'imposent les exigences de développement national et la lutte contre la pauvreté des populations riveraines qui ne peuvent participer activement à la gestion des aires protégées pour pouvoir en tirer un bénéfice légitime. Elle n'autorisait ni les habitations à l'intérieur des parcs nationaux (cf. articles 3 et 4), ni l'exploitation de ses ressources naturelles par l'agriculture, la chasse, la cueillette, la pêche, etc. (cf. articles 3, 4 et 5), ni celle des ses ressources minières (cf. Code minier, articles 17 et 279). Néanmoins, la gestion d'une aire protégée et de sa zone tampon était soumise à l'élaboration préalable d'un plan d'aménagement conforme aux normes fixées par arrêté du ministre (cf. Ordonnance-loi n°69-041, articles 2-5).

2.1.2 Dispositions plus récentes

Plus récemment, et conformément aux prescrits de sa Constitution du 18 février 2006, la RDC s'est dotée d'une loi cadre 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, laquelle est « destinée à :

- définir les grandes orientations en matière de protection de l'environnement ;
- orienter la gestion de l'immense potentiel dont dispose la République en ressources naturelles, dans la perspective d'un développement durable au profit de sa population ;
- prévenir les risques et lutter contre toutes les formes de pollutions et nuisances … »

Cette loi-cadre introduit notamment « l'obligation d'une étude d'impact environnemental et social, d'un audit environnemental, d'une évaluation environnementale des politiques, plans et programmes, la création d'un cadre institutionnel … pour l'environnement… »

Plus précisément, les principaux articles de la Constitution et de ladite loi-cadre, qui font référence en la matière, sont rappelés ci-après :

- « Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations. » (cf. Constitution, article 53).

- « Tout acte, tout accord, toute convention, tout arrangement ou tout autre fait, qui a pour conséquence de priver la nation, les personnes physiques ou morales de tout ou partie de leurs propres moyens d'existence tirés de leurs ressources ou de leurs richesses naturelles, sans préjudice des dispositions internationales sur les crimes économiques, est érigé en infraction de pillage punie par la loi. » (cf. Constitution, article 56).
- « Toute politique, tout plan ou programme élaboré par l'État, la province, l'entité territoriale décentralisée ou un établissement public dont la réalisation est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement devra faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable » (cf. loi 11/09 du 9 juillet 2011 sur la protection de l'environnement, article 19).
- « Tout projet de développement, d'infrastructures ou d'exploitation de toute activité industrielle, commerciale, agricole, forestière, minière, de télécommunication ou autre susceptible d'avoir un impact sur l'environnement sera assujetti à une étude d'impact environnemental et social préalable, assortie de son plan de gestion, dûment approuvés. » (cf. loi 11/09 du 9 juillet 2011 sur la protection de l'environnement, article 21).
- Le ministre ayant l'environnement dans ses attributions procède à un audit de tout ouvrage, tout projet ou toute activité présentant un risque potentiel pour l'environnement et la population. Cet audit donne lieu à la prescription de toute mesure appropriée de protection de l'environnement. » (cf. loi 11/09 du 9 juillet 2011 sur la protection de l'environnement, article 23).
- « Tout projet ou toute activité susceptible d'avoir un impact sur l'environnement est assujetti à une enquête publique préalable. » (cf. loi 11/09 du 9 juillet 2011 sur la protection de l'environnement, article 24).

Tout récemment, a été adoptée la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la Conservation de la nature. Les innovations majeures apportées par rapport à l'Ordonnance-loi n°69-041 du 22 août 1969 sont notamment les suivantes :

- « la définition des mesures générales de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation de ses éléments constitutifs ;
- l'obligation faite aux pouvoirs publics de définir les mécanismes de sensibilisation, d'information et de participation du public au processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique nationale de conservation de la diversité biologique ;
- l'obligation des études d'impact environnemental et social préalable à tout projet de création des aires protégées et la nécessité de l'implication des communautés locales dans ce processus ;
- l'obligation faite au Gouvernement d'assurer le financement de la stratégie nationale et plan d'action de la diversité biologique, de la stratégie nationale de conservation dans les aires protégées, de la recherche scientifique et de plans de gestion des aires protégées à travers, notamment les ressources provenant du fonds fiduciaire créé à cet effet ;
- la définition des conditions d'accès aux ressources biologiques et génétiques, la valorisation des savoirs traditionnels associés à ces ressources, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de leur exploitation ;
- l'implication de la province et de l'entité territoriale décentralisée dans la conservation de la diversité biologique ;
- la consultation préalable des populations riveraines avant tout projet de création d'une aire protégée en vue de recueillir des informations sur la nature et l'étendue des droits

que ces dernières pourraient détenir sur le site ou espace concerné ainsi que les modalités d'indemnisation ou de compensation équitable et préalable en cas d'éventuelles expropriations ou déplacements des populations … »

Après avoir adopté la Stratégie de la conservation de la biodiversité dans les aires protégéesen juillet 2005 et l'avoir révisé en septembre 2012, la République Démocratique du Congo entend ainsi harmoniser sa législation avec les principes internationaux à travers le Projet de loi sur la conservation de la nature,en cours d'adoption au niveau du Parlement.

A ce jour, les plans d'aménagement (ou plans généraux de gestion) sont en cours d'exécution dans certaines aires protégées dont les parcs inscrits au Patrimoine mondial. Dans ce cadre, l'administration, ou l'organisme en charge de ce processus, consulte les autorités locales, les populations riveraines et les particuliers concernés, conformémentà la réglementation (cf. Arrêté n°038/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/2008 du 23 septembre 2008 fixant les modalités d'élaboration, d'approbation et de mise en œuvre du plan d'aménagement d'une forêt classée).

Les aires protégées sont placées sous la responsabilité de l'ICCN (cf. Décret n°10/15 du 10 avril 2010 fixant les statuts d'un établissement public dénommé Institut Congolais pour la Conservation de la Nature). L'ICCN anime,au niveau de chaque parc, un Comité de Coordination du Site (CoCoSi) de même qu'une plate-forme de coordination nationale appelée « Coalition pour la Conservation au Congo » (CoCoCongo), auxquels participent les bailleurs des fonds et les ONG internationales de conservation.

Le Code forestier, promulgué en 2002 avait déjà constitué une avancée significative par rapport aux dispositions du décret du 11 avril 1949 portant Régime forestier. Il y est ainsi prescrit que, avant d'allouer un nouveau droit sur une forêt, le gouvernement doit d'abord considérer les droits préexistants sur cette forêt. Là où existent des revendications légitimes, il doit modifier les contours de la future concession, et compenser les gens qui perdraient l'accès à une ressource. Le Code crée des mécanismes de consultation avant le classement des forêts. Il prévoit que les communautés locales peuvent gérer elles-mêmes les forêts qu'elles possèdent en vertu de la coutume et que les droits d'usage traditionnels sont maintenus de toute façon. Il ne comporte pas de référence spécifique aux droits des peuples autochtones, souvent itinérants, qui jouissent des mêmes mécanismes de consultation et de participation que tous les citoyens congolais. Les textes d'application devront prévoir des arrangements spécifiques tenant compte de leurs particularités culturelles.

Le Code forestier de 2002 vise à «*promouvoir une gestion rationnelle et durable des ressources forestières capables d'accroître leurs contributions au développement économique, social et culturel des générations présentes, tout en préservant les écosystèmes forestiers et la biodiversité forestière au profit des générations futures*» (cf. article 2). Il prévoit, comme condition préalable et avant chaque classement d'une forêt (cf. article 15), la consultation de la population riveraine et la participation de tous les acteurs impliqués dans la gestion. Cette participation sera réalisée à travers différents mécanismes tels que : l'établissement des conseils consultatifs provinciaux (cf. articles 29, 30 et 31), la consultation de tous les acteurs impliqués et notamment ceux du secteur privé et des ONG (cf. articles 5, 6, 24 et 74).

Le Code forestier a également prévu que 40% des recettes des concessions forestières soient destinées aux entités administratives décentralisées, dont 25% aux provinces et 15% aux territoires, pour la réalisation d'infrastructures d'intérêt collectif (cf. article 122).Les exploitants

forestiers sont tenus de négocier avec les populations riveraines les clauses sociales de leurs cahiers de charges, fixant les travaux et services d'intérêt collectif qu'ils s'engagent à réaliser (cf. article 89). Les droits d'usage des populations locales dans les concessions forestières sont reconnus et protégés pour satisfaire les besoinsdomestiques des individus et des communautés (cf. article 32). Les communautés locales peuvent, à leur demande, obtenir à titre de concession forestière une partie ou la totalité des forêts protégées parmi les forêts régulièrement possédées en vertu de la coutume (cf. article 22).

Sur le plan international, l'intégration régionale et la participation aux agendas internationaux sont deux axes opportuns pour un pays qui, à cause de la guerre, est resté coupé de la mouvance internationale pendant plus de dix ans, et qui est appelé à jouer un rôle de leader en Afrique en raison de son poids démographique et de l'envergure de ses forêts.

Les Sommets des Chefs d'État d'Afrique Centrale sur les Forêts et la Conservation, tenus en 1999 et 2005, ont abouti à l'adoption de la Déclaration de Yaoundé, à la création de la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et à la signature d'un Traité Régional sur les Forêts. La RDC est aussi membre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Ces activités lui permettent de partager des expériences avec les pays voisins sur la conservation et la gestion des forêts et de mieux coordonner les projets et soutiens extérieurs.

La RDC a ratifié plusieurs conventions internationales concernant les ressources naturelles :la Convention pour la réglementation de la chasse à la baleine (Genève, 24 septembre 1931) ;la Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel (Londres, 8 novembre 1933) ;l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (Genève, 18 juin 1983) ; la Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 15 septembre 1968) ; la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction CITES (Washington, 3 mars 1973) ; Accord sur la coopération et la concertation entre les étatsde l'Afrique centrale relatif à la conservation de la faune etde la flore (Libreville, 16 avril 1983) ; Convention sur la Diversité biologique (Rio, 5 juin 1992) ;Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (Paris, 14 octobre 1994) ;la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (New York, 9 mai 1992) ; le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Kyoto, 11 décembre 1997) ;la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (Paris, 17 juin 1994) ; la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar, Iran, 1971). La RDC est membre de l'Organisation africaine du bois (Libreville, 2 juin 1976).

2.2 État de référence socio-économique et culturel

Après une longue période de transition entrecoupée de deux guerres, le pays a pu se doter d'une nouvelle Constitution, mettre en place ses institutions à Kinshasa et dans les provinces et organiser des élections. La situation sécuritaire s'est grandement améliorée même si elle reste préoccupante à l'Est du pays.

En 2001, la RDC avait été déclarée éligible à l'initiative d'allègement de la dette prévue pour les pays pauvres très endettés, dite initiative PPTE, et s'était alors engagée dans un processus d'élaboration d'une Stratégie de réduction de la pauvreté.

Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté dit de première génération (DSCRP 1) a été endossé par le Gouvernementen mars 2007 et a contribué à la reprise de la coopération avec l'ensemble de la communauté internationale

Sur la période 2006-2010, le pays a enregistré un taux de croissance économique moyen de 5,6%, en deçà de l'objectif de 8% attendu dans le cadre de la mise en œuvre du DSCRP 1, Ceci s'explique en grande partie par les effets de la crise bancaire et financière internationale de l'automne 2008 qui a provoqué,au niveau mondial, une baisse de la demande et, au niveau national,un fort ralentissement de la croissance et une augmentation de l'inflation.La mise en œuvre du DSCRP 1 a néanmoins permis de réaliser le premier déclencheur de l'Initiative PPTE.

Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCRP 2), qui constitue le cadre des politiques macro-économiques et sectorielles pour le quinquennat 2011-2015, s'inscrit résolument dans une perspective de développement durable,

Le DSCRP-2 s'appuie sur quatre piliers : (i) Renforcer la gouvernance et la paix ; (ii) Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi ; (iii) Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain ; (iv) Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques.

Le DSCRP 1 ne comportait que trois piliers : (i) Promotion de la bonne gouvernance et de la paix ; (ii) Appui aux secteurs porteurs de croissance ; (iii) Promotion de l'accès aux services sociaux de base.L'introduction d'un quatrième pilier spécifique à l'environnement réaffirme la volonté du Gouvernement congolais de valoriser un capital naturel unique dont l'exploitation conditionne en grande partie le développement socio-économique du pays, et notamment celui des populations les plus pauvres.

Parmi les principaux objectifs globaux et sectoriels quantifiés dans la stratégie, on peut relever les suivants :

- Ramener l'incidence de la pauvreté de 70% en 2010 à 61% en 2015 ;
- Réduire le taux d'analphabétisme des adultes de plus de 15 ans de 30% en 2010 à 8% en 2015 ;
- Faire passer le taux net de scolarisation au primaire de 75% en 2010 à 96% en 2015 ;
- Accroître le taux de couverture en eau potable de 26% en 2010 à 38% en 2015 ;
- Accroître de taux de desserte en électricité de 9% en 2010 à 19% en 2015 ;
- Porter le ratio de surface protégée sur le territoire à 17% ;
- Ralentir le taux de déboisement et de croissance des émissions de gaz à effet de serre.

L'agenda de réformes sectorielles conduit par le Gouvernement place l'accent sur la transparence et l'application des lois. Il vise à ce que la Conservation de la nature contribue à une croissance durable et équitable, et encourage le développement des communautés rurales, notamment à travers la foresterie communautaire, la rétrocession de 40% des redevances et le mécanisme des cahiers des charges.

Dans sa grande majorité, la population rurale congolaise, qui compte environ 40 millions de personnes, dépend des forêts pour son énergie de chauffage et de cuisson, ses protéines et sa pharmacopée. La forêt procure des revenus grâce au commerce du bois, du charbon et d'une

panoplie de produits non ligneux. Dans ce contexte, sécuriser les droits d'usage des populations rurales tout en évitant que cela ne conduise à l'épuisement des ressources naturelles est donc, en RDC, une condition à remplir pour réduire la pauvreté.

L'industrie du bois est en phase de redémarrage et elle pourrait procurer des bénéfices aux populations, en plus des emplois, pour autant que des politiques adéquates soient effectivement mises en œuvre. Mais ces bénéfices ne sont pas automatiques. Si les mécanismes environnementaux, sociaux et économiques prévus par le Code forestier ne fonctionnent pas correctement, il y a un risque d'épuisement des ressources naturelles sans amélioration proportionnelle du niveau de vie des populations pauvres. Le secteur forestier offre des bénéfices potentiels, mais il y a aussi des risques que ceux-ci restent marginaux ou qu'ils se soldent par un appauvrissement net du pays.

La situation est analogue dans le secteur de la conservation. La nouvelle vision sectorielle présente des potentiels nouveaux pour la réduction de la pauvreté des populations installées à l'intérieur et dans les alentours des aires protégées, mais le risque que ces potentiels ne soient pas exploités existe toujours. Dans leur majorité, ces populations ont exprimé une perception négative de la conservation. L'ICCN a indiqué sa volonté d'adopter les meilleures pratiques internationales et d'augmenter la contribution de la biodiversité à la réduction de la pauvreté.

La RDC compte près de 70millions[1]d'habitants dont les deux tiers vivent encore en dessous du seuil de pauvreté, avec 1,25 dollar par jour. La population congolaise est à 65% rurale. Elle est le troisième pays le plus peuplé d'Afrique subsaharienne, après le Nigeria et l'Éthiopie. La densité de sa population à l'échelle nationale est de 30 habitants par km² et varie considérablement en fonction des régions du pays. Avec une population urbaine de 35% seulement, la RDC est le pays le moins urbanisé d'Afrique centrale.

Les habitants vivant dans les espaces ruraux et dépendant des ressources de la forêt sont les parties prenantes primaires («*primary stakeholders*») du PREPAN[2]. Leurs revenus, leurs structures sociales et leur participation dans les processus de décision seront au centre du chapitre suivant. Ce chapitre décrira les schémas socio-économiques unissant différents groupes d'acteurs, leurs rôles et leurs attentes et il s'intéressera aux aspects culturels et aux conflits qui peuvent exister en matière de gestion des ressources naturelles.

Peu de données sont disponibles sur le monde rural en RDC, confronté à une pauvreté profonde, qui génère l'utilisation non durable des ressources naturelles. L'éducation et la santé constituent le fondement essentiel aux meilleures conditions de vie, et le déficit dans l'un ou l'autre de ces deux domaines constitue un signe de pauvreté plus grave que la pauvreté de revenus. En 2010, le taux net de scolarisation au primaire qui est en moyenne de 75% pour l'ensemble de la population n'est que de 65% pour les classes les plus pauvres.ces taux étaient respectivement de 52 et de 39% en 2001 (source : DSCRP 2). Le taux de mortalité infantile à un an est en moyenne de 97 pour 1000 naissances vivantes en 2010, il était de 126 en 2001. Ce taux varie selon le groupe socio-économique, il est de 104 pour les plus pauvres et de 58 pour les plus riches (source : INS). L'un

[1] En 2012, population de 65,7 millions (source Banque mondiale)

[2] Les parties prenantes sont des personnes, des groupes ou des établissements qui ont des intérêts dans un projet ou dans un programme. Les parties prenantes primaires peuvent être bénéficiaires perdantes (par exemple, ceux qui involontairement déménagent). Les parties prenantes secondaires sont les intermédiaires dans le processus d'octroi de l'aide. Cette définition de parties prenantes inclut les gagnants, les perdants et ceux qui sont impliqués ou exclus du processus décisionnel.

des problèmes majeurs dans le domaine de la santé constitue l'accès insuffisant à l'eau potable, qui reste très faible malgré l'abondance d'eau douce dans le pays. Le taux de couverture de l'approvisionnement en eau potable est de 26% en 2010 avec une disparité encore importante entre le milieu urbain (39%) et le milieu rural (20%)(source : DSCRP 2).

Cette grande pauvreté semble obliger ces populations rurales à l'exploitation non durable des ressources naturelles qui constituent leur seul avantage local (accès à la terre, gibier, PFNL, pêche, bois et minerai). Cependant, même si elle augmente, l'exploitation de ces ressources ne pourra jamais leur fournir des revenus moyens décents, tant le taux de pauvreté est élevé dans les zones rurales, les problèmes perçus par les populations villageoises étant, par ordre décroissant, la pauvreté monétaire, l'éducation, l'eau, la santé, l'électricité, l'enclavement, la paix ainsi que la bonne gouvernance (DSCRP 1).

Les populations rurales peuvent être considérées à la fois comme principales bénéficiaires et parties prenantes du PREPAN. Leurs revenus, leur système social et leur participation aux processus décisionnels seront analysés par la suite.

L'agriculture.

Les paysans congolais pratiquent l'agriculture itinérantesur brûlis. Les schémas spécifiques de cette agriculture vivrière en RDC ne sont pas bien connus. On estime que, dans les régions de forêts denses, cette agriculture n'occupe que 5 à 10% de l'espace. La majorité des ménages cultivent moins d'un ha par année pour leurs besoins alimentaires. La plupart d'entre eux manquent de capital, de main d'œuvre et d'incitations à développer des plantations plus vastes.

Au PNVi, sous l'effet conjugué d'une croissance démographique forte et du maintien de techniques agricoles très extensives, la pression sur les terres agricoles est devenue extrêmement critique, les champs agricoles jouxtant désormais directement les limites du parc quand ils ne sont pas déjà à l'intérieur de ses limites.

Ceci n'a fait que multiplier les situations conflictuelles qui existaient déjà en périphérie immédiate du parc du fait des dégâts occasionnés aux cultures par la faune sauvage (buffles, éléphants, gorilles, autres singes). Entre la moitié et les deux tiers des populations riveraines du Parc déclaraient déjà, il y a une dizaine d'années, avoir subi des pertes de récoltes causées par des animaux en provenance du parc, la plupart de ces populations affirmant ne pas être en mesure de se défendre contre les vols de récoltes (Plumptre et al, 2004).

Ces situations conflictuelles sont préjudiciables aux bonnes relations que les gestionnaires souhaitent établir avec les populations riveraines. La recherche sur l'efficacité de différentes méthodes de protection de cultures et de répulsion de la faune sauvage, voire la mise en place de mécanismes de compensations en cas de perte demeure une priorité.

Les situations des deux autres parcs éligibles au PREPAN, sont dans ce domaine, très différentes : au PNG, la densité de population est bien moins importante et la problématique principale est celle du désenclavement de la zone pour le transport des personnes et des biens, et notamment des productions agricoles jusqu'aux centres urbains de consommation ; au PNKB, les besoins en terres agricoles des populations locales sont certes importants dans la zone située en haute altitude, sans être toutefois aussi critiques qu'au PNVi ; en revanche, dans la zone de

basse altitude, moins peuplée, les contraintes sont surtout liées à l'enclavement et aux difficultés d'accès pour les personnes et de transport des produits qui en résultent.

Dans ce contexte, les problèmes essentiels que le PREPAN doit chercher à solutionner sont **le désenclavement des zones de production agricole périphériques des parcs** et la **protection des cultures contre les animaux, voire la mise en place de compensations en cas de pertes.**

La chasse

La viande de brousse occupe une place centrale dans la vie rurale congolaise. La chasse présente deux avantages : elle peut contribuer à la protection des cultures contre des animaux déprédateurs et elle fournit en même temps aux populations du gibier qui constitue un apport alimentaire de haute qualité et à un prix accessible. La chasse n'exige presqu'aucun investissement alors qu'elle peut procurer des bénéfices rapides.

Les extrapolations fondées sur des sondages localisés suggèrent que les Congolais consomment entre 1,1 et 1,7 million de tonnes de viande de brousse par an (Wilkie et Carpenter 1999, Fa *et al*. 2003)[3].Cependant la Loi 82-002 du 28 mai 1982 relative à la réglementation de la chasse n'autorise pas sa pratique, sauf en cas d'autorisation accordée par l'autorité compétentepour les espèces non protégées (articles 4 et 21).Pratiquement aucun villageois en RDC ne dispose d'une telle autorisation. Même les environnementalistes reconnaissent généralement que les lois relatives à la chasse sont très sévères, dépassées et en pratique jamais appliquées, en témoigne la pratique banalisée de la commercialisation de la viande de brousse qui constitue un important complément en protéines et vitamines au régime alimentaire des populations. Les populations rurales participent ainsi à la chasse et vendent du gibier à leurs voisins, parents ou à de simples passants. La chasse constitue ainsi une importante et souvent unique source de revenus monétaires pour les populations rurales.

Tant qu'aucune mesure de légalisation de la chasse et du commerce du gibier n'est prise en leur faveur, les populations rurales développeront une perception négative des structures gouvernementales de l'environnement et de la protection.

Les problèmes essentiels que le PREPAN consolidé doit contribuer à résoudre sont les **pertes de produits de la chasse et de revenus induites par l'interdiction d'accès aux zones traditionnelles de chasse dans les aires protégées proposées et par la prohibition de la vente de viande de brousse.**

La pêche

Selon les régions, la pêche est pratiquée (i) en eaux douces, saumâtres et/ou salées ; (ii) en lagune, fleuve, rivière et/ou en zone littorale.

Les hommes utilisent le filet, le harpon, l'épervier, le trémail, le fil de traîne ou encore l'hameçon, ils pêchent surtout individuellement alors que les femmes pêchent généralement en groupes.

[3] Les enquêtes ménagères indiquent qu'un paysan consomme en moyenne entre 40 et 130 grammes de gibier par jour, tandis qu'un citadin consomme environ 10 grammes par jour (Chardonnet *et al*. 1995, de Merode *et al*. 2004, Fa *et al*. 2003, Wilkie et Carpenter 1998). La consommation nationale de poisson serait d'environ 700,000 tonnes par an (WCS 2003), ce qui représente la moitié de la consommation de gibier.

Le problème-clé concernant la pêche est le même que pour la chasse, à savoir **la perte de produits de la pêche et de revenus induite par l'interdiction d'accès aux zones traditionnelles de pêche dans les aires protégées proposées.**

L'exploitation forestière

La production de bois d'œuvre exploitée dans les concessions détenues par des compagnies industrielles est principalement destinée à l'exportation, sous forme de grumes ou de produits transformés, principalement de sciages. Le volume total exploité n'a jamais dépassé l'équivalent de 400 000 mètres cubes (m^3) de grumes par an.

Le marché local est estimé à environ 4 millions de m^3 par an, il est essentiellement approvisionné par l'exploitation forestière artisanale, en grande partie informelle, qui produit jusqu'à 5 millions de m^3/an (Marien, 2009), dont environ un million à destination des pays limitrophes, principalement à l'est du pays.

L'administration forestière délivre des permis artisanaux annuels de 50 hectares, desquels les exploitants retirent en moyenne 300 à 400 m^3 de bois d'œuvre. Une production forestière artisanale de 4 millions de m^3 correspond ainsi à la production d'environ 10 000 permis annuels. Le total des permis délivrés se chiffre seulement à quelques centaines, ce qui montre le caractère globalement très informel de l'exploitation forestière artisanale.

Un programme de contrôle de la production et de la commercialisation du bois a été mis en place début 2010, avec un appui financier de la Banque mondiale. Ce programme a été déployé dans un premier temps autour de Kinshasa, puis dans la partie est du pays en vue d'encadrer à terme l'important flux de bois exploité en toute illégalité, puis exporté via la route nationale qui relie Kisangani à la frontière centrafricaine et à la frontière ougandaise (RN 4) récemment réhabilitée.

La totalité des ménages ruraux et la plupart des ménages urbains utilisent le bois ou le charbon de bois pour la cuisine. Wolfire *et al.* (1998) estime que le bois fournit 80% de toute l'énergie domestique en RDC. Les Congolais utilisent en moyenne et annuellement 1m^3 de bois de chauffage par tête d'habitant (Lumbwe, 2001), ce qui corrobore l'estimation d'environ 40 millions de m^3 faite à l'échelle nationale par la FAO (2003). Ceci signifie que 90% du bois extrait des forêts congolaises est utilisé pour le chauffage.

Vu sous l'angle des populations riveraines qui pratiquent l'exploitation forestière artisanale et commercialisent du bois, le problème-clé que le PREPAN doit contribuer à résoudre se pose dans les mêmes termes que pour les activités de chasse et de pêche, à savoir : **la perte de produits ligneux, notamment de bois de chauffe, et de revenus induite par l'interdiction d'accès à des zones d'usage traditionnelles**

Les produits forestiers non ligneux (PFNL)

Les plantes médicinales constituent des produits forestiers essentiels pour la population congolaise et concernent des centaines d'espèces variant selon les régions (Chifundera 2001, Mutabana 1990, Terishima 2001, Yamagiwa 2003). Même les ménages ayant accès à la médecine moderne recourent aussi à la pharmacopée traditionnelle. La croyance populaire

affirme que les peuples forestiers, spécialement les pygmées, sont des guérisseurs particulièrement efficaces.

La population congolaise utilise les plantes forestières également pour sa nourriture et comme condiments. On peut citer notamment : les feuilles de *Gnetum africanum* et *Thaumatococus danielii*, les fruits d'*Aframomum spp*, *Cola acuminate* et *Garcinia kola*, les condiments *Piper guineensis* et *Scorodophloeus zenkeri*, de grandes quantités de champignons, ainsi que le vin de palme extrait de *Elais guineensis* et de plusieurs espèces de raphia.

La cueillette est une activité individuelle généralement pratiquée par les enfants et les femmes. Elle se pratique au jour le jour en marge des autres activités visant la production alimentaire. Elle tient une place importante, car elle apporte un complément nutritif non négligeable non seulement en quantité, mais aussi en qualité en enrichissant un régime alimentaire qui, sans elle, serait beaucoup plus monotone. Chaque jour, enfants et femmes quittent leurs campements en pleine forêt pour aller collecter ou ramasser les tiges d'igname et des fruits mûrs aux pieds des arbres producteurs. Ils collectent également le miel, les escargots, les insectes et les chenilles. La cueillette quant à elle concerne essentiellement les champignons, les tiges, les racines, les graines, les feuilles et les fruits et fibres. Les tiges sont extraites des palmiers. C'est le cas du palmier rotang généralement appelé asperge. Ces tiges sont consommées bouillies ou cuites à l'étouffée. L'écorce de la tige et des racines du *Garcinia klaineana* (bois amer) sont utilisées pour fermenter le vin appelé localement vin de palme. D'autres racines, notamment celles d'ignames ou de manioc, sont également consommées. La collecte et la commercialisation des PFNL sont assurées à 80% par des femmes.

Une fois encore, le problème-clé que le PREPAN doit contribuer à résoudre se pose dans les mêmes termes, à savoir : **la perte de produits forestiers non ligneux pouvant générer des risques de malnutrition des populations riveraines et celle de revenus provenant de leur commercialisation, toutes deux induites par l'interdiction d'accès à des zones d'usage traditionnelles**. À noter l'ouverture faite par la toute récente loi 14/003relative à la Conservation de la nature, qui innove en la matière par rapport aux prescrits de l'ordonnance-loi 69-041 du 22 aout 1969 en ce sens qu'elle évoque en la matière des dérogations possibles au bénéfice des détenteurs de droits d'usage forestiers (cf. article 18).

L'exploitation minière

Les régions forestières de la RDC sont riches en minerais, tout particulièrement en or, cobalt, coltan et en diamants. Les mines d'or datent de l'époque coloniale.Le contrôle de l'accès aux ressources minérales revêtait un caractère stratégique pendant la période de guerre et demeure encore aujourd'hui porteur de conflits. Peu de données sont disponibles sur l'exploitation minière artisanale.De nombreuses carrières sont en activité dans les alentours des PNG, PNKB et PNVi et procurent emplois et salaires à une population de plusieurs milliers d'orpailleurs à laquelle il faudrait ajouter quelques cinq à dix emplois indirects qui gravitent autour de chaque orpaillage.

Plusieurs milliers de petites unités d'exploitation minière artisanale, permanentes ou semi-permanentes, opèrent probablement dans les forêts de la RDC, la majorité d'entre elles ne disposant d'aucune autorisation d'exploitation et fonctionnant dans l'illégalité et hors de tout contrôle (voir Mac Gaffey 1987 & 1991). L'exploitation minière artisanale constitue néanmoins une très importante source de revenus monétaires pour des populations nombreuses.

Dans le domaine de l'exploitation minière artisanale, le problème à tenter de solutionner est celui de **la perte de revenus induite par l'interdiction de la pratique de l'orpaillage et des activités associées à l'intérieur des aires protégées proposées**.

Commerce et emploi

Le commerce demeure souvent entre les mains des femmes. Les activités commerciales auxquelles le PREPAN consolidédoit porter attention concernent plus particulièrement le gibier et les PFNL.

Le salaire mensuel d'un simple gardien de parc est de quelques dollars,celui d'un conservateur,de quelques dizaines de dollars. Sans le *« toping-up »* facilité par les partenaires de l'ICCN qui permet de verser, dans certains sites du patrimoine mondial et à titre exceptionnel, des compléments de revenus, ces derniers devraient se contenter de leurs simples salaires pour survivre.

Par ailleurs, les qualifications actuellement requises et les modalités de sélection suivies dans le recrutement des agents pour répondre aux impératifs de la gestion moderne font que peu de ceux qui sont engagés,à l'ICCN comme dans les autres structures étatiques, sont issus des populations riveraines des aires protégées.

Les problèmes-clés qu'il faut chercher à solutionner dans le domaine du commerce et de l'emploi sont les suivants : les pertes de revenusinduites par la limitation du commerce de viande de brousse et des PFNL, objets de restrictions d'accès dans les aires protégées ;le handicap des populations locales dans l'accès à certains des emplois créés dans les aires protégées, compte tenu des niveaux de qualifications exigés ; le développement des pratiques de corruption et d'abus de pouvoir d'agents enclins à compléter leurs très maigres salaires.

Structure sociale et participation au processus décisionnel

Les populations locales sont politiquement et administrativement organisées autour des chefs de communautés, des chefs de collectivités et de regroupements et des chefs des villages. Tous font partie des auxiliaires de l'administration et reçoivent un payement. Les chefs des villages, des regroupements et des collectivités sont sélectionnés par les populations pour défendre leurs intérêts auprès de l'administration. Hérité de la période coloniale, ce pouvoir est souvent détenu par les mêmes familles. Toutefois, malgré la loi sur la décentralisation, ils ne sont pas associés lors des prises de décision.

En raison de l'absence d'une participation organisée dans des processus de prise de décision, la communication entre les secteurs ruraux et les instances décisionnelles à Kinshasa se pratique surtout de façon informelle, via les réseaux des élites, des fonctionnaires et des liens ethniques. Hormis les ressortissants des peuples autochtones, presque tout le monde connaît quelqu'un par qui passer pour contacter un fonctionnaire en position d'influer sur un dossier ou un processus de prise de décision. De l'extérieur, un tel système peut paraître inefficace et 'corrompu', dans la pratique, il s'avère plutôt efficace et est générateur d'une certaine paix sociale en RDC.

Deux structures de prise de décision existent dans le domaine de la conservation de la nature :

Au niveau national, la **Coalition pour la Conservation au Congo (CoCoCongo)** représente une plateforme d'appui et de concertation pour la conservation des Aires Protégées en RDC. Les membres en sont :

- Le Comité de Gestion de l'ICCN ;
- Les partenaires de l'ICCN (les ONG de conservation et les bailleurs de fonds) ;
- Les Chefs de Sites.

Au niveau de chaque site, une structure dénommée **« Comité de Coordination du Site » (CoCoSi)**assure la coordination des activités du site (l'aire protégée). Le CoCoSi, dirigé par le Chef de Site, se compose de tous les chefs de Stations et de leurs adjoints, des partenaires (ONG internationales) opérant dans les sites et des représentants des communautés locales et des peuples autochtones. Le rôle du CoCoSi consiste à :

- Planifier, coordonner et assurer le suivi ainsi que l'évaluation des activités de gestion du site ;
- S'assurer de l'harmonie des relations entre les partenaires du site ;
- Encourager les échanges d'expériences entre les sites et l'extérieur.

La CoCoCongo ainsi que le CoCoSi constituent idéalement une plateforme et une structure adéquates pour l'harmonisation du travail des différents partenaires aux niveaux national et international ainsi que dans les aires protégées.

Il est important de relever que le fonctionnement des CoCoSi offre des opportunités de collaboration avec les communautés locales dans l'esprit de la conservation communautaire.

A ce jour, les communautés locales collaborent avec l'ICCN au Parc de la Garamba sur base d'un Protocole d'Accord. Dans le secteur Mikeno, des accords de collaboration sont signés entre l'ICCN et les populations riveraines. Au Parc de Kahuzi-Biega, les Conseils de Gestion de Conservation Communautaire (CGCC) regroupent toutes les collectivités autour du parc et s'appuient sur un réseau de Comités de Conservation Communautaire (CCC), structures au niveau local, qui servent de relais avec les villageois pour la mise en œuvre des activités de conservation communautaire.

Dans le cadre du PREPAN consolidé et en conformité avec sa nouvelle Lettre de Politique, l'ICCN entend promouvoir une approche de gestion participative reposant sur les principes généraux rappelés ci-après :

- capitaliser sur la multiplicité et la diversité. Différents acteurs sociaux disposent de capacités différentes et d'expériences complémentaires de gestion et le partenariat insiste et se fonde sur cette complémentarité. Toutefois, toutes ces différences peuvent aussi témoigner d'intérêts et de préoccupations contraires. Le défi consiste alors à créer une situation où les avantages provenant d'une bonne collaboration de chacune des personnes impliquées s'avèrent plus importants que dans une situation de compétition.
- se baser sur une approche intégrée privilégiant la concertation et, le cas échéant, la négociation, avant une prise de décision et favorisant aussi sur un certain degré de partage du pouvoir et des bénéfices entre tous les acteurs institutionnels. Ainsi, même si

le type et l'importance du partage du pouvoir peuvent différer d'une situation à l'autre, tous les acteurs impliqués doivent pouvoir profiter des bénéfices de leur propre implication, y compris les plus faibles d'entre eux., ce qui a pour effet de réduire les déséquilibres du pouvoir et les injustices sociales dans la société.

- chercher à encourager tous les acteurs importants à exprimer leurs préoccupations et à participer à la prise de décisions sur la base des qualités reconnues par la société. La co-gestion cherche donc à parvenir à une gestion plus équitable. Mais, équitablement ne signifie pas égalité. Des bases différentes de qualification doivent nécessairement aussi aboutir à des rôles différents dans la gestion des ressources.
- privilégier une conception du bien commun et aussi la conviction qu'il est possible de suivre une ligne d'action harmonisant les différents intérêts en satisfaisant en même temps, au moins à un certain degré, tout le monde. L'approche intégrée basée sur la coopération pour l'identification des acteurs institutionnels et pour la négociation des accords de gestion constitue une condition préalable à l'identification et l'accomplissement du bien commun.
- constituer un pas vers une démocratie plus directe et basée sur le principe de la collaboration. C'est dans ce processus que la société civile doit assumer un rôle et des responsabilités de plus en plus importants.
- dépendre de l'appréciation de l'opinion publique, ce qui signifie que les populations connaissent et comprennent les conséquences de leurs choix (risques et opportunités) et qu'elles sont prêtes à les assumer. Pour y parvenir, le bon transfert d'informations essentielles et la transparence du processus de gestion s'avèrent nécessaires. Mais bien évidemment, ces différentes populations interprètent les informations sur les mêmes 'faits' en fonction de leurs propres valeurs, opinions et aspirations.
- chercher, tout en construisant sur quelques intérêts communs et sous-entendus, à repérer ces différences culturelles.
- s'appliquer à un grand nombre de formes et avoir besoin d'être adaptée en fonction des besoins individuels et des opportunités des différents contextes. Les approches prévoyant la participation de toutes les parties prenantes dans des environnements différents doivent être sensibles et tenir compte de chacun des contextes aux niveaux historique, culturel et sociopolitique et ne peuvent être appréciées en dehors de leurs contextes spécifiques.
- se baser sur les structures déjà en place et tout particulièrement sur les institutions traditionnelles locales de gestion des ressources en démarrant habituellement par une analyse des systèmes de gestion déjà existants, des problèmes institutionnels et des opportunités. L'étape suivante consiste à renforcer ce qui peut l'être en profitant de la créativité et de l'ingéniosité des nouveaux partenaires de gestion. En tenant compte des capacités et pratiques des nouveaux acteurs, la cogestion sera capable de jouer un important rôle dans l'innovation socioculturelle.
- représenter un processus qui demande beaucoup plus à être révisé et amélioré de manière continue et non pas un ensemble de règles préétablies à appliquer de manière stricte. Son objectif n'est pas l'établissement d'un plan d'aménagement, mais la gestion d'un partenariat capable de réagir aux différents besoins de manière flexible et efficiente. En plus, ce processus de *"learning by doing"* contribue généralement à une meilleure connaissance des besoins spécifiques et favorise les opportunités d'impliquer les acteurs institutionnels.

Tout ceci correspond à différents niveaux et formes de représentation :

- l'autoreprésentation (c'est le face-à-face ; les populations expriment personnellement leurs opinions, discutent, votent, travaillent, contribuent de manière matérielle, reçoivent un bénéfice, etc. les populations se représentent elles-mêmes);
- la représentation directe (ce sont les populations elles-mêmes qui choisissent leurs délégués parmi les parents, amis, membres respectés de la communauté, chefs traditionnels, dirigeants d'un groupe basé au niveau communal, avec l'obligation de les représenter lors des différentes activités et de maintenir une relation directe avec eux);
- la représentation indirecte (les populations envoient leurs délégués sélectionnés parmi des experts, des membres désignés des grandes associations et des organisations non-gouvernementales, des partis politiques, des élus et parmi d'autres officiels du gouvernement lors des différentes activités, mais ne communiquent que très rarement ou même jamais avec eux à titre personnel).

Un des obstacles à la mise en œuvre d'une cogestion des aires protégées en RDC est le faible niveau de compétences des personnels de l'ICCN et de ses partenaires dans le domaine social. À ce jour, moins de 1% despersonnels de l'ICCN ont suivi des études en sciences sociales. Ils ont acquis des connaissances, mais ne disposent que rarement d'une expérience pratique et le plus souvent, sont trop peu nombreux pour pouvoir installer les changements nécessaires. La conscience de la nécessité d'un changement s'est cependant déjà installée et il sera fait recours à la consultation chaque fois que le besoin l'exigera, surtout pour l'élaboration et la mise en œuvre des activités. Aussi, dans le cadre de la réforme de l'ICCN prescrite par la revue institutionnelle, il sera mis en place une structure (Cellule de Suivi des Impacts Sociaux) permettant d'échanger les leçons acquises et de disséminer les meilleures pratiques en matière de cogestion, d'intégration des peuples autochtones, de partage des bénéfices, etc.

Les problèmes-clés dans la gouvernance des aires protégées sont : **la participation insuffisante des populations rurales aux processus de prise de décision concernant la gestion des aires protégées, la mise en œuvre des programmes de conservation et l'identification de nouveaux sites** ; le manque de compétences de l'ICCN et l'effectif très restreint de personnelsformés dans le domaine social.

<u>Partage des bénéfices des aires protégées</u>

Par rapport à la plupart des autres aires protégées en Afrique Centrale, les PN de Virunga et de Kahuzi-Biega généraient des bénéfices importants pendant la période d'avant les conflits. Selon une étude réalisée par l'UNESCO (2005), les bénéfices annuels du tourisme focalisé sur les gorilles s'étaient élevés à $20,6 millions et répartis comme suit :

- Bénéfices internationaux: 8,7 Mill USD = 42,3%
- Bénéfices nationaux: 11,2 Mill USD = 54,3%
- Bénéfices locaux: 0,7 Mill USD = 3,4%

L'Ordonnance-loi n°13/001 du 23 février 2013 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées ainsi que leurs modalités de répartition prévoit que la part des recettes d'intérêt commun allouée aux Entités Territoriales décentralisées est établie à 40%. Toutes les parties prenantes s'accordent sur la nécessité d'une large participation de tous dans le management des aires protégées afin d'assurer l'intégrité du

développement humain ; le mode de partage des bénéfices doit en tenir compte. La justice sociale conditionne la sécurité et la stabilité sociale à long terme,qui sontessentielles au bien-être humain et au développement, elle est également importante pour l'utilisation durable des ressources naturelles.

Une distribution juste des bénéfices et coûts de la conservation entre les différents groupes sociaux et individus demande une reconnaissancedes différents besoins et intérêts, droits et responsabilités des uns et des autres et une prise en compte des impacts des initiatives prises en matière de conservation et de développement. La différenciation sociale et économique pourrait en effet être accentuée, faute de mesures justes prises en matière de propriété foncière et d'un management suffisamment participatif.

Dans cette perspective, en s'alignant sur les prescriptions du code forestier en ce qui concerne le reversement aux entités administratives décentralisées de provenance des bois ou produits forestiers de 40% de la redevance de superficie forestière concédée (cf. article 122), il pourrait être proposé que 40% des bénéfices générés par l'exploitation des ressources des aires protégées soient réglementairement alloués à la réalisation de projets de développement, cogérés avec les populations concernées.

Le problème essentiel à relever lors du partage des bénéfices des aires protégées est **la faible part des recettes provenant du tourisme, de la chasse sportive et des autres ressources valorisées, qui revient aux populations rurales.**

Parties prenantes secondaires

Les parties prenantes secondaires sont des personnes dont les revenus ne seront pas affectés par le Projet PREPAN consolidé, mais qui sont néanmoins des acteurs privilégiés de sa mise en œuvre. Les fonctionnaires, le secteur privé (particulièrement l'industrie de tourisme), la société civile (réunis dans les ONG) et la communauté des bailleurs de fonds s'adressent à cette catégorie de personnes. Leur relation et leur perception du PREPAN feront l'objet de l'analyse suivante.

A l'heure actuelle, moins d'un pourcent du personnel de l'ICCN dispose d'une formation dans le domaine social. Il existe, selon les experts, un grand manque de compréhension de la part de l'ICCN concernant la nécessité d'une meilleure participation et la façon de l'établir. La décentralisation du processus décisionnel, la gestion participative, le respect des droits d'usages traditionnels et le partage des bénéfices semblent correspondre à la nouvelle vision affichée par l'ICCN. La mise en œuvre du PREPAN consolidé devra permettre d'augmenter leurs compétences dans le domaine social et l'application des nouveaux concepts de gestion participative des ressources naturelles et de conservation en faveur des démunis.

La RDC connaît une vie associative dynamique. Hormis des ONG de développement, la société civile englobe aussi, entre autres, des associations de foi, des corporations professionnelles, des associations féminines et des mouvements de jeunesse. En RDC, la société civile constitue en même temps un groupe d'acteurs important dans la vie politique. Le Conseil National des ONG de Développement (CNONGD) s'est constitué en 1990. Il couvre tous les secteurs du développement.

Figure 1. Matrice des parties prenantes *(Stakeholder mapping*)

Importance pour le succès du PREPAN – Forte	Agriculteurs Chasseurs Pêcheurs Exploitants forestiers ruraux Cueilleurs Creuseurs (Mineurs artisanaux) Peuples autochtones		ICCN
Importance pour le succès du PREPAN – Faible	Ouvriers & Commerçants Femmes	Chefs traditionnels ONG nationales Sociétés forestières Sociétés minières	ONG internationales Bailleurs de fonds
Importance pour le succès du PREPAN – Aucune	Immigrants & Réfugiés	Élites	Armée Autres structures gouvernementales
	Aucune	Faible	Forte
	Influence sur le processus de prise de décision		

Des plateformes de coordination et d'action spécialisées dans les questions forestières ont également vu le jour, notamment le Réseau des Partenaires de l'Environnement au Congo (REPEC), le Groupe de Travail Forêts (GTF) et le Réseau Ressources Naturelles (RRN). D'autres organisations sont également actives dans les provinces : le Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Écosystèmes Forestiers du Nord – Kivu (Réseau CREF), les associations représentant les peuples autochtones (voir PPA). En dépit des difficultés, ces associations se sont mobilisées durant les dernières années pour notamment participer à l'élaboration et à la vulgarisation du code forestier et des ses textes d'application, à la réhabilitation et à la cogestion des aires protégées. Certaines organisations participent à la mise en œuvre des projets de conservation et de gestion des forêts communautaires. D'autres œuvrent dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation, de la vulgarisation et du renforcement des capacités. Il existe, en dehors de ces organisations nongouvernementales nationales, un grand nombre d'organisations nongouvernementales de conservation internationales actives en RDC : WCS, WWF, FFI, AWS, LZS, FZG, GO et DFGF-I, ZSL, APF…

Depuis 2004, la communauté internationale des donateurs a mobilisé d'importants fonds pour soutenir de manière générale la biodiversité de la RDC et plus particulièrement la «*Nouvelle Vision pour la Conservation des Aires Protégées dans la République Démocratique du Congo*» insistant sur la nécessité de reconstruire les capacités institutionnelles de l'ICCN, de réhabiliter et de promouvoir les PN Virunga (secteurs Mikeno et Mutsora), PN Garamba et PN Kahuzi Biegaet d'élargir le réseau de la zone protégée (Banque Mondiale, UE, France, GEF, GTZ, KfW, UNDP et US-CARPE). Un engagement bien clair existe du côté des donateurs de coordonner leur soutien. Durant la conférence de l'UNESCO tenue à Paris en 2004 et relative à l'Héritage mondial en RDC, la nécessité des mécanismes de fonds durables et à long terme était au centre des discussions, particulièrement en vue de l'installation des mécanismes de conservation profitant aux populations démunies.

2.3 Étatactuel des Aires protégées

La RDC compte officiellement, 64 aires protégées, dont sept parcs nationaux, qui couvrent une superficie de 21,5 millions ha, soit environ 9% du territoire national. La carte 1 en indique les principales.Une majorité d'entre elles ont été créées le long du Rift Albertin dans la partie orientale du pays, la plus diversifiée sur le plan biologique, mais aussi la plus peuplée et la plus exposée aux tensions ethniques et politiques.La plupart des efforts de conservation de la nature en RDC furent dirigés vers la protection d'espèces emblématiques telles que les éléphants, gorilles, okapi et rhinocéros. A ce jour, une importante partie des aires protégées de la RDC, n'existe plus que sur le papier. Dans certaines régions, l'ampleur de la chasse s'est même accrue depuis la fin des hostilités.

Dans le PN Garamba, créé en 1938, est situé à la frontière avec le Soudan. Le braconnage de l'ivoire et des cornes de rhinocéros, perpétré par des milices soudanaises et ougandaises, s'y est continuellement développé et a perduré pendant des années. Les deux tiers du parc sont, depuis plusieurs années, devenus vides de faune (*Hillman-Smith 2004*).Les derniers rhinocéros blancs ont été aperçus en mars 2006.

Le PN Virunga, créé en 1925, est à la fois le plus ancien de l'Afrique et le plus diversifié de la RDC. C'est le premier centre de biodiversité et d'endémisme d'Afrique continentale. Sa périphérie est aussi la région la plus densément peuplée du pays. Contiguë au Rwanda et à l'Ouganda, c'est la région ayant le plus souffert des conflits. Plusieurs milliers de personnes, ruinées par la guerre et sans autre alternative – se sont installées à l'intérieur du PNVi (à l'exception des secteurs Mikeno et Mutsora). La réhabilitation des parcs et le développement rural dans leurs périphéries sont considérés par tous les acteurs comme une haute priorité.

Le PN Kahuzi-Biega était à l'origine une Réserve Intégrale Zoologique et Forestière ; il fut créé en tant que tel en 1970.A cette époque, des mesures furent prises pour délocaliserles populations qui s'étaient retrouvées de fait à l'intérieur des limites, notammentles pygmées, les Shi et des refugiés rwandais. Les pygmées occupaient sept collines dont deuxseulement se trouvèrent à l'extérieur des nouvelles limites du parc (Muyange etCombo). Pour relier les populations de gorilles de haute altitude, déjà comprises dans les limites du parc, et celles de la forêt de basse altitude qui n'en faisaient pas encore partie, il fut décidé,en 1975, d'étendre la superficie du parc en incorporant un couloir où étaient situées certaines fermes decolons ainsi que de vastes étendues de forêts en grande partie inhabitées.Contrairement à ce qui s'était fait lors de la création du parc pour le classement de sa partie la plus ancienne, ni les populations, ni les autorités coutumières ne furent cette fois associées au processus d'extension du parc et au classement de la nouvelle partie, ce qui provoqua des tensions, aujourd'hui toujours persistantes, entre le Parc et les populations.

Bien gérées, les ressources des parcs et des régions avoisinantes peuvent contribuer à la relance de l'économie locale et à l'amélioration du bien-être des communautés grâce à la pêche, au tourisme et aux programmes de développement liés aux projets de conservation. C'est un domaine complexe, nécessitant une coordination étroite entre l'ICCN et ses partenaires dans la conservation, mais aussi avec d'autres institutions publiques, avec la société civile locale et les populations affectées par les parcs nationaux.

Carte 1 Parcs Nationaux et les autres aires protégées

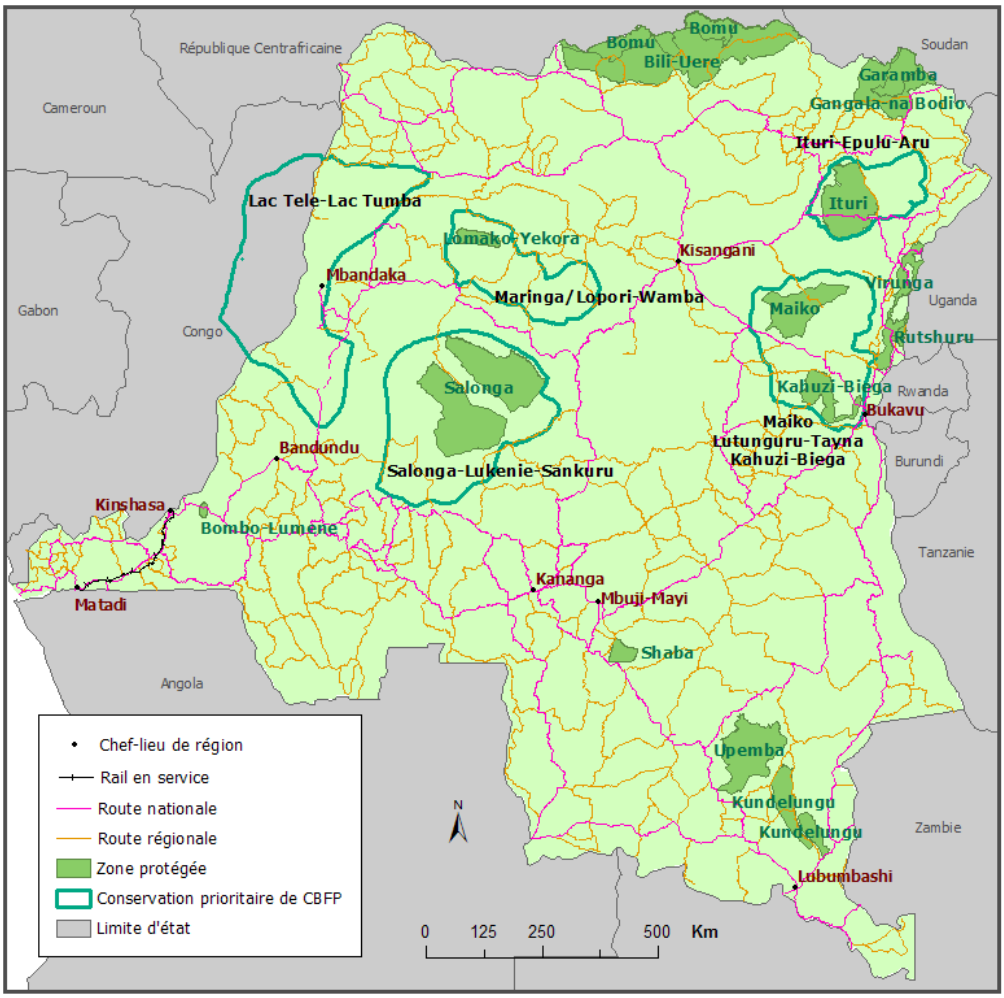

Le gouvernement de la RDC prévoit dans son code forestier d'attribuer un statut de protection sur 15% de la superficie du pays. Cet objectif a été porté à 17% à l'occasion de la dixième Conférence des Parties (COP10) de la Convention sur la diversité biologique qui s'est tenue à Nagoya en octobre 2010. Le réseau actuel couvre environ 9%, ce qui signifie qu'approximativement 8%, soit 18 millions ha, sont supposés s'y ajouter.

Pour ce faire, il faudra conduire une analyse de représentativité du réseau des aires protégées, mener des enquêtes socio-économiques, et cartographier l'occupation des sols pour déterminer les sites potentiels. Ceci implique des consultations locales pour assurer que les nouvelles aires protégées reflètent les perceptions locales des terroirs, respectent les droits d'usage des gens, et s'appuient sur un consentement préalablement informé. Dans certains cas, des réserves sont créées par les communautés pour protéger la forêt et la faune. Le principe est d'amener les communautés à développer des règles claires sur certains usages, à y adhérer et à gérer elles-mêmes les entités concernées.

Comme pour les parcs nationaux et les autres aires protégées, il est important de commencer par cartographier les droits d'usage, pour ensuite négocier et signer des accords. Cette approche pourrait se développer autour des concepts de concession communautaire ou de réserve privée, introduits par le nouveau code, en zone de forêt comme en zone de savane.

2.4 Situation de départ PN Garamba,PN Virunga / Mikenoet PN Kahuzi-Biega

2.4.1 Garamba – Situation de base socio-économique, culturelle et environnementale.

Le PNG, créé en 1935, classé Site du Patrimoine Mondial depuis 1988, est entouré par trois domaines de chasse : à l'ouest le DC Azande (2 892 km²) ; au sud, le DC Gangala na Bodio (2 652 km²) et, à l'est, le DC Mondo-Missa (1 983 km^2). La superficie totale du complexe de la Garamba, y compris les domaines de chasse, est de 12 427 km^2,dont 4 900km^2 pour le parc lui-même. La végétation dans les Domaines de Chasse est dominée par des formations ligneuses à *Combretum* et *Piliostigma* avec des forêts galeries et des marais. Un réseau hydrographique dense couvre toute la zone, avec de nombreuses sources.

La partie méridionale du parc est principalement occupée par la savane herbeuse à *Loudetia*et *Hypparrhenia,* ponctuée de quelques arbres. Cette domination de savanes herbeuses résulte sans doute d'une combinaison du comportement des éléphants (qui se concentrent dans la zone la mieux protégée) et des effets des feux de brousse. Vers le nord du parc, où le grand braconnage est très intense, la couverture végétale devient progressivement plus boisée et apparaissent des galeries forestières denses.

Le parc a été créé pour protéger la seule population au Congo du rhinocéros blanc du nord (*Ceratotherium simum cottoni*). Avec la disparition de cette espèce en RCA, au Soudan et en Ouganda, la population de la Garamba est demeurée,quelques années durant, la dernière population au monde de cette sous-espèce.Celle-ci a malheureusement aujourd'hui certainement disparu, dans la mesure où ses derniers représentants n'ont plus été aperçus après mars 2006. Les autresespèces phares présentes au PNGaramba sont la girafe (*Giraffa camelopardalis congoensis,* une sous-espèce rare et endémique au Congo), et l'éléphant *Loxodonta africana*), dont on observe les sous-espèces de forêt et de savane. De grands troupeaux de buffles sont également caractéristiques de ce paysage.

Depuis les années 70, le PNG a vécu une succession de crises. Un braconnage commercial intense pour la viande de brousse, l'ivoire et la corne de rhinocéros, des conflits armés au Soudan et au Congo, la présence des troupes armées de différentes origines dans le parc ont été autant de facteurs contribuant progressivement à la perte de contrôle de la partie nord du parc (nord de la rivière Garamba) par l'ICCN et à la forte réduction des populations de faune.

Dans la partie sud du parc, l'ICCN et ses partenaires ont réussi à assurer un minimum de protection qui s'est traduit par une augmentation de l'effectif des rhinocéros de 14 éléments en 1984 à 30 en 1993. Mais en 1997, lorsque les gardes du parc ont été désarmés par les rebelles congolais durant la guerre civile, la partie sud du parc a été envahie par les braconniers soudanais et la population de rhinocéros blanc a de nouveau été réduite pour n'être plus que de quatre individus avant de très probablement disparaître, comme indiqué précédemment, à compter de 2006. La population actuelle d'éléphants est estimée à moins de 2 000 animaux -- 1718 ont été comptés par Natalia en 2014 -- à comparer aux plus de 20 000 qui y avaient été comptésen 1976. Les éléphants ont tendance à se concentrer dans les savanes herbeuses du secteur sud du parc (où ils sont les mieux protégés) ; la nuit ils font mouvement vers les Domaines de Chasse pour consommer la végétation ligneuse dont ils ont besoin. Dans certaines

zones, ils causent ainsi des dégâts importants dans les champs des agriculteurs, créant ainsi des conflits avec les communautés riveraines du parc.

La densité de la population humaine se situe entre 0,2 et 0,3 habitant au km².Il existe deux centres davantage peuplés à Dungu et Faradje, situés aux limites sud ouest et sud est du parc. La population vivant dans les domaines de chasse a été estimée à 170 000 habitants (*source : Enquête socio-économique de FFI, 2008)*.

Plusieurs groupes ethniques occupent les terres du complexe Garamba : Zandé, Logo, Mondo, Kakwa, Baka et Padjulu. Les Logo sont prédominants au sud (DC Gangala na Bodio), les Mondo à l'est (DC Mondo-Missa) et les Azandé à l'ouest (DC Azandé). L'économie y est essentiellement basée sur l'agriculture de subsistance, dominée par le manioc, la pêche dans les rivières, la chasse pour la viande de brousse et la collecte de plantes sauvages. L'exploitation artisanale, et en général illicite, de plusieurs carrières d'or est également pratiquée. Les produits sauvages récoltés sont soit directement consommés par les populations, soit vendus sur les marchés locaux à des non-résidents qui les revendent ensuite sur les marchés urbains. Des études socio-économiques ont démontré que la nourriture issue des produits sauvages a peu d'importance dans les ménages, mais qu'en revanche, elle constitue une source importante de revenus.

2.4.2 Mikeno – Situation de base socio-économique, culturelle et environnementale.

Situé dans le Rift Albertin, le PN Virunga est sans doute un des plus spectaculaires en Afrique. Avec des volcans en activité, des savanes herbeuses et boisées, des forêts denses humides, des forêts d'altitude et des glaciers, le parc contient une variété unique de biotopes. L'exceptionnelle variété d'habitats explique qu'il abrite de loin la plus importante biodiversité en faune et flore de la RDC. Dans une aire représentant seulement 0,3% de la superficie du pays, le PNVirungarassemble ainsi près de la moitié des espèces et sous-espèces demammifères de la RDC (196 sur 415) et les deux tiers de celles d'oiseaux connus (706 sur 1094).

Premier parc en Afrique, il fut créé en 1925 pour protéger les gorilles de montagnes (*Gorilla gorilla berengei*) sur les flancs des volcans Virunga, dans ce qui est l'actuel secteur Mikeno. La superficie du secteur Mikeno (310 km²) représente 3,8% de la superficie totale du PNVirunga (8 000 km²). Le parc est classé Site du Patrimoine Mondial depuis1979, et figure sur la liste des sites en péril depuis 1994. La population de gorilles de montagnes est partagée entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda et compte moins de 750 individus, répartis en deux sous-populations, aux volcans Virunga et dans la Forêt Impénétrable de Bwindi. Lors du recensementeffectué en 2010, la population totale de gorilles de montagnes dans les volcans Virunga était estimée à 480individus, dont environ deux tiers situés dans la partie congolaise de l'écosystème. La population est suivie régulièrement depuis le début des années1980 et elle est en légère augmentation (254 en 1981) malgré quelques cas isolés de braconnage.

Le secteur Mikeno est extrêmement accidenté passant, sur une distance horizontale de moins de cinq km, de 4 300 m au sommet de Mikeno à 2 000 m à la limite du parc. Les formations végétales successives incluent les prairies alpines, la zone de *Senecio* et *Lobelia* géants et bruyères arborescentes, la forêt à *Hagenia/Vernonia* avec une dense végétation herbacée, la forêt mixte à *Neobutoinia* et bambous avec sous bois dense de *Mimulopsis*.

La limite entre le parc et la zone d'occupation humaine, qui n'a pas changé depuis la création du parc en 1925, est très nette et il n'existe aucune zone de forêt naturelle en dehors des limites du secteur Mikeno. Toute la zone est intensivement cultivée, les seuls arbres étant les petites plantations familiales d'*Eucalyptus* pour le bois de chauffe et de*Leucaena* pour les sticks et le fourrage. Cette zone est l'une des plus densément peuplées de l'Afrique (entre 300 et 400 habitants au km²), la majorité étant d'origine rwandaise, parlant le Kinyarwanda et y ayant maintenu des liens sociaux et économiques. La forte densité humaine est liée à la grande fertilité des sols d'origine volcanique et à l'existence d'un climat tempéré permettant la culture intensive. Les légumes produits dans le secteur Mikeno sont vendus à Goma et même transportés par avion jusqu'à Kinshasa. Toutefois, si la sécurité alimentaire ne pose pas un problème dans cette zone, la population n'en demeure pas moins très pauvre avec un accès très limité aux services de santé et d'éducation. La majorité des habitants sont agriculteurs et cultivent pomme de terre, haricot, chou, carotte, oignon et maïs. Ils consomment de la viande de chèvre et du poulet, et occasionnellement, de la viande de brousse, chassée illégalement dans le parc avec des pièges métalliques. Ils prélèvent aussi dans le parc le bambou, les piquets pour tuteurer les plants de haricots et le bois de chauffe. La fabrication illégale de charbon de bois n'est pas un réel problème dans ce secteur, elle cause par contre de gros dégâts sur l'environnement dans le secteur voisin de Nyragongo où les forêts sclérophylles installées sur les coulées de lave sont exploitées de façon quasi-industrielle pour approvisionner la ville de Goma.

L'accès à l'eau potable pour les populations du secteur Mikeno pose problème chaque année à la fin de la saison sèche. A cette période, les gens vivant à la limite du parc récoltent l'eau aux quelques sources qui coulent encore en surface dans le parc. La nature très poreuse des sols fait que l'eau de pluie pénètre très rapidement vers les nappes souterraines qui réapparaissent en surface plus loin en dehors du parc. En périodes de fortes pluies, de nombreux torrents se forment sur les flancs de Mikeno et déversent des quantités massives d'eau provoquant des inondations violentes et pouvant causer des dégâts aux cultures situées en contrebas. A l'époque coloniale, une adduction d'eau desservait sur une longueur de 44 km les populations situées entre Djomba, au nord du secteur Mikeno et Kibumba, au sud. Elle se trouve hors service depuis plus de 30 ans, à l'exception d'une petite section qui a été réhabilitée à Kamira (la source principale) et Bunagana (près de Djomba).

Le tourisme de vision du gorille de montagne dans le secteur Mikeno a été lancé en 1984 et est rapidement devenu une source de revenus (en devises) très importante pour le parc. Au début des années '90, le revenu officiel du secteur Mikeno dépassait 500 000 dollars par an et attirait plus de 6 000 visiteurs. Cette activité touristique avait une importance non seulement sur le plan économique (revenus pour le parc, source d'emplois, réhabilitation de pistes d'accès pour le tourisme et profitant aux agriculteurs), mais également au niveau international où la RDC savait valoriser ses efforts de conservation en faveur d'une espèce emblématique et menacée.

Le caractère transfrontalier du parc (le secteur Mikeno avoisine l'Ouganda et le Rwanda) et l'importance économique et politique des gorilles de montage, ont permis de maintenir des mesures efficaces de protection, même durant les dernières 15 années de conflits de part et d'autre de la frontière. En effet les autorités Rwandaises, Congolaises et Ougandaises, sous la médiation des partenaires de conservation, se sont concertées pour mener des activités conjointes pour protéger cette zone. Cette concertation a été globalement une réussite malgré quelques « crises » sporadiques.

L'envahissement de la zone par le groupe rebelle dit« M23 » a perduré de longs mois et vient à peine de prendre fin. Il aura certainement causé de gros impacts négatifs sur le parc, les écosystèmes et les populations qu'ils abritent, sans parler, bienévidemment et en premier lieu des populations riveraines qui en ont également beaucoup souffert. Il est encore trop tôt pour évaluer les dommages causés, mais ce sera une priorité pour les autorités congolaises et leurs partenaires de s'atteler à un programme de réparation des dégâts constatés.

2.4.3 Kahuzi-Biega – Situation de base socio-économique, culturelle et environnementale.

Le PNKB a été créé en 1970. Il a été classé en 1980 site du Patrimoine Mondial et est inscrit en tant que site en péril depuis 1997. Le parc est situé à cheval sur le Rift Albertin et le Bassin du Congo et s'étend sur environ 6 000 km^2 entre des altitudes de 600 à 3 300 m. Il tire son nom des monts Kahuzi (point culminant) et Biega.

Le parc est couvert de forêts afro-montagnardes et de montagne, de forêts de bambou et de formations de végétation subalpine à bruyères dans sa partie haute, ainsi que de forêts submontagnardes et de forêts denses humides de basse et moyenne altitude dans sa partie basse. Il est traversé par de nombreux cours d'eau, les rivières de la partie haute se déversant dans le lac Kivu avant de rejoindre le fleuve Congo via le lac Tanganyika, celles de la partie basse se déversant directement dans le fleuve Congo.

Le PNKB abrite une faune et une flore d'une très riche diversité. Il compte 136 espèces de mammifères, dont 11 espèces de primates diurnes et 3 espèces nocturnes, y compris le gorille de Grauer *(Gorilla beringei graueri)* endémique de la RDC et le chimpanzé (*Pan Troglodytes schweinfurtii*) ; deux espèces endémiques et très rares, la genette géante *(Genetta victoriae)* et la genette aquatique *(Osbornictis piscivora)* ; l'éléphant de forêt *(Loxodonta africana cyclotis)*, le buffle de forêt *(Syncerus caffer nanus*), l'hylochère *(Hylochoerus meinertzhageni*), le bongo *(Tragelaphus euryceros)* ; des céphalophes et autres espèces de petits ongulés. Le parc est aussi une zone d'habitat pour les oiseaux : 349 espèces y ont été identifiées dont 42 endémiques.

En 1937, la Réserve Intégrale Zoologique et Forestière de Kahuzi-Biega fut créée sur 75 000 ha par l'Autorité coloniale pour protéger le gorille de Grauer. Les populations pygmée et bantoue qui habitaient alors la forêt ainsi mise en réserve furent déplacées en dehors de la zone. En 1970, la réserve fut érigée en parc national avec une réduction de son emprise à 60 000 ha, resituant ainsi deux des sept collines occupées par les populations pygmées en dehors des limites du parc. Les populations se trouvant encore à l'intérieur des limites du parc furent déplacées, en concertation avec les autorités coutumières. En 1970, une forte extension des limites du parc fut décrétée pour incorporer ce qui allait devenir sa partie basse, portant ainsi sa superficie totale à 600 000 ha. Ce décuplement de la superficie du parc fut accompagné d'opérations de déguerpissement des populations résidentes réalisées, cette fois, sans concertation tant avec les populations locales qu'avec les autorités coutumières. Une grande partie des difficultés actuelles dans les relations entre le Parcet les populations riveraines date de cette époque.

Les autorités congolaises décidèrent, à partir de 1985, de lancer un projet pilote de conservation intégrée au développement, avec l'appui de la Coopération allemande. Le PNKB a ainsi été le berceau de la conservation communautaire, aujourd'hui répliquée dans d'autres aires protégées de la RDC.

Le Comité du Patrimoine Mondial a décidé en 2007 du maintien du parc sur la liste du Patrimoine mondial en péril tout en recommandant des mesures d'urgence pour le désarmement et l'évacuation hors du parc des groupes armés présents à l'intérieur de ses limites et sur son pourtour, notamment des milices rwandaises et des éléments incontrôlés des Forces Armées de RDC.

La partie haute du parc est située dans une zone très peuplée avec des densités atteignant les 400 habitants au km^2, la partie basse était demeurée beaucoup moins habitée jusqu'à la fin des années 80, avec des densités inférieures à 10 habitants au km^2, cette situation a toutefois considérablement évolué à partir du milieu des années 90, notamment suite à l'afflux de réfugiés en provenance du Rwanda.

Les principaux groupes ethniques vivant dans la zone sont les Shi au sud-est, les Havu et Tembo au nord-est et les Lega ainsi que les Nyanga au nord-ouest.

Chez les Shi et les Havu, peuples agriculteurs – éleveurs occupant la majeure partie de haute altitude,l'organisation politique traditionnelle est dominée par le Mwami. La composante centrale du système agricole local est la bananeraie. De nos jours, la distribution des terres chez les Shi et les Havu s'effectue en vertu du pouvoir souverain du Mwami. Les modes d'acquisition peuvent être le fermage (kalinzi), le métayage (bwasa), l'achat (bugule) ou l'octroi d'un droit d'insatllation sur un terrain inoccupé (Bwigwarhire).

Les Lega sont des agriculteurs forestiers tout comme les Tembo etles Nyanga,qui ont pratiqué une économie de subsistance basée surla culture itinérante et la chasse. La terre y estconcédée par les premiers occupants à leurs successeurs groupés dans une communautéde clans et de villages. Le Chef du clan est chef de la terre, dépositairedes droits du groupe. Il défend le terroir contre les tentatives d'usurpation,distribue la terre aux nouveaux ménages. Il n'y a pas d'appropriation individuelle. La forêt appartientà la communauté rurale. Chaque membre du clan y exerce ses droits de culture, chasse, coupe de bois de chauffage et construction.

A la périphérie du PNKB, on retrouve les Pygmées (Batwa) qui coexistent avecla forêt depuis de nombreuses générations, dépendant de celle-ci pour la chasse,la pêche, la cueillette des fruits et la recherche de tubercules. Obligés de quitterla partie la plus ancienne du parc, les Pygmées vivent maintenant dans depetits villages situés près de la forêt sur une terre revendiquée par les Bashi. Ils n'ont pas renoncé àla chasse et continuent de poser des pièges pour capturer des petits animaux,malheureusement dangereux pour les jeunes gorilles etautres espèces protégées. Ils vivent en familles étendues et cultivent parfois deschamps dont la production ne suffit pas à leur assurer le minimum vital. Ils vendent et en troquent du cannabis, du bois et de la viande debrousse. Le mode actuel d'exploitation illégale des ressources du PNKB par lesBatwa représente un grand risque pour l'avenir de celui-ci.

En résumé, les guerres récentes successives ont accentué la pauvretédes populations de la région. Ce sont lesactivités économiques informelles qui leur permettent de survivre. En haute altitude, l'agriculture et l'élevage restent les activités dominantes, le petit commerce restant l'apanage d'uneminorité. La production agricole y reste faible sous l'effet conjugué de l'exode rural, de la prédominance de l'occupation des terres par les cultures pérennes et de l'érosion. En basse altitude, l'agriculture sur brulis, la pêche de subsistance et l'exploitationminière constituent

les sources de revenu de la population. Dans leur grande majorité, les populations riverainesdu parc viventavec moins de un dollar par jour et par personne.

3 LE PREPAN CONSOLIDÉ

3.1 Stratégie de l'ICCN

La Stratégie Nationale de Conservation de la Biodiversité dans les Aires Protégées de la RDC a été élaborée en 2004, puis révisée en 2012.

La première version de cette Stratégie mettait en évidence les priorités de gestion des Aires Protégées ainsique les modalités pratiques de leur réalisation, dans le contexte précis de sortie de crise et de normalisationprogressive de la situation générale du pays. La version révisée y met de plus l'accent sur le processus d'extension du réseau d'Aires Protégées, les mécanismes de financementdurable, les changements climatiques, la communication, l'accès aux ressourceset le partage équitable des bénéfices.

L'ICCN a été transformé en un établissement public par le Décret n°10/15 du 10 avril 2010 qui fixe ses statuts et définit son objet social. Il est désormais également régi par la Loi n°08/09 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics. Il dispose toujours d'une personnalité juridique propre et d'une autonomie de gestion financière et administrative.

Son objet fixé par décret est la conservation de la nature dans les aires protégées in et ex situ. A ce titre il est chargé notamment :

- D'assurer la protection de la faune et de la flore ;
- De valoriser la biodiversité en favorisant la recherche scientifique et en facilitant les activités d'écotourisme conformément à la législation en vigueur et dans le respect des principes fondamentaux de la conservation ;
- De réaliser ou faire réaliser les études et d'en assurer la vulgarisation à des fins scientifiques et didactiques dans le domaine de la conservation.

La vision nouvelle dont est doté l'ICCN est libellée comme suit : Assurer la conservation et la gestion efficace et durable de la biodiversité dans le réseau national d'aires protégées de la RDC, en coopération avec les communautés locales et les autres partenaires pour le bien-être des populations congolaises et de toute l'humanité ».

Le document de stratégie décline un objectif global, cinq objectifs spécifiques et neuf programmes stratégiques.

L'objectif principal est : « Assurer la conservation in et ex situ et la gestion durable de la biodiversité dans le réseau d'aires protégées de la RDC ».

Les cinq objectifs spécifiques sont les suivants :

- Maintenir et développer un réseau d'AP viable et représentatif de la biodiversité de la RDC ;

- Développer et appliquer un système performant de gestion durable des ressources naturelles des AP ;
- Permettre à l'ICCN de disposer d'un financement durable ;
- Servir de cadre de référence pour la planification, le partenariat et la promotion de la conservation dans les aires protégées de la RDC ;
- Favoriser la collaboration transfrontalière et la participation des communautés locales et autres acteurs.

Les neuf programmes stratégiques, qui étaient au nombre de 19 dans la première version de la stratégie se rapportent à la structuration, à la gestion ou au développement :

Structuration
- Programme 1 : Planification, Suivi-Évaluation et orientations stratégiques
- Programme 7 : Environnement politique, institutionnel et socio-économique pour les AP

Gestion
- Programme 4 : Financement des AP
- Programme 5 : Gestion et intégrité des AP

Développement
- Programme 2 : Développement et promotion de la recherche scientifique et du Biomonitoring
- Programme 3 : Consolidation et extension du réseau d'AP
- Programme 6 : Gouvernance, participation, Accès et Partage des Avantages (APA)
- Programme 8 : Relance et Promotion d'un Tourisme durable dans les AP
- Programme 9 : Information, Éducation et Communication

Le document de stratégie de 2012 souligne, dans une section sur les contraintes politiques, « l'absence d'une politique nationale claire en matière de la conservation de la biodiversité… », Il est toutefois à noter l'existence d'une « lettre de politique relative aux principes de gestion participative de l'ICCN » signée et adressée par l'Administrateur-Délégué Général de l'ICCN à la Banque mondiale en date du 12 décembre 2007.

3.2 Le PREPAN consolidé proprement-dit

Cette section fait un rappel de la conception du PREPAN dans sa version initiale et précise les compléments qui seront apportés dans le cadre des financements additionnels.

Le PREPAN consolidé sera doté de financements additionnels de 11,64 millions USD sur fonds GEF (*Global Environment Facility*) et de 3,0 millions USD sur fonds IDA (International Development Association). Il comportera quatre composantes dont une nouvelle :

- Composante 1 : Appui à la réhabilitation institutionnelle de l'ICCN (niveau national) ; cette composante va bénéficier d'une partie du financement additionnel et être renforcée ; le montant de l'allocation initiale, après restructuration, était de 2,6 millions USD ; il sera augmenté de 0,99 million USD (dont 0,75 million USD sur fonds IDA et 0,24 sur fonds GEF) pour être porté à 3,59 millions USD.

- Composante 2 : Appui aux parcs nationaux (niveau des sites) ; initialement limité au Parc National de la Garamba et au secteur de Mikeno du Parc National des Virunga, cet appui va être étendu à un autre parc à identifier et probablement au Parc National de Kahuzi-Biega. La composante va recevoir un complément d'appui pour un montant total de 4,75 millions USD (dont 0,75 million USD sur fonds IDA et 4,0 sur fonds GEF), faisant passer le montant total alloué de 3,9 millions USD, après restructuration, à 8,65 millions USD. Ce complément d'allocation sera focalisé sur les parcs des Virunga (0,4 million USD), de Garamba (2 millions USD) et, probablement, de Kahuzi-Biega (2 millions USD) ainsi que sur le réseau des jardins botaniques (0,35 million USD).

- Composante 3 : Identification de nouvelles aires protégées (niveau national) ; cette composante n'est pas modifiée en ce qui concerne le financement qui lui est affecté.

- Composante 4 : Création et capitalisation du FOCON ; cette nouvelle composante sera dotée d'un financement additionnel de 8,9 millions USD dont 7,4 millions USD de fonds GEF prévus pour capitaliser le Fonds et 1,5 million USD de fonds IDA en appui à sa création et à sa gestion.

L'objectif du PREPAN est de « gérer la biodiversité de manière durable et de façon qu'elle procure des retombées socio-économiques aux populations locales ayant été sujet des conflits ». Le Projet adoptera donc une approche intégrée de conservation de la biodiversité en faveur des plus démunis.

La composante 1, dans sa définition initiale, était focalisée sur l'augmentation des capacités de l'ICCN dans le domaine administratif et financier, ce qui comprenait la formation de personnels et l'équipement en moyens informatiques des services concernés. la qualité de son management financier devant être évaluée à travers des audits externes.

Il était également prévu :

- des appuis à la communication et au suivi-évaluation ;
- un soutien des rencontres du CoCoCongo pour faciliter le partage des expériences et la reproduction des approches réussies au niveau national ;
- des aides aux ONG locales et aux représentants des populations locales et des peuples autochtones pour assurer en priorité leur participation aux divers processus.

Cette phase de consolidation va permettre de poursuivre le travail de renforcement des capacités de l'ICCN déjà entrepris lors de la première phase du PREPAN. Des améliorations ont ainsi pu être constatées au niveau de l'ICCN dans le développement de ses capacités d'acquisition, son management financier et ses capacités de décaissement. Des capacités de gestion financière ont également été développées sur site, dans les principales aires protégées.

Les compléments d'appui qui seront apportés par les fonds additionnels devront permettre de combler les faiblesses qui peuvent encore être constatées à l'ICCN, notamment dans l'organisation de la surveillance effective des parcs, la gestion des ressources humaines et des ressources financières, leur planification et leur budgétisation, tout ceci pour faire en sorte que l'ICCN devienne à moyen terme un partenaire solide et performant du FOCON.

Ils contribueront également à la poursuite des efforts déjà menés pour accroître la protection des écosystèmes et des espèces menacées dans les aires protégées existantes et à créer.

Il est ainsi prévu que les fonds provenant des Financements additionnels viennent en appui aux opérations et investissements suivants :

- au processus de réforme de l'ICCN et à sa planification stratégique à travers
  - la tenue d'un atelier multi-acteurs pour analyser les problèmes et prioriser les enjeux et solutions et
  - le soutien à l'organisation des réunions annuelles de coordination de la Coalition pour la Conservation au Congo (CoCoCongo) ;
- à la gestion des ressources humaines par
  - une contribution à la mise en place d'un système de gestion de la performance des ressources humaines,
  - la formation des cadres du siège et des deux parcs de Garamba et, probablement, de Kahuzi-Biega, en concertation avec la Coopération allemande, très active dans ce domaine, et
  - l'acquisition d'un véhicule pour le transport des personnels du siège à Kinshasa ;
- à la gestion financière par la formation à l'utilisation de logiciels de gestion budgétaire et comptable des personnels concernés au siège et sur les sites.

La Composante 2 était initialement focalisée sur deux sites, le Parc national de la Garamba et le secteur Mikeno du Parc national des Virunga, auxquels elle apportait les soutiens à caractère stratégique suivants :

- restaurer les capacités humaines et matérielles à un niveau de base ;
- renforcer le partenariat avec les populations locales, les peuples autochtones et les ONG ainsi que leur participation aux processus de prise des décisions ;
- stabiliser les populations de de rhinocéros, girafes, gorilles, éléphants et hippopotames ;
- soutenir la création des réserves et forêts communautaires ;
- contribuer à augmenter la participation des populations locales et des peuples autochtones à la gestion des zones de chasse et au développement de l'écotourisme ;
- redistribuer les revenus générés (taxes d'entrée, etc.) ;
- veiller à protéger les défavorisés et éviter que la situation socio-économique des populations ne diminue du fait de l'application des mesures de conservation.

Sur les deux sites (Mikeno et Garamba), il était prévu que le projet finance des activités dans les domaines suivants :

- formation (application des textes légaux et réglementaires, bio-monitoring, conservation communautaire) ;
- infrastructures (réhabilitation de stations, centres touristiques, routes d'accès et pistes rurales) ;
- frais d'entretien et fonctionnement ;
- développement communautaire et conservation participative (appui à des initiatives de développement des populations riveraines, y compris des peuples autochtones ; création d'emplois et de nouvelles activités génératrices de revenus ; mise au point de systèmes de partage des bénéfices générés par le tourisme) ;

- appui à la collaboration transfrontière ;
- études, monitoring et recherche.

Le financement additionnel va permettre la finalisation d'un programme de réinstallation des communautés pygmées dans le secteur de Mikeno du Parc national des Virunga, la poursuite des appuis dans le Parc national de Garamba et l'apport de nouveaux appuis dans un autre parc national, probablement celui de Kahuzi Biega.

Des visites de terrain et des consultations ont été organisées en janvier et février 2013 sur les sites pour notamment : recueillir les données de base concernant la mise en œuvre des plans opérationnels des sites ; identifier les acteurs institutionnels ; prévoir et estimer les effets environnementaux et sociaux positifs et négatifs ainsi que les mesures possibles d'évitement ou d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux négatifs ; analyser les impacts potentiels du scénario sans projet.

Les appuis prévus sur financements additionnels tiennent compte des actions engagées et financées dans le cadre des programmes déjà financés par la Banque mondiale et les autres partenaires, à savoir :

- au Parc national des Virunga (PNVi), le GEF/Banque Mondiale à travers le PREPAN lui-même ; l'Union Européenne ; autres partenaires : WWF, WCS, ACF (African Conservation Foundation), GO (Gorilla Organisation), MGVP (Mountain Gorilla Veterinary Project), DFGI (Diane Fossey Gorilla International), PICG (Programme International de Conservation des Gorilles), SZF (Société Zoologique de Francfort), UNESCO…
- au Parc national de la Garamba (PNG) , le GEF/Banque Mondiale à travers le PREPAN lui-même ; autres partenaires : APN, Coopération Espagnole, UNESCO…
- au Parc national de Kahuzi-Biega (PNKB), principalement la coopération allemande GIZ/KfW à travers le Programme Biodiversité Forêts (PBF) ; autres partenaires : WWF, WCS…

Les appuis prévus sur financements additionnels sont les suivants :

<u>Appuis au Parc national des Virunga</u>,

Au PNVi, la composante PREPAN a été gérée dans le cadre d'une convention passée entre l'CCN et la Société Zoologique de Francfort (SZF). L'appui du PREPAN n'est pas prolongé au PNVi à la fois parce que le parc bénéficie déjà du soutien conséquent d'autres partenaires et en raison de son contexte sécuritaire très difficile. La seule exception est le complément de financement de 0,4 million USD alloué sur fonds IDA. Celui-ci sera affecté à la finalisation du programme de réinstallation des communautés pygmées dans le secteur de Mikeno, qui a déjà été planifié, mais n'a pu encore être exécuté, précisément à cause des mauvaises conditions actuelles de sécurité.

<u>Appuis au Parc national de la Garamba</u>

Pendant la prochaine période, l'objectif principal du PREPAN va être de contribuer à restaurer la sécurité au PN Garamba et d'en sauvegarder la faune. Des investissements dans la sécurité et la lutte anti-braconnage seront réalisés pour permettre, dans l'avenir, de générer des recettes touristiques et contribuer ainsi au financement des activités de gestion du parc.

Le PN Garamba est doté d'un Plan général de gestion (PGG) décliné en programmes se rapportant aux différents domaines d'intervention (protection, conservation communautaire, recherche et monitoring, écotourisme, direction et gestion administrative et financière, infrastructures) au financement desquels les fonds du PREPAN participeront. Un Plan d'affaires qui développe les budgets des différents programmes a également été préparé sur la période 2013-2017.

La prolongation du PREPAN au PNG sera mise en œuvre dans le cadre de la convention actuelle passée entre l'ICCN et l'ONG internationale *African Parks Network* (APN), qui concrétise le Partenariat Public – Privé (PPP). L'apport d'un financement additionnel contribuera à la réalisation d'un certain nombre d'activités déjà prévues dans les documents de gestions du parc, et notamment son Plan général de gestion et son Plan d'affaires, dans les domaines d'intervention suivants :

Protection

Le système de lutte anti-braconnage combine une surveillance aérienne quotidienne par ultraléger motorisé (ULM) et des patrouilles pédestres menées par des équipes mobiles de gardes. Un service de renseignements, chargé de la collecte et de l'analyse des informations sur les activités illégales pratiquées dans le parc, apporte une assistance à la planification de ces patrouilles ; ce service s'appuie sur un réseau d'informateurs et bénéficie de la bonne collaboration des autorités et des communautés locales.

Le complément de financement apporté sera affecté au recrutement et à la formation de 40 jeunes gardes en remplacement de départs à la retraite ; à la construction de trois postes de garde situés dans des sites stratégiques afin d'augmenter le rayon d'action des patrouilles ; à la poursuite du programme de formation paramilitaire des gardes et à l'acquisition d'équipements adaptés, notamment de vision et de protection, pour des interventions rapides et mieux sécurisées ; ainsi que celle d'un véhicule.

Les actions prévues permettront d'élargir de façon conséquente la reprise en mains du parc et de ses trois domaines de chasse attenants, la structure de gestion n'exerçant actuellement son autorité que sur une zone d'environ 20% de l'ensemble.

Conservation communautaire

Des Comités de Conservation Communautaire ont été mis en place dans les 12 groupements entourant le parc, ainsi qu'un Comité de Gestion de Conservation Communautaire. À travers ces plateformes de concertation entre les représentants des communautés et les responsables du parc, le programme de conservation communautaire continuera d'apporter un appui à la mise en œuvre de microprojets de développement.

Un hôpital, un centre de santé et quatre écoles ont été construits et équipés ces dernières années dans le cadre de ce programme. Des visites destinées à l'éducation environnementale des écoliers sont régulièrement organisées dans le parc.

Les fonds du financement additionnel couvriront les coûts de fonctionnement des établissements de santé et des écoles déjà en place ainsi que la construction d'une nouvelle école.

Recherche et monitoring

Le programme de recherche et monitoring consiste à : (i) suivre l'évolution des populations des espèces clés et des pressions qu'elles subissent ; (ii) mieux connaître l'écologie des animaux clés ; (iii) valoriser les informations utiles à la lutte anti-braconnage recueillies par les patrouilles.

Dans ce cadre, sont effectués des recensements aériens systématiques des populations de grands mammifères et la pose de colliers satellites pour le suivi de leurs mouvements. Un système d'information géographique et de cartographie permet de centraliser les données des différentes études et travaux menés et de mieux valoriser l'ensemble des résultats obtenus.

Les fonds alloués sur financement additionnel contribueront à la prise en charge des vols de surveillance et d'un programme de suivi de la population d'éléphants.

Direction et gestion administrative et financière

L'équipe d'African Parks Network a mis en place une gestion administrative, financière et logistique efficace et conforme aux standards internationaux. Un Bureau de liaison, situé à Ary près de la frontière ougandaise, se charge des achats à l'importation et de la logistique touristique. Un Conseil de gouvernance fournit un support stratégique à la gestion du parc.

Les fonds du financement additionnel prendront en charge les coûts d'administration, de fonctionnement et de maintien des infrastructures des différents secteurs du parc, d'entretien du matériel roulant, de fonctionnement de bureau, ainsi que les éventuels coûts restants se rapportant aux réalisations d'infrastructures (aménagement d'un centre de visite et de documentation, construction des postes de patrouille et des habitations des gardes qui vont être recrutés, aménagement d'un campement touristique à Gangala) déjà financées sur les reliquats des fonds du PREPAN de la période précédente.

<u>Possibles appuis au Parc national de Kahuzi-Biega</u>

Les fonds affectés au PN Kahuzi-Biega seront gérés au niveau du parc par l'ICCN, qui bénéficiera de l'appui d'une ONG qui sera recrutée, dans le cadre d'une convention, comme dans le cas du PN Garamba..
Le PN Kahuzi-Biega dispose d'un plan général de gestion. Les problèmes majeurs auxquels le parc est confronté sont liés aux conflits armés qui se sont succédé dans la région ainsi qu'aux mauvaises conditions dans lesquelles vit une grande partie de la population locale, notamment les peuples autochtones qui ont été chassés du parc. Des groupes armés ont ainsi plus ou moins élu domicile à l'intérieur du parc et favorisé le développement des activités minières dans sa partie basse qui, en pratique, n'est plus sous le contrôle de l'ICCN. Le braconnage s'est également accru, avec la complicité active des populations locales.

Le chef de site et son équipe sont néanmoins parvenus à maintenir, jusqu'à présent, le parc, surtout pour la partie dite « Hautes-terres », à l'abri de dommages irréparables, grâce aux appuis fournis par ses partenaires, et en particulier celui de la coopération allemande, présente depuis 1985.

Pour la prochaine période, l'objectif principal du PREPAN va être de préserver ce qui constitue la valeur écologique exceptionnelle du parc et de reprendre le contrôle de sa partie basse. Pour ce faire, une augmentation notable des effectifs va être nécessaire ainsi que le renforcement des capacités du personnel. Il est également prévu d'entreprendre un important programme de construction et de remise en état d'infrastructures pour améliorer les conditions de travail des équipes de gestion du parc et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

Un accent particulier sera mis sur le développement organisationnel des structures de concertation et de cogestion, dans la perspective d'une meilleure participation des populations locales à la gestion du parc et d'une diminution des pressions qu'elles y exercent. Les efforts menés pour la mise en valeur touristique du parc, très porteuse à moyen terme, se limiteront pour le moment à la préservation des acquis et à la préparation d'un cadre propice à un redémarrage des activités lorsque la situation sécuritaire générale se sera améliorée.

Le PN Kahuzi-Biega est doté d'un Plan général de gestion décliné, comme pour le PN de la Garamba, en programmes se rapportant aux différents domaines d'intervention : gestion des écosystèmes et surveillance, conservation communautaire, recherche et monitoring, développement du tourisme, direction et gestion administrative et financière. Comme pour le PN de la Garamba, un Plan d'affaires développant les budgets des différents programmes a également été préparé sur la période 2013-2017.

Le financement additionnel soutiendra la réalisation des activités prévues dans le Plan général de gestion et le Plan d'affaires, principalement dans les domaines d'intervention ci-après :

Protection

La poursuite de la mission de surveillance dans les différentes parties du parc restées sous contrôle et la reconquête des parties qui ne répondent plus à un tel statut va demander un renforcement des moyens de surveillance, c'est-à-dire une augmentation notable des effectifs de gardes et une amélioration de leurs aptitudes. Le déploiement des personnels sur l'ensemble du parc nécessite la construction de stations, de postes de patrouilles et de logements.

Par ailleurs, il sera sollicité l'intervention des instances nationales compétentes, notamment militaires et judiciaires, pour mettre fin aux agissements d'éléments armés ainsi qu'aux activités illégales d'exploitation minière et agricole dont les auteurs sont connus. Dans les situations les plus critiques, il sera recouru à des approches et outils de gestion des conflits pour passer de situations d'affrontement à des processus de négociation.

Enfin, dans le cadre de la récupération des milieux physiques dégradés, des actions seront menées pour lutter contre l'extension, dans les zones d'altitude, d'une plante grimpante envahissante (*Sericostachys scandens*) qui étouffe la végétation ligneuse et les bambous.

Ce programme étant capital et engageant la survie même du parc, il sera affecté une grande partie des fonds du Financement additionnel pour contribuer à la réalisation des actions ci-dessus indiquées ainsi qu'à la poursuite du marquage des limites du parc, prévue dans le cadre de l'extension de la zone de surveillance effectivement couverte par les patrouilles.

Conservation communautaire

Des Comités de Conservation Communautaire au niveau des villages et un Conseil de Gestion de Conservation Communautaire pour l'ensemble de la périphérie ont été mis en place. Le programme de conservation communautaire continuera d'agir sur deux plans : (i) l'éducation environnementale pour mieux faire connaître la réglementation en vigueur et les raisons des restrictions qu'elle implique ; (ii) l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines grâce à des investissements dans le domaine social et économique.

Il est prévu, dans la zone périphérique du secteur « Hautes-terres », la construction et la remise en état d'écoles, de centres de santé, de dispositifs d'approvisionnement en eau et de pistes ainsi que des appuis pour le développement de l'agroforesterie, censée offrir des alternatives aux activités basées sur l'utilisation des ressources naturelles du parc. Il sera aussi apporté un appui organisationnel aux Comités de conservation et au Conseil de gestion.

Les fonds du Financement additionnel seront affectés à la réalisation d'une étude socio-économique concernant les populations des secteurs de basse altitude de Nzovu, Lulingu et Itebero et du secteur de haute altitude de Tshivanga, ainsi qu'à l'apport d'appuis aux communautés locales et notamment aux peuples autochtones pygmées en vue d'une meilleure intégration de la protection du parc dans leurs activités.

Recherche et monitoring

Le programme de recherche et monitoring prévoit : (i) de fournir des informations sur l'état de conservation du parc et les dégradations subies par ses écosystèmes ; (ii) d'être à même d'apprécier l'impact des mesures de gestion mises en œuvre.

Pour les prochaines années, il est prévu la réalisation d'un inventaire de la faune et des dégradations subies par les écosystèmes de basse altitude, avec l'intention de reprendre le contrôle dans cette partie du parc. Il sera poursuivi un certain nombre d'opérations de suivi déjà engagées : des populations de gorilles, y compris sur le plan sanitaire, et des éléphants ; de l'intégrité de la mosaïque d'habitats caractéristique du parc et des menaces qui affectent les écosystèmes d'eau douce, y compris les clairières humides où se rassemble la grande faune.

Ces différentes activités combineront analyses d'images satellitales et missions de vérification de terrain. Toutes les observations effectuées, à commencer par celles des patrouilles, seront géoréférencées pour être analysées et valorisées selon les procédures du Law Enforcement Monitoring (LEM).

Des partenariats avec des organismes de recherche continueront à être développés pour bénéficier des compétences de leurs personnels et partager les coûts des activités de recherche.

Les fonds du financement additionnel permettront la réalisation d'un inventaire des espèces présentes dans la zone de haute altitude du parc ainsi que dans les secteurs de Itebero et Kasese.

Enfin, des appuis pourront également être apportés pour contribuer à la maintenance de la voierie et à la fourniture d 'équipements pour l'administration du parc.

Appuis au Réseau des jardins botaniques

Les trois principaux jardins botaniques en RDC sont situés à Kinshasa, Kisantu (Bas-Congo) et Eala (Équateur). A l'inverse des deux premiers qui ont bénéficié, par le passé, d'appuis des partenaires financiers et notamment de l'union Européenne, le jardin d'Eala se trouve dans un état de délabrement prononcé. Les maigres ressources financières actuellement mobilisées pour la gestion de ces jardins suffisent à peine à couvrir les salaires des employés.

La perspective est de relancer la gestion de ces jardins botaniques en valorisant le potentiel éco-touristique qu'ils ont conservé. Les fonds du financement additionnel IDA affectés à cette relance permettront d'aider l'ICCN à élaborer des plans stratégiques à long terme pour notamment identifier des opportunités d'investissement en vue d'améliorer à terme la situation financière des jardins botaniques. Ils pourront également permettre de constituer un capital de départ pour réaliser quelques investissements prioritaires qui auront été identifiés dans les plans.

La composante 3 n'est pas modifiée dans le cadre du PREPAN consolidé. Elle est conçue pour soutenir l'identification et la création de nouvelles aires protégées en rapport avec l'objectif fixé par le Gouvernement congolais d'étendre à 17% la part du territoire national affectée aux aires protégées.

L'objectif consiste à identifier de nouvelles aires protégées sur une superficie totale cumulée de cinq millions d'ha et à en assurer la mise en place sur une superficie d'un million ha. L'ICCN s'est engagé, à travers cette composante, à collaborer avec les populations locales et les peuples autochtones, avec des ONG nationales et internationales, avec le monde académique et en accord avec les autorités nationales et internationales, les consultations devant se faire sur base du principe de consentement libre, préalable et informé.

Ce travail exige des consultations avec toutes les parties prenantes, des analyses socio-économiques et socio-écologiques, des recensements et projections démographiques ainsi que des travaux de télédétection, de modélisation et de cartographie. Il exige également une bonne compréhension des dynamiques sociales, environnementales et économiques de chaque région.

Il lui incombe la comparaison de plusieurs scénarios possibles, les nouvelles aires protégées pouvant avoir des statuts différents de celui des parcs nationaux actuels, par exemple celui de réserves communautaires, mieux compatible avec l'objectif de préserver les droits d'usages traditionnels des communautés locales. Des techniques de cartographie participative existent, de même que des techniques de concertation spécialement adaptées aux groupes vulnérables, minoritaires ou encore à ceux représentant un mode de vie particulier, notamment les peuples autochtones.

Les efforts engagés par l'ICCN pour gérer et étendre le réseau de ses aires protégées pourront, pendant la phase de consolidation du PREPAN, bénéficier des fonds déjà alloués lors de la période précédente, les éventuels reliquats de financements étant réaffectés à la Réserve naturelle d'Itombwe située dans la Province du Sud-Kivu et au futur Parc national de la Lomami.

La composante 4 est nouvelle. Elle concerne la création et la capitalisation du FOCON.

Il est prévu que le FOCON soit enregistré en Angleterre en tant que Fondation étrangère. Conformément à la Loi sur les Associations Caritatives de 2011, ce Fonds pourra être habilité à intervenir en RDC et sera structuré en trois niveaux : le Collège des membres fondateurs, le Conseil d'Administration et le Bureau exécutif.

Le collège des membres fondateurs est constitué et réunit une personne désignée par le Gouvernement congolais, une deuxième provenant du secteur privé et une troisième, non liée au secteur productif et bien introduite dans le réseau international de la conservation de la nature.

Le Conseil d'administration est indépendant et composé de cinq à neuf membres, en majorité issus de la société civile et du secteur privé. Le conseil est majoritairement formé de membres de nationalité congolaise dont au moins une représentante des femmes et une personne désignée par les populations autochtones vivant à l'intérieur ou en périphérie des aires protégées concernées. Le Conseil sera chargé de l'approbation et de la supervision de la mise en œuvre de la politique d'investissement du Fonds et du contrôle des documents se rapportant à sa gestion (plans de travail et budgets, rapports d'activité et plans d'opération, etc.)

Le Fonds sera géré par un directeur exécutif qui sera chargé de suivre les orientations et de mettre à exécution les décisions du Conseil d'administration. Le Fonds s'adjoindra également les services de conseillers dans les domaines de la finance et de la gestion de portefeuille, du droit et de la fiscalité, de la collecte de fonds, etc.

Le renforcement des capacités des parties prenantes au FOCON sera une priorité du PREPAN durant la prochaine période. Des efforts importants ont déjà été accomplis dans le processus de création du Fonds, notamment en ce qui concerne son cadrage financier et juridique.

Les fonds du Financement additionnel IDA seront utilisés pour parachever ce processus, tout au moins durant la première année de la prochaine période. Il s'agira notamment de finaliser les documents statutaires du FOCON et de le faire enregistrer, de préparer le manuel d'opérations, de recruter l'équipe de direction exécutive et les consultants financiers et techniques, etc.

En complément des ressources financières que le Fonds pourra lui-même dégager lorsqu'il aura été établi, le PREPAN continuera, si besoin est, à apporter sa contribution pour renforcer et consolider les capacités acquises.

La capitalisation du FOCON est prévue comme suit : (i) placement en fonds de dotation d'un apport de 14,8 millions USD provenant à parts égales de la KfW et du financement additionnel GEF ; (ii) placement en fonds d'amortissement d'un apport de 10,8 millions USD de la KfW.

4 IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'objectif du projet consiste à « gérer la biodiversité de manière durable de telle façon qu'elle puisse procurer des retombées socio-économiques aux populations locales dans le contexte post-conflit ». Sur le plan social, on peut considérer que les différentes composantes du PREPAN répondront à ces objectifs et auront pour résultat un certain nombre d'impacts positifs résumés ci-

après (pour les détails concernant chaque groupe identifié dans l'état des lieux (cf. chapitre 2.2.), on se référera à la matrice des impacts sociaux (cf. chapitre 4.2.).

4.1 Processus de sélection et d'évaluation

Les politiques opérationnelles de la Banque mondiale classifient les projets et leurs composantes en catégories selon le type, l'emplacement, la nature et l'ampleur de leurs impacts environnementaux potentiels : en catégorie « A », les risques d'impacts négatifssont considérés à l'un ou plusieurs de ces titres comme importants ; en catégorie « B » : les risques sont estimés de moindre importance ; en catégorie « C », ils sont minimes.

Un projet peut comporter des composantes et activités se rapportant à des catégories différentes ; il sera alors classé dans la catégorie de l'activité ou de la composante présentant le risque le plus important. Le PREPAN a ainsi été classé en catégorie « A », dèsl'évaluation de sa première phase.

L'analyse ci-après présente, dans les grandes lignes, les impacts sociaux et environnementaux, négatifs et positifs, attendus du PREPAN consolidé, ainsi que les mesures proposées pour atténuer les premiers et renforcer les seconds. Elle se rapporte aux principales activités déjà identifiées dans ses différentes composantes.

Les principales étapes du processus de sélection et d'évaluation des opérations à financer et réaliser sont rappelées ci-après : sélection et catégorisation, préparation des études, appobation des études, mise en œuvre, suivi-évaluation.

<u>Sélection et catégorisation</u>

Au fur et à mesure de la mise en œuvre du PREPAN, les gestionnaires du Projet, c'est-à-dire les chefs de site eux-mêmes, assistés de leurs experts techniques et administratifs, auront à apprécier et ce de manière plus détaillée, à quelle catégorie (A, B ou C) se rapporte chacune des différentes opérations qu'ils auront à conduire directement ou à sous-traiter à des tiers, afin de prendre, selon la catégorie considérée, les dispositions appropriées pour l'évaluation de l'opération considérée.

Cette démarche aurait en principe dû être adoptée depuis le démarrage du PREPAN, ce qui ne semble pas avoir été le cas. Une fiche de screening a été préparée à cette fin, elle est jointe en dans les annexes aux rapports. Elle pourra être affinée au fur et à mesure de la mise en œuvre de la phase consolidée du Projet.

<u>Préparation des études</u>

La catégorisation étant opérée, il s'agira pour les gestionnaires du PREPAN et leurs assistants techniques et administratifs de faire réaliser d'éventuelles études complémentaires, plus ou moins approfondies pour les opérations catégorisées « A » et « B », de se reporter à la consultation de bonnes pratiques environnementales pour celles de catégorie « C ».

Lorsqu'une EIES s'avérera nécessaire, les gestionnaires et leurs assistants auront à : (i) en préparer les termes de référence ;(ii) recruter des consultants agréés pour la réaliser ; (iii) conduire des consultations publiques conformément aux termes de référence ; (iv)en superviser

la réalisation ; soumettre les rapports d'études pour validation aux autorités de l'ICCN et du ministère de tutelle, en l'occurrence le Groupe d'Études Environnementales du Congo (GEEC) du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT).

Lorsqu'une EIES ne s'avérera pas nécessaire, les gestionnaires et leurs assistants consulteront la liste des mesures d'atténuation du présent CGES (cf. section 6), les clauses environnementales et sociales types à insérer dans les dossiers d'appels d'offres et les contrats de travaux confiés à des prestataires de services pour des activités catégorisées « C » (cf. annexes aux rapports) pour sélectionner les éventuelles mesures d'atténuation appropriées.

Cette fois encore, il s'est avéré qu'au démarrage du PREPAN, les gestionnaires ne disposaient pas d'un guide ou descriptif des bonnes pratiques environnementales requises en la matière ; ceci étant, il semble qu'ils n'aient pas pris soin de l'établir ou de le faire établir depuis lors.

Aussi, à toutes fins utiles, sont présentées dans les annexes aux rapports, des clauses environnementales et sociales types à insérer dans les dossiers d'appels d'offres et les contrats de travaux confiés à des prestataires de services pour des activités catégorisées « C », c'est-à-dire considérées comme présentant des risques minimes d'impacts négatifs sur l'environnement.

Examen et approbation des rapports d'études

Après examen et validation par les propres services de l'ICCN, les rapports d'études d'impact et les plans de gestion environnementale et sociale seront soumis pour avis au Groupement d'Études Environnementales du Congo (GEEC), structure chargée de la conduite du processus de la mise en application de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets et/ou programmes en RDC (cf. Arrêté 44/CAB/Min/ECN-EF/2006 du 8 décembre 2006).

Les rapports et plans seront également soumis à la non objection de la Banque mondiale.

Consultation publique et diffusion

Pour être en conformité avec l'OP 4.01 décrivant les exigences de consultation et de diffusion, les gestionnaires du PREPAN adopteront un mécanisme de participation publique, comme élément constitutif à toutes les stades des études d'impact des différentes opérations, et ce pour assurer une meilleure prise de décision.

Ce mécanisme comprendra les étapes suivantes :

- annonce de l'initiative par affichage dans les lieux publics et par les médias ;
- dépôt des documents dans les localités concernées ;
- tenue de réunions d'information ;
- collecte de commentaires écrits et oraux ;
- négociations en cas de besoin ;
- élaboration des rapports.

Le GGEC devra également, dès la réception des rapports d'étude d'impact environnemental et social, déposer un exemplaire du rapport au niveau de la Province concernée qui dispose d'un délai raisonnable pour faire ses observations et ses remarques par des commentaires écrites. LeGEEC préparera aussi, en rapport avec les gestionnaires du PREPAN et les Collectivités

concernées, la tenue d'audiences publiques sur la restitution du rapport de l'étude d'impact environnemental et social.

Les modalités d'exécution des audiences seront retenues d'un commun accord avec les différentes parties impliquées. L'information du public sera à la charge du PREPAN et impliquera les services techniques locaux et les organisations locales de la société civile.

Mise en œuvre

L'intégration des dispositions environnementales et sociales dans les dossiers d'appel d'offres et d'exécution des opérations devra se faire comme suit :

- Pour les opérationsrequérant l'application de simples mesures d'atténuation, les gestionnaires et leurs assistants iront puiser dans la liste des mesures environnementales et sociales proposées dans la section 6 du présent CGES et dans celle des clauses environnementales et sociales types présentées dans les annexes aux rapports, les mesures et clauses jugées appropriées pour les inclure dans les dossiers d'appel d'offres et d'exécution ;
- Pour les opérationsayant nécessitél'élaboration d'une EIES et d'un PGES, les gestionnaires s'appuieront sur leurs équipes d'assistants techniques et administratifs pour la réalisation desdits PGES et la prise en compte, dans les dossiers d'appel d'offres et d'exécution, des mesures environnementales et sociales proposées.

Suivi-évaluation

Le suivi-évaluation de la mise en oeuvre du PREPAN et de ses cadres de sauvegarde devra s'exercer à la fois au niveau des services centraux de l'ICCN et dans chacun des sites concernés.

Le premier des neuf programmes stratégiques inscrit par l'ICCN dans sa « Stratégie Nationale de Conservation de la Biodiversité dans les Aires Protégées de la RDC » est précisément libellé « Planification, Suivi-Évaluation et orientations stratégiques ».

Le PREPAN a avait prévu dans sa phase initiale et au niveau de sa composante 1, des appuis au suivi-évaluation.

Le renforcement du système de suivi-évaluation, au niveau des services centraux et des sites concernés reste une priorité du PREPAN.

4.2 Impacts sociaux potentiellement positifs

Le PREPAN constitue un élément important de la *Nouvelle Vision pour la Conservation des Aires Protégées dans la RDC.*Cette nouvelle vision se fonde sur la volonté de renforcer l'importance des aspects sociaux et de l'économie rurale dans le processus de la conservation de la nature.

A l'échelle locale, ce travail peut contribuer à prévenir et/ou atténuer les conflits qui risquent de surgir si les acteurs ne disposent pas d'un espace de négociation de leurs droits d'accès aux terres cultivables, au bois et aux autres produits et services des forêts. Il participe aussi à la mise en

cohérence du droit coutumier et du droit positif dont la co-existence, si elle n'est pas bien gérée, peut devenir une source de tension.

Les impacts potentiellement positifs du PREPAN sont les suivants :

Meilleur respect des droits humains,

- Lutte contre les discriminations et les mauvais traitements subis par les groupes de populations les plus vulnérables, jusqu'à présent non suffisamment pris en compte par l'administration des parcs : il s'agit notamment des pygmées du secteur Mikeno du PNVi et des basses terres du PNKB, et tout particulièrement des femmes.

Reconnaissance et protection des droits coutumiers

- Participation de la population au processus d'identification des nouvelles aires protégées (Comp.3) ;
- Reconnaissance et vulgarisation des droits d'usage traditionnels dans les aires protégées (Comp. 2 & 3) ;
- Besoin de mettre sur pied un guide d'accès et de gestion des ressources (convention locale) pour les domaines de chasse, circonscrits dans un plan de zonage à mettre en œuvre ;
- Prise en considération et résolution des conflits nés entre l'administration des parcs et les populations, notamment avec la création du PNKB en 1970 et, surtout, lors de l'extension de ses limites en 1975 ; reconnaissance et compensation des préjudices causés.

Bonne gouvernance dans les processus de prise de décision

- Reconnaissance des capacités à gérer et du rôle positif joué, particulièrement pendant les périodes de crise, par les populations locales et notamment autochtones dans la conservation du PNKB et la lutte contre les occupants extérieurs illégaux de toutes sortes ; valorisation de cette expertise à l'avenir.

- Participation de la population rurale
    - au processus de décision concernant l'affectation des terres (élargissement des méthodes mises à l'essai dans le cadre de l'identification des nouvelles aires protégées – Comp. 3),
    - à l'élaboration/révisiondes plans d'aménagement/plans généraux de gestion des aires protégées, à leur mise en œuvre et au processus de suivi et d'évaluation (Comp. 2),
    - au processus de prise de décision dans le domaine de la conservation de la nature (Comp. 1).

Partage des bénéfices, nouvelles opportunités économiques et réduction de la pauvreté

- Meilleure connaissance et reconnaissance des modes de vie, des besoins et attentes socio-économiques des populations, notamment des peuples autochtones (voir PPA) (Comp. 2 & 3) ;

- Accès de la population locale aux recettes générées par la mise en valeur des aires protégées, notamment par le tourisme) en rendant opérationnels les organes de participation communautaires (CCC-CGCC) (Comp. 2) ;
- Amélioration des conditions de vie des populations locales grâce aux opportunités d'emplois offertes par le Projet, au travers des initiatives lancées au niveau de la communauté dans un PDL.

4.3 Impacts sociaux potentiellement négatifs

La situation sociale de base relève un bon nombre de défis et risques d'impacts sociaux négatifs :

- **Discrimination** des non originaires ;
- **Problématique de la migration des exploitants miniers artisanaux** chassés de la concession de Kibali Gold Mining vers le domaine de chasse de Gangala Na Bodio attenant au PNG ;
- **Déplacement involontaire physique** :toute activité relative au déplacement physique est exclue des composantes 2 (Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega) et 3 (création de nouvelles aires protégées) ;
- **Appauvrissement provoqué par la limitation et/ou perte de l'accès aux ressources** à l'intérieur des aires protégées et perte de bénéfices possibles par d'autres formes d'usage de la terre (exploitation forestière, plantations, mines, etc.) (tous les groupes de populations rurales) ;
- **Faible partage des bénéfices** (tous les groupes de populations rurales) ;
- **Faible participation à la prise de décision** (tous les groupes de populations rurales).

Parmi les blocages structurels à l'origine de ces impacts potentiellement négatifs, on identifie :

- Une **faible compétence** des parties prenantes dans les domaines des affaires sociales, de la gouvernance, du partage des bénéfices et de la co-gestion ;
- Un f**aible niveau de reconnaissance et de protection des droits** des populations rurales en général et des peuples autochtones en particulier;
- Une **marginalisation des populations rurales**,en général, et des peuples autochtones, en particulier, dans les processus de prise de décision, d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement/plans généraux de gestion, de suivi et d'évaluation.

Ces phénomènes doivent être considérés comme le principal défi à la mise en œuvre du PREPAN.

4.4 Matrice des impacts sociaux[4] du PREPAN

Activités	Populations locales	Peuples autochtones	Agents de l'ICCN
Composante 1: Appui à la réhabilitation institutionnelle de l'ICCN / poursuite des engagements de la phase initiale			
Formation des personnels pour un renforcement des capacités de l'ICCN dans le domaine administratif et financier Formation pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation, y compris pour le PGES	(+) créer des opportunités d'emploi	(-) risque que le renforcement de l'ICCN ne prenne que peu en compte les PA, jusqu'à présent peu employés par l'ICCN (-) risque que les intérêts des PA ne soient pas pris en compte de manière équitable dans le programme de formation	(+) encourager la promotion des cadres et agents, leur fournir des appuis pour une meilleure maîtrise de leurs missions
Appui à la stratégie de communication de l'ICCN, du CoCoCongo et des concertations de toutes les parties prenantes	(+) offrir la possibilité d'augmenter la participation des populations rurales dans les processus de prise des décisions. (-) risque que les intérêts des populations rurales ne soient pas pris en compte de manière équitable.	(+) faire bénéficier les PA d'une sensibilisation des parties sur leurs droits et leur culture de même que sur les avantages de leur système d'utilisation des terres. (+) augmenter le nombre des PA participant au processus de prise des décisions afin de mieux défendre leurs droits, leur culture et leur mode de vie. (-) aucune chance réelle pour les PA de participer au système de communication, vu leur faible accès aux services gouvernementaux (-) risque que les intérêts des PA ne soient pas pris en compte dans le système de la communication, ceux-ci étant marginalisés dans la société et laissés à l'écart des processus de prise de décision. (-) accès difficile des PA aux bonnes informations.	(+) augmenter la prise de conscience du besoin de coopérer avec les populations rurales, de reconnaître leur expertise spécifique en matière de conservation et de respecter leurs droits traditionnels et leurs besoins (+) améliorer les compétences en communication interculturelle des agents de l'ICCN et faire en sorte de mieux intégrer les PA dans les processus de gestion des parcs nationaux

[4] **Légende des impacts:**(+) Impact positif ; (-) risque, impact négatif.

Activités	Populations locales	Peuples autochtones	Agents de l'ICCN
Composante 1: Appui à la réhabilitation institutionnelle de l'ICCN / nouveaux engagements de la phasede consolidation apportés sur fonds additionnels			
Appui au processus de réforme de l'ICCN et à sa planification stratégique à travers : - la tenue d'un atelier multi-acteurs pour analyser les problèmes et prioriser les enjeux et solutions	(+) Offrir l'opportunité à toutes les parties prenantes de faire librement état : (i) des difficultés et problèmes auxquels ils sont confrontés ; (ii) des satisfactions et/ou critiques sur les actions menées jusqu'à présent ; (iii) des corrections et/ou solutions proposées		
- le soutien à l'organisation des réunions annuelles de coordination de la Coalition pour la Conservation au Congo (CoCoCongo).	(+) contribuer au renforcement de la concertation déjà établie entre les parties prenantes		

Activités	Populations locales	Peuples autochtones	Agents de l'ICCN
Appui à la gestion des ressources humaines par : - une contribution à la mise en place d'un système de gestion de la performance des ressources humaines,	(+) bénéficier de comportements de la part des agents de l'ICCN, plus ouverts à la cogestion et à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines	(+) bénéficier de comportements de la part des agents de l'ICCN, plus respectueux de leurs droits, de leur culture et de leur mode de vie, plus ouverts à la prise en conisdération de leurs avis et à la défense de leurs intérêts	(+) motiver les cadres et agents par une reconnaissance des performances acquises, résutats obtenus et bons comportements constatés
- la formation des cadres du siège et des deux parcs de Garamba et de Kahuzi-Biega, en concertation avec la Coopération allemande, très active dans ce domaine.			(+) encourager la promotion des cadres et agents, leur fournir des appuis pour une meilleure maîtrise de leurs missions (+) augmenter la prise de conscience du besoin de coopérer avec les populations rurales, de reconnaître leur expertise spécifique en matière de conservation et de respecter leurs droits traditionnels et leurs besoins (+) améliorer les compétences en communication interculturelle des agents de l'ICCN et faire en sorte de mieux intégrer les PA dans les processus de gestion des parcs nationaux
Appui à l'acquisition d'un véhicule pour le transport des personnels du siège à Kinshasa.			(+) améliorer les conditions de travail des personnels concernés

Activités	Populations locales	Peuples autochtones	Agents de l'ICCN
Appui à la gestion financière par la formation à l'utilisation de logiciels de gestion budgétaire et comptable des personnels concernés au siège et sur les sites.			(+) encourager la promotion des cadres et agents, leur fournir des appuis pour une meilleure maîtrise de leurs missions
Composante 2: Appui aux Parcs Nationaux sélectionnés / poursuite des engagements de la phase initiale			
Surveillance, suivi biologique avec approche basée sur le principe de la conservation communautaire	(+) contribuer, dans le cadre de la conservation communautaire, notamment dans les zones tampons des parcs nationaux, à une réduction des impacts sociaux négatifs et à un partage plus juste des bénéfices en fonction des coûts sociaux causés par la conservation de la biodiversité. (-) risque de non prise en compte des droits, besoins et intérêts des populations rurales dans l'élaboration des stratégies de conservation et en conséquence, de perte entière ou partielle de leur accès aux ressources naturelles à l'intérieur des PN, voire des zones tampons, entraînant leur appauvrissement. (-) risque que les populations rurales ne soient pas représentées dans les processus d'élaboration des plans et stratégies d'aménagement. (-) risque que les élites se partagent tous les bénéfices entre elles si les populations ne sont pas suffisamment intégrées dans le processus de prise de décision (+) offrir des opportunités d'emplois à l'ICCN (gardes, guides, agents administratifs)		.
		(-) risque que le renforcement de l'ICCN ne prenne que peu en compte les PA, jusqu'à présent peu employés par l'ICCN (-) risque que les PA ne puissent pas participer au partage des bénéfices de cette activité, profiter de leurs droits et savoir-faire pour pouvoir subvenir à leurs besoins	
Réhabilitation des infrastructures stations, centres touristiques, voierie)	(+) offrir des opportunités de travail sur les chantiers d'infrastructures (HIMO). (+) contribuer au désenclavement des zones riveraines et à l'amélioration du transport des personnes et des produits (-) connecter à des zones de forte demande de PFNL (-) faciliter l'accessibilité à de zones de haute valeur biologique, autre fois enclavées.		(+) améliorer les conditions de travail des personnels concernés

Activités	Populations locales	Peuples autochtones	Agents de l'ICCN
Développement communautaire et conservation participative : - appui aux comités de dialogue intervillageois et aux campagnes de sensibilisation, - création des infrastructures sociales, - programmes de collaboration avec des opérateurs sur l'écotourisme, les zones de chasse et les réserves communautaires	(+) renforcer le développement rural et en conséquence réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie (éducation, santé, infrastructure, etc.) (+) contribuer à réduire les impacts sociaux négatifs et constituer la base d'un partage plus juste des bénéfices en fonction des coûts sociaux associés à la conservation de la biodiversité. (-) risque de non participation des populations locales à l'élaboration des plans d'aménagement et de non prise en compte de leurs droits, besoins et intérêts et, en conséquence, de restriction de l'accès aux ressources naturelles à l'intérieur des parcs, entraînant des pertes de revenus. (+) offrir des opportunités de travail sur les chantiers d'infrastructures (HIMO). (-) metissage culturel parfois hostile aux valeurs traditionnelles de conservation.		
		(-) faible probabilité que les PA obtiennent un partage équitable des bénéfices générés par les aires protégées (emploi, tourisme, etc.). (-) faible probabilité que les intérêts des PA soient représentés de manière équitable dans le processus de prise de décisions et de gestion des aires protégées, etc. (-) risque de limiter, par un renforcement de la surveillance de l'ICCN à l'intérieur des parcs, et à défaut d'une véritable cogestion, l'accès des PA à leurs sources de revenus et à leurs terres.	

Activités	Populations locales	Peuples autochtones	Agents de l'ICCN
Etudes, suivi et recherche : - études socioéconomiques, - plan de développement touristique (Mikeno), - appui aux rencontres des acteurs locaux (CoCoSi) et à l'établissement des comités de toutes les parties prenantes	(+)augmenter, par une meilleure communication entre les parties prenantes, la participation des populations locales dans le processus de prise des décisions et la reconnaissance de leurs droits et besoins. (+) réduire, par la gestion participative des PN, les impacts sociaux négatifs et constituer la base d'un partage plus juste des bénéfices en fonction des coûts sociaux causés. (-) risque de non prise en compte des intérêts des populations rurales dans les instances de concertation, l'instruction des études et le développement des activités touristiques, du fait de leur marginalisation dans les processus de prise de décision (+) créer des opportunités d'emploi.	(+) faire bénéficier les PA d'une sensibilisation des parties sur leurs droits et leur culture de même que sur les avantages de leur système d'utilisation des terres. (+) augmenter le nombre des PA participant au processus de prise des décisions afin de mieux défendre leurs droits, leur culture et leur mode de vie. (-) aucune chance réelle pour les PA de participer au système de communication et à la réalisation des études, vu leur faible accès aux services gouvernementaux (-) risque que les intérêts des PA ne soient pas pris en compte dans les instances de concertation, l'instruction des études et le développement des activités touristiques, ceux-ci étant marginalisés dans la société et laissés à l'écart des processus de prise de décision.	
Appui à la collaboration transfrontalière pour Virunga et Garamba			(+) encourager la promotion des cadres et agents, leur fournir des appuis pour une meilleure maîtrise de leurs missions

Activités	Populations locales	Peuples autochtones	Agents de l'ICCN
Composante 2: Appui aux Parcs Nationaux sélectionnés / nouveaux engagements de la phasede consolidation apportés sur fonds additionnels			
<u>Au PNVi</u> - finalisation du programme de réinstallation des communautés pygmées dans le secteur de Mikeno		(+) faire bénéficier les PA des mesures de réinstallation prévues après un déplacement physique.	
<u>Au PNG</u> **Protection** - recrutement et formation de 40 jeunes gardes ;			(+) encourager la promotion des cadres et agents, leur fournir des appuis pour une meilleure maîtrise de leurs missions
- construction de trois postes de garde	(+) offrir des opportunités de travail sur les chantiers d'infrastructures (HIMO). (-) augmenter le contrôle des PN avec le risque de restreindre davantage les droits d'usage communautaires des ressources naturelles.		+) améliorer les conditions de travail des personnels concernés
- poursuite du programme de formation paramilitaire des gardes et acquisition d'équipements adaptés.			(+) encourager la promotion des cadres et agents, leur fournir des appuis pour une meilleure maîtrise de leurs missions (-) augmenter le braconnage commercial si les conditions salariales des agents ne sont pas améliorées et les cas de récidive sévèrement sanctionnés par l'autorité compétente.
Conservation communautaire - fonctionnement des établissements de santé et des écoles déjà en place - construction d'une nouvelle école	(+) améliorer les conditions de vie des populations locales (éducation, santé, infrastructure, etc.)		

Activités	Populations locales	Peuples autochtones	Agents de l'ICCN
Recherche et monitoring - vols de surveillance et programme de suivi de la population d'éléphants			(+) renforcer l'acquisition de l'expertise institutionnelle.
Direction et gestion administrative et financière - coûts d'administration, de fonctionnement et de maintien des infrastructures des différents secteurs du parc, d'entretien du matériel roulant, de fonctionnement de bureau	(+) offrir des opportunités de travail sur les chantiers d'infrastructures (HIMO).		(+) améliorer les conditions de travail. (+) améliorer le partage d'informations au sein de l'institution
<u>Appuis au PNKB</u> **Protection** - renforcement de la surveillance : augmentation des effectifs de gardes et amélioration de leurs aptitudes.		(-) risque de limiter, par un renforcement de la surveillance de l'ICCN à l'intérieur des parcs, et à défaut d'une véritable cogestion, l'accès des PA à leurs sources de revenus et à leurs terres. (+) offrir des opportunités de travail sur les chantiers d'infrastructures (HIMO).	(+) encourager la promotion des cadres et agents, leur fournir des appuis pour une meilleure maîtrise de leurs missions
- déploiement des personnels sur l'ensemble du parc : construction de stations, postes de patrouilles et logements	(+) offrir des opportunités de travail sur les chantiers d'infrastructures (HIMO).		(+) améliorer les conditions de travail des personnels concernés
- poursuite du marquage des limites du parc	(+) réduire les tensions sur les limites des PN par la cartographie participative.		
Conservation communautaire - participation à des réalisations socio-économiques dans les « Hautes-terres » : construction et remise en état d'écoles, centres de santé, dispositifs d'approvisionnement en eau et de pistes ;	(+) améliorer les conditions de vie des populations locales (éducation, santé, infrastructure, etc.)		
	(+) offrir des opportunités de travail sur les chantiers d'infrastructures (HIMO).		
- appuis pour le développement de l'agroforesterie,	(+) renforcer le développement rural et en conséquence réduire la pauvreté		
- appui organisationnel aux Comités de conservation et au Conseil de gestion.	(+) contribuer au renforcement de la concertation déjà établie entre les parties prenantes		

Activités	Populations locales	Peuples autochtones	Agents de l'ICCN
- réalisation d'une étude socio-économique concernant les populations des secteurs de basse altitude de Nzoru, Lilungu et Itebero et celui de haute altitude de Tshivanga	(+) renforcer le développement rural et en conséquence réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie (éducation, santé, infrastructure, etc.) (+) contribuer à réduire les impacts sociaux négatifs et constituer la base d'un partage plus juste des bénéfices en fonction des coûts sociaux associés à la conservation de la biodiversité. (+) promouvoir les traditions et coutumes propices à la conservation.		(+) augmenter la prise de conscience du besoin de coopérer avec les populations rurales, de reconnaître leur expertise spécifique en matière de conservation et de respecter leurs droits traditionnels et leurs besoins
Recherche et monitoring - réalisation d'un inventaire des espèces présentes dans la zone de haute altitude du parc ainsi que dans les secteurs de Itebero et Kasese.			(+) renforcer les connaissances sur la valeur de la biodiversité.
Direction et gestion administrative et financière - contribution à la maintenance de la voierie et à la fourniture d'équipements pour l'administration	(+) offrir des opportunités de travail sur les chantiers d'infrastructures (HIMO).		
<u>Appuis au Réseau des jardins botaniques</u> - appui à l'élaboration de plans stratégiques à long terme pour notamment identifier des opportunités d'investissement constitution d'un capital de départ pour réaliser quelques investissements prioritaires	(+) contribuer à l'éducation environnementale des populations et notamment des jeunes en âge de scolarisation (+) offrir des opportunités d'emplois dans le cadre de la réalisation des travaux de réhabilitation des jardins		(+) améliorer les compétences en communication et éducation environnementale des agents de l'ICCN (+) renforcer l'acquisition de l'expertise institutionnelle (+) améliorer les conditions de travail des personnels concernés

Activités	Populations locales	Peuples autochtones	Agents de l'ICCN
Composante 3 : Extension du réseau des aires protégées / poursuite des engagements de la phase initiale			
Assistance technique à la coordination et au contrôle de qualité Entraînement à l'attention des équipes de l'ICCN, surveillance, consultation et méthodologie de cartographie Partenariats avec des ONG et des instituts académiques nationaux et internationaux pour une surveillance biologique, consultations locales, sensibilisation des consciences, études socioéconomiques.	(+) permettre le zonage et l'identification d'espaces d'utilisation coutumière des PA en perspective de leur reconnaissance légale. (+) contribuer, par l'identification et la démarcation participative de nouvelles AP à réduire les impacts sociaux négatifs et à préparer la base d'un partage plus juste en fonction des coûts sociaux causés. (+) contribuer à créer des opportunités d'emplois comme pisteurs, guides, assistants et/ou des postes administratifs. (-) faible probabilité que les intérêts des populations locales soient représentés de manière équitable dans le processus de prise de décisions et de gestion des AP, avec le risque d'aggraver encore leur marginalisation et leur pauvreté. (-) risque d'exclusion du processus des AP déjà existantes, de déplacement économique des populations concernées et, par voie de conséquence, d'appauvrissement		(+) encourager la promotion des cadres et agents, leur fournir des appuis pour une meilleure maîtrise de leurs missions (-) insuffisance des capacités institutionnelles face aux défis de cette extension, en termes d'implications communautaires.
		(-) risque que les droits d'utilisation des PA ne soient pris en compte lors de l'affectation des zones et de leur conversion à d'autres usages, ceux-ci n'étant pas représentés dans les structures étatiques (-) risque que la création d'aires protégées sur les terres des PA continue, sans pour autant leur offrir l'accès aux terres et/ou l'option de participer à leur gestion	
Composante 3 : Extension du réseau des aires protégées / pas de nouveaux engagements de la phasede consolidation apportés sur fonds additionnels			

Activités	Populations locales	Peuples autochtones	Agents de l'ICCN
Composante 4: Création et capitalisation du FOCON / nouveaux engagements de la phasede consolidation apportés sur fonds additionnels			
parachever le processus de création : finaliser les documents statutaires du FOCON et le faire enregistrer, préparer le manuel d'opérations, recruter l'équipe de direction et les consultants financiers et techniques			
Contribuer à renforcer et consolider les capacités acquises.			(+) encourager la promotion des cadres et agents, leur fournir des appuis pour une meilleure maîtrise de leurs missions
Capitaliser le FOCON	(+) garantir le financement durable des AP. (-) subir les fluctuations des marchés internationaux (faibles taux d'intérêt attendus)		

4.5 Analyse des impacts environnementaux

La composante 1 : appui à la réhabilitation institutionnelle de l'ICCN au niveau national et la composante 4 : création et capitalisation du FOCONne devant pas générer des impacts environnementaux directs, ne sont par conséquent pas traitées dans cette section.

Composante 2 : Appui aux parcs nationaux

L'intervention du PREPAN vise spécifiquement la réhabilitation d'anciens parcs nationaux de la RDC, à raison de deux dans sa première phase et de trois dans sa phase de consolidation.Globalement, aucun impact négatif par rapport aux politiques de sauvegarde concernées n'est donc à craindre. Au contraire, la nature même du projet fait que les activités sont conçues pour réduire les risques environnementaux existants (braconnage commercial, déforestation, pollution ou destruction des sources d'eau, etc.).

Dans le secteur Mikeno :

Dans le cadre de la première phase du PREPAN, il était prévu de contribuer à protéger la forêt de haute montagne (*Forêts OP/BP 4.36 ; Habitats Naturels OP/BP 4.04)* qui est un bassin versant d'importance capitale pour l'agriculture pratiquée en aval. Du fait de la nature poreuse des sols, les sources facilement exploitables d'eau potable sont relativement rares. Le projet contribuait ainsi à protéger ces sources pour les quelques 50 000 personnes qui en dépendent. De plus, en réhabilitant l'adduction d'eau de Kamira, le projet contribuait à améliorer la qualité de vie des habitants : les distances que les femmes ont à parcourir pour chercher de l'eau étant considérablement réduites et la santé amélioréegrâce à une meilleure qualité de l'eau (*Évaluation Environnementale : OP/BP/GP 4.01).*

Le projet devait financer des travaux de réhabilitation de pistes rurales et de bâtiments, qui tout en étant d'envergure modeste, étaient à effectuer avec précaution de façon à réduire les risques d'impacts négatifs sur l'environnement tels que l'érosion des sols ou la pollution de l'eau. A cet effet,il avait été prévu que des clauses spécifiques soient incluses dans les contrats des prestataires de services recrutés pour ces travaux ainsi qu'un budget dans la composante 2 pour vérifier la bonne application de ces mesures de prévention.

Enfin, il était attendu de la réhabilitation de la piste d'accès à Bukima, un impact positif, d'une part, pour les populations (en permettant d'évacuer plus facilement leurs produits agricoles) et, d'autre part, pour le parc (en permettant de mieux valoriser le tourisme des gorilles), les populations devant bénéficier des retombées économiques et sociales (*Évaluation Environnementale : OP/BP/GP 4.01)*.

Pour la phase de consolidation du PREPAN, le seul appui financé sur les fonds additionnels concernera la finalisation du programme de réinstallation des communautés pygmées dans le secteur de Mikeno, déjà planifié, mais non encore exécuté pour des raisons de sécurité. Cet appui ne devrait pas avoir d'impact environnemental particulier.

Au PNGaramba

Dans sa première phase, l'intervention du PREPAN aurait dû mettre l'accent sur les activités permettant d'améliorer la protection des espèces phares, dont la survie dépend, entre autres, de la sauvegarde de leur habitat naturel au PN Garamba (*Habitats Naturels OP/BP 4.04)*. Les galeries forestières, ainsi que les zones boisées dans les domaines de chasse, sont ainsi particulièrement importantes pour la survie des éléphants (*Forêts OP/BP 4.36)*. Dans le long terme, il existe un fort potentiel pour le développement du safari chasse dans les domaines de chasse. C'est pourquoi le PREPAN appuie les activités de conservation communautaire afin de permettre aux communautés locales de s'impliquer dans une meilleure valorisation de ce potentiel faune à travers les retombées économiques et sociales issues d'une gestion rationnelle du tourisme et un partage des bénéfices *(Évaluation Environnementale : OP/BP/GP 4.01*.).

Dans la même logique que celle pratiquée au PNVi, il était prévu au PNG, pour la réalisation des chantiers d'infrastructures de taille modeste, que des clauses spécifiques soient incluses dans les contrats des prestataires de services recrutés pour ce faire et qu'un budget correspondant soit affecté à la composante 2 pour en vérifier la bonne application.

Enfin, l'impact attendu de la réhabilitation de certaines pistes aux centres administratifs (et marchés) avait été considéré comme très positif pour les populations, sur les plans économique et socia l(*Évaluation Environnementale : OP/BP/GP 4.01)*.

Dans la phase de consolidation du PREPAN, un financement complémentaire sera alloué à un renforcement de la composante protection, par le recrutement et la formation d'une quarantaine de jeunes gardes en remplacement de départs à la retraite, la construction de trois postes de gardes positionnés de façon à permettre d'augmenter le rayon d'action des patrouilles, l'acquisition de matériel de vision et de protection adapté à des interventions rapides.

Ces dépenses prévues vont à l'évidence avoir un impact environnemental globalement positif puisqu'elles vont permettre d'élargir la zone contrôlée par les patrouilles de l'ICCN qui est actuellement limitée à environ 20% de la superficie totale du PNG.

Il faudra cependant prendre en compte les risques d'impacts négatifs ci-après, liés à la création des trois nouveaux postes à l'intérieur des limites du parc, à la fois au moment de leur création, mais aussi dans l'organisation de leur gestion.

- Principaux risques à prévoir lors de la création des postes :
    - La dégradation du milieu naturel sur les sites d'installation des postes ;
    - L'emploi de matériaux polluants pour la construction ;
    - L'abandon et la dissémination des déchets non biodégradables sur le chantier ;
    - Le braconnage commercial, la coupe de bois (chauffe ou construction) par les équipes chargées de la construction et du transport des matériaux et parfois par les gardes, s'ils ne sont pas motivés.

- Ceux à prendre en considération dans l'organisation de la gestion des postes :
    - La présence de personnels permanents non nécessaires à la maintenance des postes ;
    - La résidence d'occupants hors cadre professionnel (familles, etc.)

- Le développement sur les sites d'activités de production pour l'alimentation des patrouilles.

Les mesures à prévoir pour limiter/réduire ces risques sont :

- la réalisation d'une étude d'impact comparant les avantages et inconvénients liés aux différentes options possibles pour décider des sites d'implantation des nouveaux postes.

- la réalisation d'un programme de réhabilitation et de restauration des sites des prélévements de matériaux et autres intrants ;

- la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur les actions qui ont un impact sur l'environnement ;

- l'établissement de cahiers des charges spécifiant :
  - les limites précises des emprises des futurs sites retenus, à ne pas déborder ;
  - les matériaux à utiliser et les modes de construction autorisés ;
  - les normes de remise en état des sites à l'achèvement des chantiers ;
  - Les prélèvements autorisés ou non sur le site pour la réalisation du chantier et pour la satisfaction des besoins des personnels concernés ;
  - Les modes de gestion des déchets et produits polluants des chantiers.

- le contrôle par l'ICCN de l'exécution des tâches dans le respect des normes fixées dans le cahier des charges, pendant et à la fin du chantier.
- La prise de sanctions sévères dans les cas de braconnages commerciaux causés par les équipes de chantiers et, le cas échéant, par les gardes eux-mêmes.

- l'adoption, sous forme de règlement intérieur à l'ICCN, de règles et procédures précisant les personnes autorisées à fréquenter les postes et les activités qui leur sont permises.

Les activités prévues sur financement additionnel dans le cadre des autres composantes concernent :

- La conservation communautaire, avec la prise en charge des coûts de fonctionnement des établissements de santé et des écoles et la construction d'une nouvelle école. Il s'agit d'infrastructures situées à l'intérieur des villages, pour lesquelles des procédures et spécifications standardisées de construction et de maintenance sont déjà disponibles et qu'il suffira d'inclure dans les cahiers des charges des futurs prestataires. Un accent particulier devra être mis sur la gestion des eaux usées pour éviter de potentiels impacts négatifs.

- La recherche et le monitoring avec la prise en charge des vols de surveillance et d'un programme de suivi de la population d'éléphants : les procédures à respecter pour les vols de surveillance sont déjà établies et devront être respectées par les pilotes concernés. Il sera élaboré une méthodologie générale claire d'indicateurs, à partir de laquelle seront développées des méthodologies spécifiques.

- La direction et gestion administrative et financière, comprenant l'administration, le fonctionnement et le maintien des infrastructures des différents secteurs du parc,

l'entretien du matériel roulant, le fonctionnement de bureau. Là encore, les procédures sont déjà bien connues et censées être parfaitement maîtrisées par les responsables concernés, d'autant qu'il s'agit d'une phase de consolidation du projet.

Au PN Kahuzi Biega

Les premières actions financées par le PREPAN ne vont intervenir qu'à partir de sa phase de consolidation. Il est prévu que l'ICCN s'adjoigne les services d'un partenaire extérieur pour lui apporter un appui administratif et une expertise technique dans la mise en œuvre du PREPAN au PNKB, comme cela a été le cas dans la phase initiale du projet avec *Frankfurt Zoological Society (FZS*) au PNVi et *African Parks Network (APN)* au PNG pour encourager la promotion du PPP.

Dans la même logique que celles pratiquées au PNVi et au PNG pour la réalisation des chantiers d'infrastructures de taille modeste, et à l'instar de ce que sont censés avoir fait et vont continuer à faire ZFS et APN dans leurs missions respectives, le futur partenaire qui sera recruté au PNKB veillera à ce que des clauses spécifiques soient incluses dans les contrats des prestataires de services recrutés pour la réalisation des infrastructures et qu'un budget correspondant soit affecté à la composante 2 pour en vérifier la bonne application.

Une grande partie des fonds provenant des financements additionnels seront alloués à la composante protection avec le renforcement des moyens de surveillance par l'augmentation du nombre de gardes et la construction de logements, de stations et de postes de patrouilles, ainsi que la poursuite du marquage des limites du parc.

Comme cela a déjà été présenté dans le cas du PNG, les actions prévues en faveur de la protection du PNKB auront un impact environnemental globalement positif dans la mesure où elles vont participer à la reprise du contrôle de toute la partie de basse altitude du parc.

Les risques d'impacts négatifs se rapportent surtout aux constructions d'infrastructures. En la matière, il convient de distinguer, comme cela a été présenté pour celles du PNG, les nouvelles réalisations prévues à l'intérieur des limites du parc et celles qui proposent des agrandissements sur des sites déjà équipés, par exemple dans des stations existantes ou dans les villages.

Les procédures et spécifications relatives au respect de l'environnement sur des sites existants, déjà habités et déjà en partie aménagés et équipés, sont déjà bien connues et n'ont pas besoin d'être rappelées de manière détaillée, et ce d'autant que le PNKB fait l'objet d'une assistance multiforme de la Coopération allemande depuis plus de 25 ans.

En revanche, les créations ex nihilo de postes ou stations, sur des sites localisés à l'intérieur des limites du parc, prévues pour permettre la reprise des interventions des brigades de l'ICCN dans des zones jusqu'alors non couvertes, vont nécessiter des dispositions particulières, comme dans le cas de la création des trois postes prévus au PNG. (cf. principaux risques à prévoir lors de la création des postes et à prendre en compte dans l'organisation de la gestion des postes, ainsi que les mesures à prévoir pour limiter/réduire ces risques).

La poursuite du marquage des limites est une entreprise délicate, dans la mesure où une grande part du pourtour du parc a été définie dans les textes de classement par des limites artificielles, et que ces limites qui n'ont encore jamais été matérialisées sur le terrain depuis la création du parc,

puis son extension en 1975, sont généralement mal connues par les populations riveraines et font en conséquence l'objet de fréquents conflits.

Le tracé du pourtour d'une aire protégée à partir de limites naturelles présente, à l'évidence, de nombreux avantages dont un impact environnemental minimal, un coût de création et d'entretien négligeable et une visibilité forte. Très recommandé lorsqu'il est possible d'intervenir au moment de la création d'un parc, il n'est malheureusement plus d'actualité au PNKB. Le quart des limites du parc, soit environ 150 km sont déjà établies sur le terrain, le marquage restant à effectuer concerne quelques 450 km. Il va comprendre un travail d'étude des textes légaux et de cartographie, puis de délimitation avec la participation des populations riveraines.

Ceci étant, les risques d'impacts négatifs sont inhérents à la matérialisation de tout tracé de tronçon de piste à l'intérieur d'un parc et pas spécifiques à celle d'une limite de parc. Il faudra éviter de dégrader les formations végétales de bordure du parc si ce n'est pas nécessaire, tout en s'assurant que la visibilité des limites soit suffisamment bonne, notamment pour les riverains. L'ICCN a prévu de faire exécuter ces travaux en réduisant le plus possible la partie mécanisée et en utilisant le plus possible de la main d'œuvre locale. Ceci est a priori une option qui permet de minimiser les impacts environnementaux négatifs.

Les conducteurs de chantiers devront s'assurer du ramassage des déchets qui pourraient être abandonnés lors du marquage des limites et veiller à ce que les manœuvres engagés ne s'adonnent pas à des prélèvements de ressources non autorisés tels que le braconnage ou la coupe de bois, hors du cadre du chantier.

Les activités prévues sur financement additionnel dans le cadre des autres composantes et susceptibles de générer un impact environnemental concernent :

- La conservation communautaire, avec la participation à la construction et remise en état d'écoles, de centres de santé, de dispositifs d'approvisionnement en eau et de pistes. Cette fois encore, il s'agit d'infrastructures situées à l'intérieur des villages, pour la réalisation desquelles il conviendra de respecter des procédures et spécifications standardisées déjà bien connues et largement diffusées.
- La direction et gestion administrative et financière, avec une contribution à la maintenance de la voierie et à la fourniture d 'équipements pour l'administration du parc. Comme au PNG et même s'il s'agit cette fois d'une première intervention du PREPAN, il faut tenir compte du fait que les procédures et spécifications en la matière sont déjà parfaitement maîtrisées par les gestionnaires du parc et leurs partenaires allemands, présents sur le site depuis déjà plus de 25 ans.

<u>Composante 3 : Extension du réseau des aires protégées :</u>

La troisième composante du PREPANn'est pas retenue dans le cadre de la phase de consolidation. Dans la phase initiale, elle visait à fournir les éléments permettant à l'ICCN d'étendre son réseau d'aires protégées pour atteindre la cible de 15% de la superficie du pays.

Les autorités congolaises ont déclaré leur intention de porter ce niveau à 17% lors de la Conférence sur la biodiversité qui s'est tenue du 18 au 20 octobre 2010 à Nagoya, au Japon.L'objectif était donc de conserver des zones importantes d'habitats naturels *(Habitats*

Naturels OP/BP 4.04) dans de nouvelles aires protégées et leurs zones tampons. Ces zones seront majoritairement des zones de forêts tropicales *(Forêts : OP/BP 4.36)*. En protégeant l'intégrité de la couverture forestière dans ces zones, le projet contribuaitdirectement à la protection de bassins versants importants *(Évaluation Environnementale : OP/BP/GP 4.01).*

Le PREPAN ne devait pas appuyer d'activités d'exploitation forestière industrielle et la composante mettait un accent particulier sur la consultation des populations locales, conformément au principe de consentement préalable, libre et informé.

5 ALTERNATIVES

5.1 Scénario sans projet

A ce jour, les populations rurales sont peu impliquées dans la gestion des aires protégées. Elles ne reçoivent que peu d'avantages ou de bénéfices et participent peu à un dialogue public. Cette situation tend à s'améliorer quelque peu, à mesure que prend forme la nouvelle stratégie de conservation participative de l'ICCN.

Dans une situation hors PREPAN, il est probable que cette évolution vers une plus grande prise en compte du facteur humain interviendrait de toute façon, mais plus lentement, à la fois au niveau national et au niveau local.

- Au niveau national, le PREPANa stimulé l'adoption d'une Lettre de Politique qui marque un étape importante dans la modernisation de la stratégie de l'ICCN et qui trace des principes qui s'appliqueront désormais à toutes les activités de conservation sur l'ensemble du territoire.

- Au niveau local, le Projet contribuera à apporter la considération à laquelle ont droit les populations locales et notamment les peuples autochtones particulièrement vulnérables et encore trop souvent mal traités : dans le cadre de l'actualisation des cadres de gestion du PREPAN consolidé, des visites de terrain et des consultations ont été organisées sur les sites en janvier et février 2013, notamment auprès des populations autochtones de Kahuzi-Biega, eten sont malheureusement arrivées au constat que les femmes s'y voient encore infliger des brimades et des mauvais traitements d'une autre époque. Cette situation n'est pas acceptable doit cesser au plus tôt, ce qui suppose, dans un premier temps, un changement des mentalités et des comportements des agents de l'ICCN eux-mêmes. Le projet amènera par ailleurs à revoir le système de partage des bénéfices issus de la mise en valeur des parcs, au profit des communautés riveraines en reconnaissance de leurs droits sur les ressources naturelles, comme cela avait été envisagé, dans le cadre de la première phase, avec la valorisation touristique du site de Mikeno.

Dans un scénario sans projet,

- Il est probable que ce type d'évolution interviendrait en fin de compte, mais probablement avec retard. L'implication des populations riveraines dans les organes consultatifs et décisionnels au niveau des sites (Garamba, Mikeno, Kahuzi-Biega) a commencé avant le projet. Toutefois, le projet va soutenir et accentuer cette tendance positive.

- Le risque existe que cette tendance vers l'implication des associations locales dans la gestion de l'aire protégée rencontre des difficultés ou des résistances et s'interrompe en chemin. Il en va de même, et à plus forte raison, pour l'implication des populations autochtones et la reconnaissance de leurs droits d'usage.

- Les ménages Batwa autour de Mikeno ne recevraient probablement pas de soutien suffisant pour acquérir leurs propres terres agricoles et les faire dûment enregistrer.

- Enfin l'effort financier pour des activités de développement au profit des populations riveraines de Garamba, Kahuzi Biega et Mikeno serait nettement inférieur, et ces populations perdraient donc les avantages (micro-projets, réhabilitation de routes, emplois,) que leur apportera le projet.

- De ce fait, les populations risqueraient de se retrouver encore plus pauvres.

Bien entendu, il y a aussi des aspects favorables aux populations rurales dans la situation sans projet. Comme les lois sont peu appliquées, ces communautés pourraient continuer à chasser, collecter, pêcher et à exploiter les ressources forestières et minières.

Elles pourraient également continuer à commercialiser leurs produits même si on les obligeait de temps en temps à payer des amendes. Mais elles opéreraient dans une situation d'illégalité qui est précaire, et cela représenterait pour ces populations une situation de statu quo dans la pauvreté actuelle, et non une perspective de développement social et économique à laquelle elles aspirent.

Ces prélèvements de ressources naturelles dans les parcs ne sont, le plus souvent, tels qu'ils sont pratiqués, pas durables. Au contraire, dans les conditions actuelles de démographie et de raréfaction des espaces naturels, ils excèdent souvent le rythme de régénération des ressources naturelles et les épuisent pour de bon.

Dans l'ensemble, les systèmes de partage de bénéfices (emplois liés au parc), la promotion de nouvelles opportunités économiques (micro-réalisations, pistes rurales, etc), les alternatives (élevage, plantations de bois de chauffe), et les cadres de concertation soutenus par le projet (CoCoSi, CCC), qui visent à forger des consensus et aboutir à des compromis de part et d'autre, semblent offrir aux communautés riveraines de meilleures perspectives de développement local à long terme.

5.2 Alternatives

<u>Souscrire à une approche de conservation stricte – ne pas mettre l'accent sur le développement humain en périphérie des aires protégées :</u>

Une telle approche irait à l'encontre de l'objectif de développement durable poursuivi par l'ICCN et tous les partenaires, et supprimerait toute chance de préserver, à long terme, les aires protégées en question.

Etant donné la pauvreté de la population rurale en RDC, la dépendance à l'égard des ressources naturelles, la densité et la croissance démographiques, une approche de conservation de la nature en porte-à-faux avec ces populations rurales serait inacceptable et vouée à l'échec.

La nouvelle Constitution réaffirme que la souveraineté nationale revient au peuple ; aucune fraction du peuple, ni aucun individu ne peut s'en attribuer, seul, l'exercice. La nouvelle vision pour la conservation de la nature de l'ICCN s'engage, dans ce contexte, entièrement dans le processus de la réduction de la pauvreté et de la gestion participative et privilégie la conception selon laquelle les aires protégées doivent contribuer à réduire et non pas à augmenter la pauvreté, et à renforcer la participation des communautés dans des processus démocratiques.

Les partenaires internationaux de l'ICCN pratiquent des politiques de sauvegarde sociale harmonisée et souhaitent que les projets qu'ils financent reflètent les meilleures pratiques internationales. Ces pratiques sont inscrites notamment dans la Lettre de Politique de l'ICCN.

Arrêt des appuis au secteur de la conservation :

Cette option serait illogique du point de vue de la Banque mondiale et du GEF, sollicités par le Gouvernement congolais pour appuyer la mise en œuvre de la nouvelle vision de la conservation de la nature en RDC. Elle constituerait un « abandon en cours de route », et un manquement au mandat du GEF de préserver l'environnement mondial. Cette option ne pourrait se justifier que si le projet proposé par le Gouvernement ne s'inscrivait pas en conformité à la politique de sauvegarde de la Banque Mondiale, ce qui n'est pas le cas.

6 LE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALEET SOCIALE (PGES)

6.1 Contenu

Le plan de gestion environnementale et sociale du PREPAN propose une série de mesures détaillées en réponse aux risques d'impacts tant positifs que négatifs qui ont été identifiés plus haut, afin d'éviter et/ou d'alléger ceux qui sont négatifs et de profiter des potentiels positifs qu'offrent le projet.

Ces mesures du PGES appliquent au cas du Projet les orientations tracées au niveau national dans la Lettre de Politique de l'ICCN. Autant que possible, ces mesures du PGES sont directement incorporées dans les composantes du Projet de façon à recevoir le même niveau d'attention et de priorité que ses autres activités et à maximiser leurs chances de succès. Les budgets du PGES, renseignés dans le tableau ci-joint, sont donc eux aussi incorporés dans les budgets de chaque composante.

Comme cela a déjà été mentionné précédemment pour la réalisation des chantiers d'infrastructures de taille modestedans chacun des trois parcs, il est prévu que des clauses spécifiques soient incluses dans les contrats des prestataires de services recrutés pour ce faire et qu'un budget correspondant soit affecté à la composante 2 pour en vérifier la bonne application

Enjeu 1 : Sensibilisation

- mesure 1. Mettre en œuvre un programme d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur le PREPAN au niveau des directions générale et provinciales ainsi que des sites concernés.

Enjeu 2 : Compétences

Challenge : Des capacités insuffisantes des parties prenantes dans le domaine social, de bonne gouvernance, de communication et d'interaction avec les communautés riveraines et surtout les peuples autochtones. Dans ce contexte, il est difficile de faire profiter pleinement ces communautés des potentiels positifs du PREPAN et de prévenir les impacts négatifs.

Réponses :

- 2. Renforcer l'éducation civique des agents de terrain de l'ICCN pour qu'ils donnent l'exemple du respect dû à tous leurs concitoyens, y compris aux peuples autochtones plus vulnérables et tout particulièrement aux femmes, au niveau des sites de Mikeno et Kahuzi-Biega cf. PPA 1

- 3. Continuer à développer les capacités techniques au sein de l'ICCN et de ses partenaires pour la mise en oeuvre du PGES y inclus CPR, CF et PPA, au niveau national (Comp. 1 et 3) et au niveau des sites de Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega (Comp. 2) cf. CPR 1, 3 et 7, CF 1, PPA 5

- 4. Renforcer le système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PGES y inclus CPR, CF et PPA au niveau national (Comp. 1 et 3) et au niveau des sites Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega (Comp. 2). cf. CPR 1, 3 et 7, CF 2, PPA 11

- 5.Procurer aux peuples autochtones les capacités techniques leur permettant de participer activement à la gestion des sites de Mikenoet Kahuzi-Biega (Comp. 2) et au processus d'identification des nouvelles aires protégées (Comp. 3). cf. CPR 4, PPA 6 et 10

- 6. Poursuivre l'organisation des campagnes d'information/sensibilisation autour des sites existants de Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega (Comp. 2) et dans les régions ciblées pour les futures nouvelles aires protégées (Comp. 3). cf. CPR 4 et CF 3

Enjeu 3 : Droits et Gouvernance

Potentiel : Reconnaître et protéger les droits personnels et coutumiers. L'harmonisation entre la réalité sur le terrain, les droits coutumiers et la loi constitue un élément clef de la nouvelle vision de la conservation en RDC. Les agents de l'ICCN doivent être, dans leurs mentalités et leurs comportements, les relayeurs de cette nouvelle vision.

Challenge : Discrimination des peuples autochtones et manque d'accès aux terres agricoles*.* Dans la situation initiale, de nombreux groupes autochtones vivant dans des régions à forte densité démographique, ne disposent pas de leurs propres terres agricoles et sont donc réduits à un état de servitude vis-à-vis de leurs voisins.

Réponses :

- 7. Etablir la cartographie participative des campements des peuples autochtones et identifier leurs zones d'usage. Faciliter l'acquisition de lopins de terres agricoles au profit

des ménages concernés en périphérie de Mikeno, avec enregistrement et titre foncier. cf. PPA 2 et 4

- 8. Prendre en considération et engager un processus de résolution des conflits nés entre le parc et les communautés riveraines, liés essentiellement à l'extension des limites, à l'exploitation des cultures et aux dégâts aux cultures causés par les animaux. cf. CPR 5 et 6, PPA 3

Challenge : Déplacement involontaire physique des populations hors des aires protégées.

Réponse :

- 9. Exclure du champ du Projet toute activité relative au déplacement physique. A défaut d'alternative réaliste à une réinstallation physique, abandonner cette composante ou bien élaborer de manière participative des plans d'actions et mesures de compensation et de réhabilitation en cohérence avec la PO 4.12. cf. CPR 5 et 6

Challenge :Perte d'accès aux ressources naturelles à l'intérieur des aires protégées par suite de l'application des lois, de mesures de protection et de gestion durable, et de l'identification de nouvelles aires protégées.

Réponses :

- 10. Lors de l'identification des nouvelles aires protégées (Comp. 3), éviter et minimiser autant que possible les restrictions d'accès aux ressources (déplacements économiques). S'assurer que cette identification respecte le principe de consentement libre, préalable et informé des communautés locales, y compris des groupes autochtones. Financer les consultations locales et documenter les points de vue et doléances des communautés locales. cf. CPR 5 et 6, CF 4 et PPA 6 et 10

- 11. Reconnaître et sécuriser les droits d'usage traditionnels (cueillette, pêche, chasse traditionnelle, etc.) dans les zones tampons de Garamba, au travers d'un processus d'aménagement des terroirs villageois (plan de zonage), et celles potentielles de Mikeno (Comp. 2). Négocier des conventions d'usages traditionnels selon des modalités durables avec les peuples autochtones situés à Mikeno. cf. CF 5, PPA 2 et 4

- 12. A défaut d'alternative réaliste à une restriction d'accès aux ressources dans l'un des sites (Garamba ou Mikeno) ou lors de l'identification d'une nouvelle aire protégée, organiser des concertations avec toutes les parties prenantes et élaborer de manière participative des plans d'actions, stratégies et mesures de compensation et réhabilitation en cohérence avec la PO 4.12. cf. CF 6 et PPA 6 et 10

Potentiel : Accroître la participation au processus de prise de décision

Challenge: La marginalisation des populations rurales, en particulier des peuples autochtones lors des processus décisionnels (identification des nouvelles aires protégées), de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'aménagement/plans généraux de gestion et des processus de suivi et d'évaluation.

Réponses :

- 13. Reconnaître les capacités à gérer et le rôle positif joué, particulièrement pendant les périodes de crise, par les populations locales et notamment les PA dans la conservation des parcs et la lutte contre les occupants extérieurs illégaux de toutes sortes. Valoriser cette expertise à l'avenir, notamment au PN Kahuzi-Biega. cf. PPA 6

- 14. Faciliter la participation de toutes les parties prenantes dans le CoCoSec de Mikeno et les CoCoSi de Garambaet de Kahuzi-Biega ; dans l'identification des nouvelles aires protégées ; et dans le CoCoCongo et autres processus de concertation et décision au niveau national. cf. CPR 4, CF 9 et PPA 6 et 10

Enjeu 4 : Réduction de la pauvreté

Potentiel: Créer des opportunités économiques et des avantages sociaux qui n'existeraient pas sans le Projet (emplois, partage de bénéfices, micro-réalisations, réhabilitation de routes, etc.) Ces actions correspondent aux besoins prioritaires exprimés par les communautés riveraines, améliorent leurs conditions de vie comme conséquence directe de l'existence du parc, et compensent dans une certaine mesure les restrictions d'accès aux ressources du parc.

Challenge: Pauvreté et dépendance importante et souvent non soutenable vis-à-vis des ressources du Parc, aggravées par le délabrement des pistes rurales empêchant le commerce des produits de l'agriculture, le manque d'emplois, la faiblesse des retombées positives du tourisme, la destruction des cultures par les animaux, le peu d'accès aux services de base (eau, école, santé).

Réponses

- 15. Tester des systèmes préventifs de protection des cultures et de compensation des dégâts, réplicables à grande échelle et complémentaires aux avantages et opportunités économiques créés par le Projet pour améliorer les conditions de vie des populations riveraines (Comp.2). Au besoin, réglementer la chasse des animaux nonprotégés dans les terroirs agricoles, dans le cadre des accords de collaboration à Mikeno, Kahuzi Biega et Garamba. cf. CF 8

- 16. Promouvoir les alternatives aux ressources du Parc : petit élevage à Garamba, élevage et agroforesterie à Kahuzi-Biega, plantations de bois de feu et captage d'eau à Mikeno, y compris pour les groupes autochtones. cf. CF 9

- 17. Créer de l'emploi local dans le Parc ou en périphérie (Garamba, Kahuzi-Biega et Mikeno). Offrir des programmes spéciaux aux peuples autochtones pour les faire bénéficier de nouveaux emplois auprès de l'ICCN : garde de parc, pisteur, etc. (Kahuzi-Biega et Mikeno) cf. CF 10 et PPA 9

- 18. Stimuler de nouvelles opportunités économiques. Réhabiliter des pistes rurales pour faciliter l'accès aux marchés et l'évacuation des productions agricoles, et ainsi accroître les revenus des communautés locales. Favoriser une redynamisation du tourisme à Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega pour entraîner des activités économiques et emplois. cf. CF 11

- 19. Assurer un partage équitable des bénéfices issus du tourisme dans le secteur Mikeno, à Kahuzi-Biega et à Garamba, avec la mise en valeur cynégétique des domaines de chasse autour du PNG ; la clé de répartition pourrait se référer à celle de la stratégie nationale de conservation communautaire (SNCoCo). Renforcer les capacités des associations locales à gérer cette quote-part et renforcer les mécanismes d'information publique.cf. CF 12 et PPA 8

- 20. Appuyer des micro-réalisations et services sociaux (captages d'eau, écoles, dispensaires) en réponse aux besoins prioritaires exprimés par les communautés locales (Accords de collaboration à Mikeno ; au travers des Comités de conservation communautaire à Garamba et Kahuzi-Biega). Exécuter ces travaux et services à travers les structures et initiatives locales dans une optique de renforcement de capacité et de durabilité. cf. CF 13 et PPA 7

Tableau. Plan de Gestion Sociale (y inclus mesures du CPR, CF et PPA – voir documents séparés y afférents)

Mesures	**Activités**	**Responsables mise en œuvre**	**Coûts US$** *en phase initiale* en phase consolidée	**Indicateurs**
Enjeu 1. Sensibilisation				
1. Mettre en œuvre un programme d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur le PREPAN au niveau des directions générale (Comp.1) et provinciales ainsi que des sites concernés (Comp.2)	▪ Evaluer le niveau de connaissance du PREPAN de la part des parties prenantes, y compris de l'ICCN aux différents niveaux considérés ▪ Elaborer un programme IEC pour corriger les déficits relevés	**ICCN**	*Appuis à la communication déjà prévus en phase initiale (C1)* prévoir : +50K (C2) PNKB	▪ Bilan de connaissance établi
Enjeu 2. Compétences				
2. Renforcer l'éducation civique des agents de terrain de l'ICCN pour qu'ils donnent l'exemple du respect dû à tous leurs concitoyens, y compris aux PA plus vulnérableset tout particulièrement aux femmes, au niveau des sites de Mikeno et Kahuzi-Biega cf. PPA 1	▪ Responsabiliser les cadres et agents de l'ICCN dans l'adoption de comportements respectueux vis-à-vis des PA ▪ Organiser un système d'enregistrement des déclarations de manquements aux droits humains et civiques, qui pourrait être confié à une ONG indépendante ▪ Intégrer le contrôle des résultats obtenus en la matière dans le processus de suivi-évaluation du PPA	ICCN/ONG	Nouvelle mesure p.m. Mikeno prévoir : +100K (C2) PNKB	▪ Registres des déclarations mis en place

Mesures	**Activités**	**Responsables mise en œuvre**	**Coûts US$** *en phase initiale* en phase consolidée	**Indicateurs**
3. Continuer à développer les capacités techniques au sein de l'ICCN et de ses partenaires pour la mise en oeuvre du PGES y inclus CPR, CF et PPA, au niveau national (Comp. 1 et3) et au niveau des sites de Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega (Comp. 2). cf. CPR 1, 3 et 7 ; CF 1 ; PPA 5	▪ Poursuivre la formation sur le PGES et les sauvegardes sociales des agents des services centraux de l'ICCN, ainsi que le recrutement de spécialistes en sciences sociales ▪ Poursuivre la formation sur le PGES et les sauvegardes sociales des agents des unités ICCN en poste sur les sites du PREPAN, ainsi que le recrutement d'animateurs communautaires	ICCN	*140K en phase initiale dont :* *120K (C1, C2 et C3)dans CF 1* *20K (C2 et C3) dans PPA 5* prévoir : +70K (C2) PNKB	▪ Agents ICCN,spécialistes et animateurs selectionnés, recrutés et formés en nombre suffisant, au niveau des services centraux et sur sites
	▪ Organiser des sessions de formation en cartographie participative à l'attention des services de l'ICCN et des ONG partenaires sur les sites du PREPAN, ainsi que pour les équipes d'identification de nouvelles AP	ICCN/ONGs		▪ Agents ICCN et ONGs sélectionnés, recrutés et formés en nombre suffisant.
4. Renforcer le système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PGES y inclus CPR, CF et PPA au niveau national (Comp. 1 et 3) et au niveau des sites de Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega (comp. 2) cf. CPR 1, 3 et 7 ; CF 2 ; PPA 11	▪ Renforcer le volet de suivi social (formation, recrutement, équipement, partenariat avec une ONG locale) auprès des services centraux de l'ICCN et sur les sites du PREPAN ▪ Faire réaliser une évaluation externe de l'impact social du PREPAN, à mi-parcours et en fin de projet	ICCN/CT ICCN	*380K en phase initiale dont :* *230K (C1) dans CF 2* *100K dans PPA 11* *50K dans CPR 7* prévoir : +300K (C1 et C2 PNKB)	▪ Expert social recruté. ▪ Structure fonctionnelle existante au niveau central et des sites. ▪ Rapports d'évaluations disponibles

Mesures	**Activités**	**Responsables mise en œuvre**	**Coûts US$** *en phase initiale* en phase consolidée	**Indicateurs**
5. Procurer aux PA les capacités techniques leur permettant de participer activement à la gestion des sites de Mikeno et Kahuzi-Biega (Comp. 2) et au processus d'identification des nouvelles AP (Comp. 3). cf. CPR 4 ; PPA 6 et 10	▪ Intégrer un module de formation dans le programme de partenariat avec les ONG accompagnant les PA autour de Mikeno et de Kahuzi-Biega ▪ Soutenir la participation de leaders des PA à des ateliers et programmes de formation	ICCN/ONGs	*50K en phase initiale dont :* *20K (C2) dans PPA 6* *30K (C2) dans PPA 10* prévoir : +50K (C2 PNKB)	▪ Formation appropriée assurée aux leaders PA de Mikeno et Kahuzi-Biega par ONGs partenaires.
6. Poursuivre l'organisation des campagnes d'information / sensibilisation autour des sites existants de Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega (Comp. 2) et dans les régions ciblées pour les futures nouvelles AP (Comp. 3) cf. CPR 4 ; CF 3	▪ Intégrer le contenu du PGS, y inclus PPA, CPR et CF, dans toutes les activités d'information et sensibilisation auprès des parties présentes sur et autour des sites du PREPAN ▪ Intégrer le contenu du PGS, y inclus PPA, CPR et CF, dans la méthodologie de consultation locale pour les nouvelles AP	ICCN/ONGs	*Inclus dans C2et C3 en phase initiale*	▪ Contenusdes PGS,PPA,CPR et CF pris en compte dans la programmation de C2 et C3

Mesures	**Activités**	**Responsables mise en œuvre**	**Coûts US$** *en phase initiale* en phase consolidée	**Indicateurs**
Enjeu 3. Droits et Gouvernance				
7. Etablir la cartographie participative des campements des peuples autochtones et identifier leurs zones d'usage. Faciliter l'acquisition de lopins de terres agricoles au profit des ménages concernés en périphérie de Mikeno, avec enregistrement et titre foncier cf. PPA 2 et 4	▪ Etablir un recensement et une cartographie des campements pour les secteurs concernés (Mikeno et Kahuzi-Biega) ▪ Soutenir le programme d'acquisition de terres/sécurisation d'accès aux terres cultivables lancé par le collectif d'ONGs accompagnant les Pygmées Batwa en périphérie de Mikeno, avec enregistrement et titre foncier ou mesure similaire ▪ Faciliter l'acquisition de cartes d'identité pour les PA dans les secteurs concernés (Mikeno et Kahuzi-B.)	ICCN/ONGs	*290K en phase initiale dont :* *190K (C2) dans PPA 2* *100K (C2) dans PPA 4* prévoir : +200K (C2) PNKB	▪ Campements recensés et cartographiés. ▪ Titres fonciers acquis pour lesPA concernés.
8. Prendre en considération et engager un processus de résolution des conflits nés entre le parc et les communautés riveraines, liés essentiellement à l'extension des limites, à l'exploitation des cultures et aux dégâts aux cultures causés par les animaux. cf. CPR 5 et6 ; PPA 3	▪ Recenser les populations concernées et évaluer les préjudices causés, en termes de déplacement physique et de pertes consécutives d'accès aux ressources. ▪ Engager des discussions avec les populations concernées sur les diverses solutions et compensations envisageables ▪ Préparer les plans d'actions de réinstallation et de compensation correspondants	ICCN/ONGs	Nouvelle mesure prévoir : +200K (C2) PNKB	▪ Recensement des populations déplacées effectué ▪ Cartographie des terroirs concernés réalisée ▪ Plans de réinstallation et de compensation proposés et discutés avec les bénéficaires
9. Exclure du champ du Projet toute activité relative au déplacement physique. A défaut d'alternative réaliste à une réinstallation physique, abandonner cette composante ou élaborer de manière participative des plans d'actions et mesures de compensation et de réhabilitation en cohérence avec la PO 4.12. cf. CPR 5 et 6	▪ Vérifier dans chaque programmation annuelle que le projet ne finance à aucun moment des activités associées ou conduisant à des déplacements physiques involontaires ▪ Le cas échéant, élaborer de manière participative des plans d'actions et mesures de compensation et de réhabilitation en cohérence avec la PO 4.12	ICCN/BM ICCN	*250K en phase initiale (C2 et C3) dans CPR 6* prévoir : +250K (C2) PNKB	▪ Programme annuel d'action conforme à l'exigence de la PO 4.12 ▪ Dispositions prises en référence à la PO 4.12 pour chaque cas spécifique dans C2 et C 3.

Mesures	**Activités**	**Responsables mise en œuvre**	**Coûts US$** *en phase initiale* en phase consolidée	**Indicateurs**
10. Lors de l'identification des nouvelles AP (Comp. 3), éviter et minimiser autant que possible les restrictions d'accès aux ressources (déplacements économiques). S'assurer que cette identification respecte le principe de consentement libre, préalable et informé des communautés locales, y compris des groupes autochtones. Financer les consultations locales et documenter les points de vue et doléances des communautés locales. cf. CPR 5 et 6 ; CF 4 ; PPA 6 et 10	▪ Inscrire les consultations locales comme élément central dans les TDR des missions ICCN d'identification et dans les contrats de partenariats avec des ONG ▪ Convenir avec l'ensemble des acteurs d'une méthode de consultation locale et de cartographie participative y inclus des techniques adaptées aux groupes autochtones ▪ Documenter et cartographier systématiquement les résultats des consultations et faire valider les compte-rendus par les communautés concernées	ICCN	*30K en phase initiale (C3) dans CF 4*	▪ Directives appropriées définies et diffusées aux parties prenantes ▪ Suivi de mise en œuvre exécuté.
11. Reconnaître et sécuriser les droits d'usage traditionnels (cueillette, pêche, chasse traditionnelle, etc.) dans les zones tampons de Garamba, au travers d'un processus d'aménagement des terroirs villageois (plan de zonage), et celles potentielles de Mikeno (Comp. 2). Négocier des conventions d'usages traditionnels selon des modalités durables avec les peuples autochtones situés à Mikeno. cf. CF 5 ; PPA 2 et 4	▪ Réaliser des cartographies participatives pour identifier et documenter les zones d'usage des populations riveraines du secteur Mikeno (dans le cadre des Accords de collaboration) et de Garamba (dans le cadre du programme de Conservation communautaire). ▪ Négocier une convention d'usage traditionnel avec le groupe Batwa (Mikeno) dans le cadre du programme avec le collectif d'ONGs Pygmées	ICCN/ONGs	*140K en phase initiale dont :* *120K (C2) dans CF 5* *20K (C2) dans PPA 2* prévoir : +400K (C2) Mikeno	▪ Cartographie et documentation exécutées. ▪ Convention signée entre parties.

Mesures	**Activités**	**Responsables mise en œuvre**	**Coûts US$** *en phase initiale* en phase consolidée	**Indicateurs**
12. A défaut d'alternative réaliste à une restriction d'accès aux ressources dans l'un des sites (Garambaou Mikeno) ou lors de l'identification d'une nouvelle AP, organiser des concertations avec toutes les parties prenantes et élaborer de manière participative des plans d'actions, stratégies et mesures de compensation et réhabilitation en cohérence avec la PO 4.12. cf. CF 6 et PPA 6 et 10	▪ Organiser des rencontres avec les chefs coutumiers et les différents comités locaux constitués pour confirmer, et le cas échéant, compléter ou actualiser les accords concernant la protection des parcs déjà conclus. ▪ convenir des mesures de compensation et réhabilitation à mettre en œuvre	COCOSI-Garamba et Cocosec-Mikeno ICCN(nouvelle AP)	*Inclus dans C2 et C3 en phase initiale*	▪ Cocosi et Cocosec extraordinaires tenus . ▪ Directives conformes à la PO4.12 définies, diffusées et exécutées.
13. Reconnaître les capacités à gérer et le rôle positif joué, particulièrement pendant les périodes de crise, par les populations locales et notamment les PA dans la conservation des parcs et la lutte contre les occupants extérieurs illégaux de toutes sortes. Valoriser cette expertise à l'avenir, notamment au PN Kahuzi-Biega. cf. PPA 6	▪ Faire évaluer par un consultant indépendant l'impact des actions de protection antérieurement menées par les populations locales ▪ Recenser leurs capacités et leurs potentialités en matière de connaissance du milieu naturel ▪ Élaborer, en concertation avec les populations, des propositions pour valoriser leurs expertises et mieux les intégrer dans les processus de décision et la mise en œuvre des plans de gestion	Consultant indépendant et COSI-Kahuzi-Biega	*20K en phase initiale dans PPA 6* prévoir : +50K (C2) PNKB	▪ Rapports d'évaluation du consultant indépendant ▪ Propositions de révision à apporter aux plans de gestion
14. Faciliter la participation de toutes les parties prenantes dans le CoCoSec de Mikeno et les CoCoSi de Garamba et de Kahuzi-Biega ; dans l'identification des nouvelles aires protégées ; et dans le CoCoCongo et autres processus de concertation et décision au niveau national. cf. CPR 4 ; CF 7 ; PPA 6 et 10	▪ Élargir le CoCoSec de Mikeno et les Cocosi de Garamba et Kahuzi-Biega aux représentants des communautés locales, autorités coutumières et administratives, groupes autochtones et financer leur participation ▪ Elargir le CocoCongo aux représentants des communautés locales, autorités coutumières et administratives, groupes autochtones et financer leur participation	ICCN	*100K en phase initiale (C1 et C2) dans CF 7* prévoir : +50K (C2) PNKB	▪ Participation effective des représentants des communautés locales aux Cocosec, Cocosi et Cococongo. ▪ PV de Cocosec, Cocosi et Cococongo (listes de présence annexées).

Mesures	Activités	Responsables mise en œuvre	Coûts US$ *en phase initiale* en phase consolidée	Indicateurs
Enjeu 4 – Réduction de la pauvreté, opportunités économiques en faveur des démunis				
15. Tester des systèmes préventifs de protection des cultures et de compensation des dégâts, réplicables à grande échelle et complémentaires aux avantages et opportunités économiques créés par le Projet pour améliorer les conditions de vie des populations riveraines (Comp.2). Au besoin, réglementer la chasse des animaux non protégés dans les terroirs agricoles, dans le cadre des accords de collaboration à Mikeno, Kahuzi Biega et Garamba. cf. CF 8	▪ Convenir avec les comités de conservation communautaire et tester en pratique des méthodes de protection des cultures (Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega) ▪ Étudier la faisabilité pratique d'un système de compensation des dégâts aux cultures occasionnés par les animaux des parcs (système de vérification des dommages causés, de paiement des compensations, coûts de transaction, etc.) par comparaison avec l'autorisation de chasse des animaux non protégés dans les terroirs agricoles	ICCN/Consultant	*200K en phase initiale (C2) dans CF 8* prévoir : +100K (C2) PNKB	▪ Document de l'étude disponible. ▪ Document de l'étude disponible.
16. Promouvoir les alternatives aux ressources du Parc : petit élevage à Garamba, élevage et agroforesterie à Kahuzi-Biega, plantations de bois de feu et captage d'eau à Mikeno, y compris pour les groupes autochtones. cf. CF 9	▪ Dans le cadre des programmes de Conservation communautaire, appuyer des projets : - d'élevage à Garamba ; - d'agroforesterie et reboisement/pépinières à Mikeno ; - d'élevage et agroforesterie à Kahuzi-Biega.	ICCN/ONGs	*200K en phase initiale (C2) dans CF 8* prévoir : +100K (C2) PNKB	▪ Projetsalternatifs mis en oeuvre

Mesures	**Activités**	**Responsables mise en œuvre**	**Coûts US$** *en phase initiale* en phase consolidée	**Indicateurs**
17. Créer de l'emploi localdans le Parc ou en périphérie (Garamba, Kahuzi-Biega et Mikeno). Offrir des programmes spéciaux aux PA pour les faire bénéficier de nouveaux emplois auprès de l'ICCN : garde de parc, pisteur, etc. (Kahuzi-Biega et Mikeno) cf. CF 10 ; PPA 9	▪ Favoriser la réalisation des travaux d'infrastructures avec des techniques à haute intensité de main d'œuvre et donner la priorité à la main d'œuvre locale.	ICCN/ONGs	*220K en phase initiale dont :* *210K (C2) dans CF 10* *10K (C2) dans PPA 9* prévoir : +110K (C2) PNKB	▪ Chantiers avec HIMO locale réalisés
	▪ Établir et mettre en œuvre des plans de recrutement de gardes et pisteurs sur les sites du PREPAN en fonction de leurs aptitudes et des besoins de l'ICCN ▪ Favoriser leur recrutement au sein des populations riveraines des parcs et, le cas échéant, des pygmées, en collaboration avec les autorités coutumières. *Au PNKB, le recrutement des pisteurs se fera en priorité parmi les pygmées dont les familles ont été expulsées du Parc, et ce d'autant qu'ils sont les meilleurs connaisseurs du milieu.*	ICCN/ONGs		▪ Plans de recrutement des gardes, pisteurs,.. exécutés
18. Stimuler de nouvelles opportunités économiques. Réhabiliter des pistes rurales pour faciliter l'accès aux marchés et l'évacuation des productions agricoles, et ainsi accroître les revenus des communautés locales. Favoriser une redynamisation du tourisme à Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega pour entraîner des activités économiques et emplois. cf. CF 11	▪ Réhabiliter et entretenir des pistes rurales en périphérie des sites, selon les priorités identifiées par les Comités et inscrites dans les programmes de conservation communautaire (Mikeno, Garamba et Kahuzi-Biega)	ICCN/ONGs	*300K en phase initiale (C2) dans CF 11* prévoir : +150K (C2) PNKB	▪ Programme de réhabilitation et d'entretien des pistes rurales
	▪ Réhabiliter les infrastructures d'accès aux sites touristiques et d'accueil des visiteurs ; établir des plans de redynamisation du tourisme et stimuler cette activité à travers d'autres composantes du projet (dialogue avec les autorités locales, protection et recherche, etc)	ICCN/ONGs		▪ infrastructures d'accès aux sites touristiques mis en œuvre.

Mesures	**Activités**	**Responsables mise en œuvre**	**Coûts US$** *en phase initiale* en phase consolidée	**Indicateurs**
19. Assurer un partage équitable des bénéfices issus du tourisme dans le secteur Mikeno, à Kahuzi-Biega et à Garamba, avec la mise en valeur cynégétique des domaines de chasse autour du PNG ; la clé de répartition pourrait se referer à celle de la stratégie nationale de conservation communautaire (SNCoCo). Renforcer les capacités des associations locales à gérer cette quote-part et renforcer les mécanismes d'information publique. cf. CF 12 ; PPA 8	▪ Mettre à jour les clefs de répartition des recettes touristiques générées sur les différents sites en se référant à celle du code forestier. ▪ Mettre en place des cadres de concertation/décision sur la mise en valeur touristique des différents sites en s'appuyant sur les CoCoSi ▪ Renforcer les capacités de gestion de recettes par les associations locales et rendre publics les montants rétrocédés ▪ Renforcer les capacités des PA à participer aux concertations sur le partage des recettes du tourisme	ICCN	*90K en phase initiale dont :* *80K (C2) dans CF 12* *10K (C2) dans PPA 8* prévoir : +60K (C2) PNKB	▪ Cadre de concertation opérationnel et décisions prises ▪ Ateliers de formation organisés pour les ONGs. ▪ Ateliers de formation des PA organisés.
20. Appuyer des micro-réalisations et services sociaux (captages d'eau, écoles, dispensaires) en réponse aux besoins prioritaires exprimés par les communautés locales (Accords de collaboration à Mikeno ; au travers des Comités de conservation communautaire à Garamba et Kahuzi-Biega). Exécuter ces travaux et services à travers les structures et initiatives locales dans une optique de renforcement de capacité et de durabilité. cf. CF 13 ; PPA 7	▪ Établir des programmes d'interventions prioritaires annuels en concertation avec les comités de conservation communautaire *(des rubriques ont déjà été identifiées dans les PGG des parcs)* ▪ Faire exécuter les travaux (plantations de bois de chauffe, captages d'eau, écoles, dispensaires) à travers les associations villageoises des populations bénéficiaires ▪ Soutenir des projets de captage d'eau et des projets agricoles au profit des PA à travers les collectifs d'ONGs locales (Mikeno, PNKB)	ICCN/ONGs	*430K en phase initiale dont :* *320K (C2) dans CF 13* *110K (C2) dans PPA 7* prévoir : +270K (C2) PNKB	▪ PIP annuels incluant les PA élaborés. ▪ PIP exécutés. ▪ PIP pour PA exécutés.

	Coûts US$ *en phase initiale* **en phase consolidée**
TOTAL DU CGES – intégré dans les Composantes 1, 2 et 3 du projet (en $ US)	*2 840K en phase initiale* *dont :* *1 910K dans CF* *300 K dans CPR* *630K dans PPA* Prévoir : + 2 510K en phase consolidée dont : 930 dans CF 300 dans CPR 1 280 dans PPA

6.2 Renforcement des capacités de l'ICCN

Une précédente évaluation des besoins en renforcement des capacités de l'ICCN avait été effectuée lors de la préparation des cadres degestion du PREPAN en 2008, au démarrage de sa phase initiale.

A la fin de cette première phase, il a été relevé que des progrès notoires ont été réalisés au sein de l'ICCN dans le domaine des capacités administratives et financières, avec notamment la mise en place d'outils budgétaires, comptables et financiers performants, les acquis obtenus au niveau des services centraux devant être développés et consolidés sur les sites auprès des personnels concernés.

En revanche, il n'a pu être précisé dans quelle mesure les cadres de gestion avaient été pris en compte dans la réalisation de la première phase du PREPAN, notamment au PN Garamba, ni, a fortiori,quels étaient les niveaux d'avancement dans l'exécution des mesures de sauvegarde contenues dans les différents documents (CGES, CF, CPR et PPA).

En effet, il n'a pas été possible de disposer de rapports sur l'exécution du PREPAN et notamment de ses plans de sauvegarde, ni d'avoir des entretiens sur le sujet avec les chefs de site. Il ressort cependant des échanges de messages écrits avec le représentant de l'équipe d'assistance technique et administrative du PN Garamba, que la prise en compte des mesures de sauvegarde n'a pas vraiment constitué une priorité de gestion dans la mise en oeuvre de la phase initiale du PREPAN.

En conséquence, une attention plus soutenue devra être accordée à cet aspect dans la phase de consolidation du PREPAN, par les chefs de site eux-mêmes et leurs assistants techniques et administratifs, tant pour les opérations qu'ils auront à gérer directement que pour celles qu'ils auront à sous-traiter à des tiers, tous les contrats de prestataires de services étant censés contenir des clauses spécifiques destinées à réduire les risques d'impacts négatifs sur l'environnement.

La mission conduite par la Banque mondiale pour l'identification des activités du PREPAN consolidé à prendre en charge sur les financements additionnels a retenu le principe de renforcer la composante 1, de prolonger la composante 2 sur le PN Garamba et de l'étendre sur le PN Kahuzi-Biega, de suspendre la composante 3 et d'ajouter une composante 4.

Pour les raisons développées ci-dessus, le travail d'actualisation des cadres de gestion du PREPAN consolidé n'a pu être mené avec tous les détails et précisions souhaitables et ce tant sur les plans technique que budgétaire, vu le manque général d'informations obtenus et notamment la non disponibilité des rapports d'exécution de la phase initiale du PREPAN.

Il y est donc recommandé de poursuivre le travail de renforcement des capacités de l'ICCN déjà entrepris lors de la première phase du PREPANcomme le mentionne lui-même, de manière assez générale, le « Project Paper » du PREPAN consolidé, établi par la Banque mondiale en octobre 2013. Ce document présente dans son annexe 3 une description des activités modifiées ou nouvelles du PREPAN.

Pour mémoire, il avait été proposé en 2008, pour la mise en œuvre de la phase initiale du PREPAN et au titre du renforcement des capacités de l'ICCN, le programme résumé ci-après, qu'il va s'agir de poursuivre dans le cadre de la phase de prolongation du PREPAN.
Il était souligné que les tâches devant être exécutées dans le cadre du PGS par l'ICCN s'avéraient très complexes et exigeaient une grande diversité de formation, de savoir-faire ainsi que d'autres expériences importantes.

Toute une série de formations avait été programmée dans le cadre de la composante 1 et du PGS. Il s'agissait d'une formation technique adaptée aux besoins de la mise en œuvre des différentes activités du PREPAN : droits des populations rurales ; communication inter-culturelle et avec les populations rurales ; zonage participatif et cartographie ; co-gestion des parcs nationaux, aires protégées et des zones tampons ; élaboration des plans d'action de réinstallation ; partage des bénéfices ; etc.

La plupart de ces formations s'adressent aux cadres de l'ICCN. Il va donc falloir compléter cet ensemble par un programme de renforcement des capacités permettant au personnel de l'ICCN de suivre la mise en œuvre du PGS, y compris le CF, le CPR et le PPA, d'identifier d'éventuels impacts négatifs imprévus ou résultant d'activités extra-sectorielles non comptabilisées dans la présente étude, d'en tirer les conséquences et les mesures de réduction à mettre en œuvre, etc.

Il conviendra d'élargir l'ensemble des bénéficiaires de ces formations aux effectifs de personnels concernés par l'extension du PREPAN au PN Kahuzi-Biega dans sa phase de consolidation. Ce sera l'occasion de dresser un bilan précis des acquis obtenus en la matière lors de la phase initiale, notamment au niveau des personnels qui sont intervenus au PN Garamba qui a été maintenu parmi les sites éligibles.

Les formations requises, identifiées lors de la préparation de la phase initiale du PREPAN, étaientles suivantes :

- Formations dans le domaine des Evaluations Sociales
    - Etudes d'Impact Social : méthodologie générale ; procédures des différents bailleurs de fonds ; assiette géographique (portée) du projet, de l'EIS ; contenu du rapport d'EIS ; outils d'évaluation des impacts ; analyses coûts-avantages ; conception d'un PGS ; rédaction des TdR ; composition de l'équipe de consultants ; évaluation d'une EIS ; etc.
    - Etude d'Impact Social, aspects thématiques et de terrain (quels impacts spécifiques, quelles mesures appropriées, quels besoins en renforcement institutionnel des capacités) ; EIS de plans d'aménagement ; EIS d'ouverture de route/piste en forêt dans le contexte des programmes de réinstallation ; EIS de projet d'équipement touristique ; EIS de la création d'un parc national, d'une aire protégée ; EIS d'un projet d'exploitation minière ; EIS d'un projet de prospection et/ou d'exploitation pétrolière ; etc.

- Formations dans le domaine du Suivi Social. Elles ne s'adressent pas uniquement aux cadres devant contrôler et suivre les EIS. Elles intéressent également tous les techniciens engagés dans le suivi social de tout type de projet comme par exemple, le social à long terme du développement du tourisme dans les parcs nationaux et le suivi social à long terme de la conservation de la nature.

- Les indicateurs: qu'est-ce qu'un indicateur? qu'est-ce qu'un indicateur de suivi social? caractéristiques, comment le choisir? Qu'est-ce qu'un IOV (Indicateur Objectivement Vérifiable)? Qu'est-ce qu'un vérificateur? Quels indicateurs pour les Evaluations Sociales Stratégiques, Sectorielles? Le modèle «Pression/Etat/Réponse»; Quels indicateurs pour le suivi social de la conservation de la nature; le suivi social du développement d'une nouvelle politique pouvant présenter des impacts sociaux, etc.

- Le Plan de Suivi Social: quels objectifs? quelle durée? Conception : quels éléments doit-on suivre? choix des phénomènes à suivre : comment choisir le bon indicateur? La durée du suivi; l'organisation institutionnelle, etc. Qu'est-ce qu'un Observatoire?

La question s'était alors posée de savoir s'il fallait ou non concevoir des programmes de formation différents entre le niveau central et les niveaux décentralisés, en considérant qu'a priori, ce n'était pas souhaitable :

- les cadres au niveau central étant amenés à concevoir des programmes de suivi, puis à en évaluer les résultats ;
- les cadres aux niveaux décentralisés étant amenés à contrôler les activités de suivi ;
- les techniciens de terrain, à mettre en œuvre les vérificateurs et être en mesure de dire si tel ou tel indicateur est techniquement vérifiable et à quelles conditions ;
- les techniciens au niveau central, à traiter les données collectées sur le terrain et être en mesure de dire s'il existe des difficultés en matière de saisie des données dues à la conception et aux modalités de collecte du couple indicateur/vérificateur.

Ceci étant, il semblait préférable que cadres et techniciens suivent les mêmes formations afin de favoriser le dialogue et la compréhension des tâches de chacun des membres de l'équipe, un technicien de terrain faisant d'autant mieux son travail de relevé des vérificateurs qu'il comprend pourquoi cet indicateur a été choisi, comment il a été choisi de le vérifier, quelles sont les contraintes liées à sa vérification, etc.

Enfin, il était relevé le faible nombre de spécialistes dans les domaines de la sociologie et de l'anthropologie au sein de l'ICCN et il était considéré comme très souhaitable que le futur renforcement tienne compte de cette situation, les spécialistes recrutés pouvant également bénéficier des formations.

Le bilan précis des acquis obtenus en matière de renforcement des capacités de l'ICCN, qu'il est proposé d'engager auprès des personnels qui en ont été bénéficiaires concernés dans le cadre de la phase initiale du PREPAN, au PN Garamba, voire sur le site de Mikeno, et ce dans le cadre de la programmation du nouveau cycle de formation qui se déroulera lors de la phase de consolidation et qui inclura les personnels du PN Kahuzi-Biega, permettra d'apporter des éléments de réponse à ces diverses questions.

6.3 Conformité avec les Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale

Globalement, on estime que si les activités et procédures du PGES, CPR, CF et PPA, proposées ici et incorporées dans les composantes duPREPAN, sont correctement mises en œuvre, il sera

possible d'assurer l'exécution du projet en accord avec les PO 4.10, 4.12, 4.04, 4.01, 4.11 et 4.36 de la Banque mondiale.

Politique	Applicable	Mesures de réduction	Conforme
Peuples Autochtones (PO 4.10)	OUI	OUI (PPA)	OUI
Réinstallation involontaire (PO 4.12)	OUI	OUI (CPR & CF)	OUI
Habitats Naturels (PO 4.04)	OUI	NON	OUI
Evaluation Environnementale (PO 4.01)	OUI	OUI (EIE & PGES)	OUI
Physical Cultural Resources (PO 4.11)	OUI	OUI (CF & PPA)	OUI
Forêts (PO 4.36)	OUI	NON	OUI

7 CONCLUSION

La présente mission confiée à OKAPI-EC consistait à actualiser / compléter les cadres de sauvegarde du PREPAN, au terme d'une première phase initiale qui avait débuté en 2009 et avant le démarrage prochain d'une deuxième phase de consolidation.

Les analyses menées ont mis en évidence des déficits critiques dans la gestion de la première phase du PREPAN et plus particulièrement dans la mise en œuvre de ses cadres de sauvegarde.

La mission n'a pu obtenir de rapports d'exécution technique et budgétaire du Projet et a constaté que les équipes de gestion sur les sites s'étaient très peu impliquées dans la mise en œuvre des cadres de sauvegarde, et ce malgré la présence sur sites d'équipes d'experts techniques et administratifs.

Ces déficits devront être rapidement corrigés, d'autant que certaines opérations de la phase de consolidation du PREPAN, quipourraient présenter des impacts potentiels négatifs importants, vont nécessiter une application rigoureuse des mesures d'atténuation proposées.

Ainsi, dans la mesure où il est envisagé que le Parc national de Kahuzi Biega fasse partie des sites éligibles au financement additionnel apporté dans la phase consolidée, l'ICCN va devoir se positionner sur la présence de résidents anciens à l'intérieur des limites du PNKB et agir en conséquence.